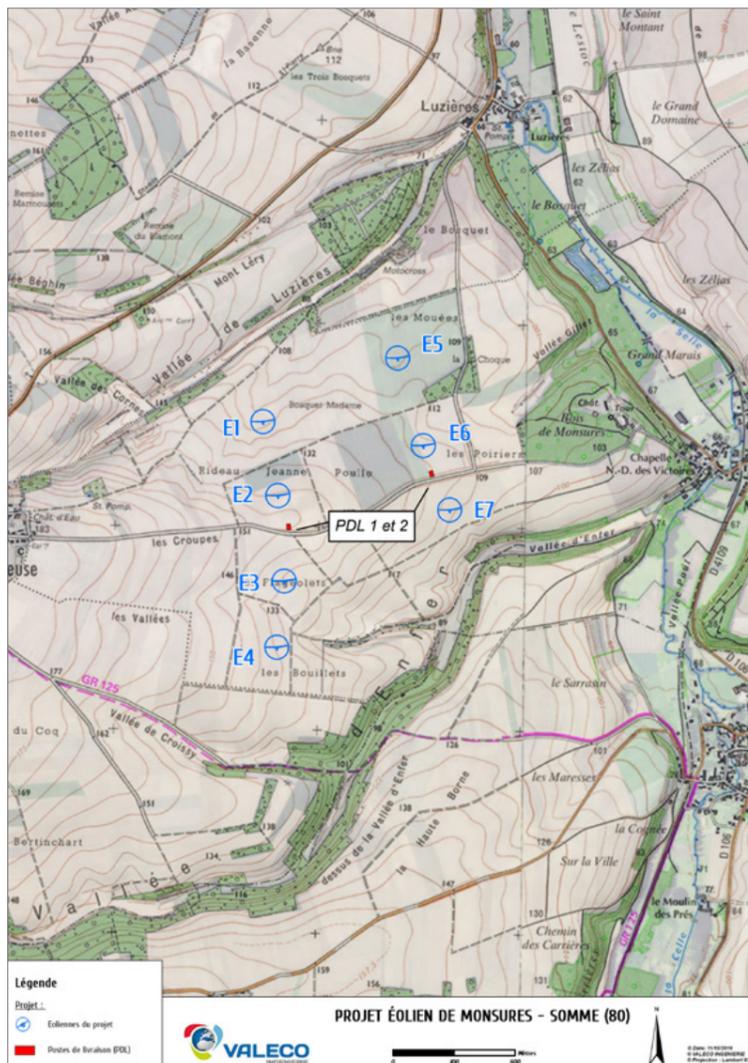


ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE MONSURES - AVEC COMPLÉMENTS



27 JUILLET 2017



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Pétitionnaire : Parc éolien de Monsures

Maître d'ouvrage de l'étude : Valéco Ingénierie

Département : Somme - Région : Hauts-de-France (partie "Picardie")

Commune concernée : Monsures

Nombre d'éoliennes : 7

Dimension des éoliennes : 150 m au total (mât de 91,5 m et rotor de 117 m de diamètre)

Puissance totale unitaire et puissance totale : 3,45 MW par éolienne soit 24,15 MW au total

Dénomination du Projet : Projet éolien de Monsures

Carte du projet (fond aérien IGN - source : Valéco Ingénierie)

Réalisation du dossier :

Matutina - Promopôle - 5 rue Maurice Thorez - 78190 TRAPPES

Directeur d'étude : Julien LECOMTE

Cartographe et chargé d'étude : Vincent DECHARTRES et Baptiste DUHAMEL

Photomontages : bureau d'études AIRELE - réal. Christophe Hanique (agence Nord)



Les cartes, photos et autres illustrations réalisées par MATUTINA restent entière propriété du bureau d'études et de leurs auteurs, ainsi que les photomontages, propriété de leurs auteurs

Reproduction interdite sans autorisation

SOMMAIRE

LEXIQUE	7	SECONDE PARTE - VOLET PAYSAGER	57
INTRODUCTION GÉNÉRALE	9	1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION	59
PREMIÈRE PARTIE - ÉTAT INITIAL	11	1.1 - Localisation du site de projet	59
1 - LOCALISATION GÉNÉRALE	13	1.2 - Rappel des enjeux	59
1.1 - Localisation du site de projet	13	1.3 - Principes d'implantation	61
1.2 - Présentation des communes du site du projet	13	1.4 - Variantes d'implantation	61
2 - PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	15	1.5 - Choix de la variante finale	73
2.1 - Définition des périmètres d'étude	15	1.6 - Évaluation des impacts paysagers	73
2.2 - Unités administratives rencontrées	15	2 - ÉTUDE DES IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	75
2.3 - Contexte géographique général	15	2.1 - Principes et choix des points de vue	75
3 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE	17	2.2 - Caractéristiques des photomontages	75
3.1 - Relief et hydrographie	17	2.3 - Présentation des photomontages	75
3.2 - Boisements	19	CARNET DE PHOTOMONTAGES	81
3.3 - Occupation anthropique	21	ÉTUDE D'ENCERCLEMENT	239
3.4 - Occupation agricole et naturelle du sol	23	3 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT	241
3.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurelle	25	3.1 - Note de la DREAL CENTRE	241
4 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE	27	3.2 - Méthode de mesure et calcul des indices	241
4.1 - Approche sensible	27	3.3 - Précisions sur la méthode employée	241
4.2 - Les unités paysagères	29	3.4 - Interprétation des résultats	241
4.3 - Patrimoine culturel et naturel	35	3.5 - Synthèse de l'étude d'encerclement	255
4.4 - Dynamiques d'évolution	41	4 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS	273
4.5 - Perceptions sociales et tourisme	43	TROISIÈME PARTIE -	
4.6 - Synthèse de l'analyse paysagère et patrimoniale	45	INTÉGRATION ET MESURES	275
5 - LE SITE ET SES ENJEUX	47	Intégration des éléments connexes au parc éolien	277
5.1 - Présentation du Schéma Régional Éolien (SRE)	47	Mesure d'accompagnement	279
5.2 - Le contexte éolien	47	SYNTHÈSE ERC	281
5.3 - Les attendus du Schéma Régional Éolien	47	BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE	285
5.4 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales	49		
5.5 - Synthèse des enjeux	55		

LEXIQUE

Certains termes qui vont être utilisés par la suite nécessitent d'être définis préalablement. Nous proposons le lexique qui suit.

Rapport d'échelles : ce terme désigne le rapport de proportion entre au moins deux éléments, et les effets possibles qui peuvent en ressortir par comparaison visuelle. Selon un élément donné, celui-ci peut apparaître de dimension importante ou au contraire de dimension réduite selon l'échelle de l'espace où il s'inscrit.

Pour une même éolienne, celle-ci pourra apparaître "grande" voire "démesurée" dans un espace de petite échelle, par exemple dans un paysage constitué d'une succession de vallons refermés. En revanche, dans un espace très ample, aux horizons de vision profonds, une éolienne apparaîtra de taille "modérée" voire "réduite".

L'évaluation du rapport d'échelles est donc liée à la possibilité offerte à l'œil de disposer d'éléments de repères visuellement mesurables ou non dans un espace donné.

Prégnance ou emprise visuelle : il s'agit d'une notion subjective qui désigne l'effet de présence et d'importance spatiale d'un élément ou d'un ensemble d'éléments dans le champ visuel de l'observateur, selon un point de vue donné. La prégnance ou emprise peut être liée à la densité du groupe d'élément (comme un parc éolien), à l'importance de la portion du champ visuel occupé, à des effets liés aux conditions de la perception comme une contre-plongée...

Sensibilité : la sensibilité désigne les effets possibles de modification, de transformation voire de perturbation qu'une action d'aménagement projetée dans un espace donné pourra engendrer sur sa configuration paysagère et patrimoniale. En l'occurrence, un paysage ou élément patrimonial peut être qualifié de "très sensible" si l'on estime que l'aménagement prévu pourrait y engendrer une modification très, voire trop, radicale. Au contraire, il pourra être jugé "peu ou pas sensible" si l'on estime que les effets y seront mineurs voire nuls. La sensibilité désigne ainsi un degré d'influence.

Définir les sensibilités est une démarche en amont, a priori, et devant s'appuyer sur une analyse paysagère et patrimoniale étayée. Les effets envisageables, induisant l'existence et le degré de sensibilité, peuvent être liés à la distance au projet, à la valeur sociale de l'espace, aux rapports d'échelles...

La définition des sensibilités renvoie au "dilemme" permanent du paysagiste, sans cesse partagé entre la volonté de conservation et celle de transformation.

Enjeu : un enjeu est l'application qualifiée et caractérisée d'une sensibilité sur un élément donné. Définir les enjeux s'effectue après l'estimation des sensibilités et s'appuie sur des "vérifications" plus ciblées, utilisant les outils du paysagiste (coupe, croquis, représentations graphiques...). Les éléments peuvent être présentés selon une approche typologique, ce qui facilite leur appréhension (par exemple : patrimoine architectural, infrastructure routière, silhouette urbaine, vallée...). L'enjeu est qualifié selon un niveau d'évaluation, définissant ainsi la valeur de la sensibilité qui s'y porte. Plus ce niveau est élevé, plus l'attention devra être portée sur l'élément lors de deux phases importantes du projet, la conception du projet (variantes) et l'étude des impacts.

L'échelle du niveau d'enjeu s'établit selon un degré allant de "nul" à "rédhibitoire", en passant par des niveaux intermédiaires ("modéré", "signifiant"...). Toutefois, cette échelle n'est pas entièrement comparable à celle proposée dans une démarche quantitative (ex. : l'échelle de Richter en sismologie), car elle est aussi relative à un contexte, une valeur partagée... Cela reste une échelle qualitative.

Impact : il s'agit d'un terme générique qui désigne l'évaluation de la modification ou de la transformation opérée par un projet sur un élément défini, ponctuel comme un bâtiment architectural, ou vaste comme une unité paysagère. La qualification du niveau d'impact renvoie directement aux enjeux, sur lesquelles elle s'appuie. En résumé, c'est l'évaluation finale des enjeux du projet, au moyen d'outils spécifiques, comme les photomontages dans le cadre des projets éoliens.

Intervisibilité : elle désigne la visibilité d'un projet (parc éolien par exemple) depuis le point de vue offert par un élément défini, celui-ci pouvant posséder une valeur particulière (par exemple depuis un bâtiment protégé à forte valeur patrimoniale mais aussi un cœur de village). Elle n'est pas en soi négative : il reste à la qualifier, pour évaluer quel type de modification elle entraîne dans ce champ visuel, et selon quel niveau.

Covisibilité : elle désigne la visibilité conjointe d'un élément à valeur particulière (par exemple la silhouette d'un monument) et d'un projet depuis un tiers point de vue. La covisibilité met donc en relation l'élément déterminé et le projet dans le même champ visuel. Elle n'est pas en soi négative : il reste à la qualifier, pour évaluer quel type de modification elle entraîne sur la situation de l'élément dans le champ visuel, et selon quel niveau. Mais il est également nécessaire de définir la valeur de ce tiers point de vue où s'établit la covisibilité. S'il s'agit par exemple d'un point de vue très fugace au long d'une voie routière ou au contraire depuis un belvédère aménagé aux fins de contemplation, l'importance à donner à la covisibilité qui en résulte ne sera pas la même.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A - Contenu du document

Ce document constitue l'étude paysagère, dite "Volet paysager", du dossier de demande de permis de construire d'un projet de parc éolien de sept éoliennes sur le territoire de la commune de Monsures (département de la Somme).

L'étude s'appuie tout d'abord sur une analyse paysagère et patrimoniale d'état initial, sur un périmètre d'étude éloigné de 20 km autour du site du projet. Cette analyse est prospective : elle permet *in fine* de révéler les sensibilités du paysage et du patrimoine et de qualifier les enjeux qu'y induit le développement du projet. Ces dits enjeux sont également considérés au regard des prescriptions du Schéma Régional Éolien (SRE), validé par l'État et la Région Picardie.

A partir de ces enjeux, il est proposé une réflexion sur les possibilités d'implantation d'un projet éolien sur le site considéré. Trois variantes produites sont comparées au moyen de photomontages pour choisir la plus cohérente.

Le projet alors proposé est ensuite étudié sous la forme d'une série de photomontages, qui se veut la plus représentative possible des différentes visibilités offertes sur le territoire d'étude et permettant d'évaluer la réponse du projet aux enjeux paysagers et patrimoniaux. Une étude d'encerclement, selon la méthodologie de la DREAL Centre, vient compléter l'étude des impacts.

Enfin, des recommandations sont fournies pour l'intégration des éléments connexes au projet (postes de livraison, chemins...) et une mesure d'accompagnement est proposée.

Ce document répond aux compléments demandés. Les caractères écrits en police de couleur bleue permettent d'identifier les rédactions complémentaires.

B - Principes méthodologiques généraux

Du point de vue méthodologique, nous avons opté pour une délimitation en un périmètre d'étude éloigné de 20 km, plus englobant que le résultat donné par la formule de calcul de l'ADEME, un périmètre intermédiaire basé sur des limites tangibles, évoluant autour des 5 km, et enfin le site du projet proprement dit.

Ensuite, l'utilisation des photomontages n'a pas uniquement pour but d'illustrer un projet déterminé, mais bien de l'employer en amont comme un outil d'aide à la décision, afin de procéder à un choix éclairé de la variante final fondant le projet.

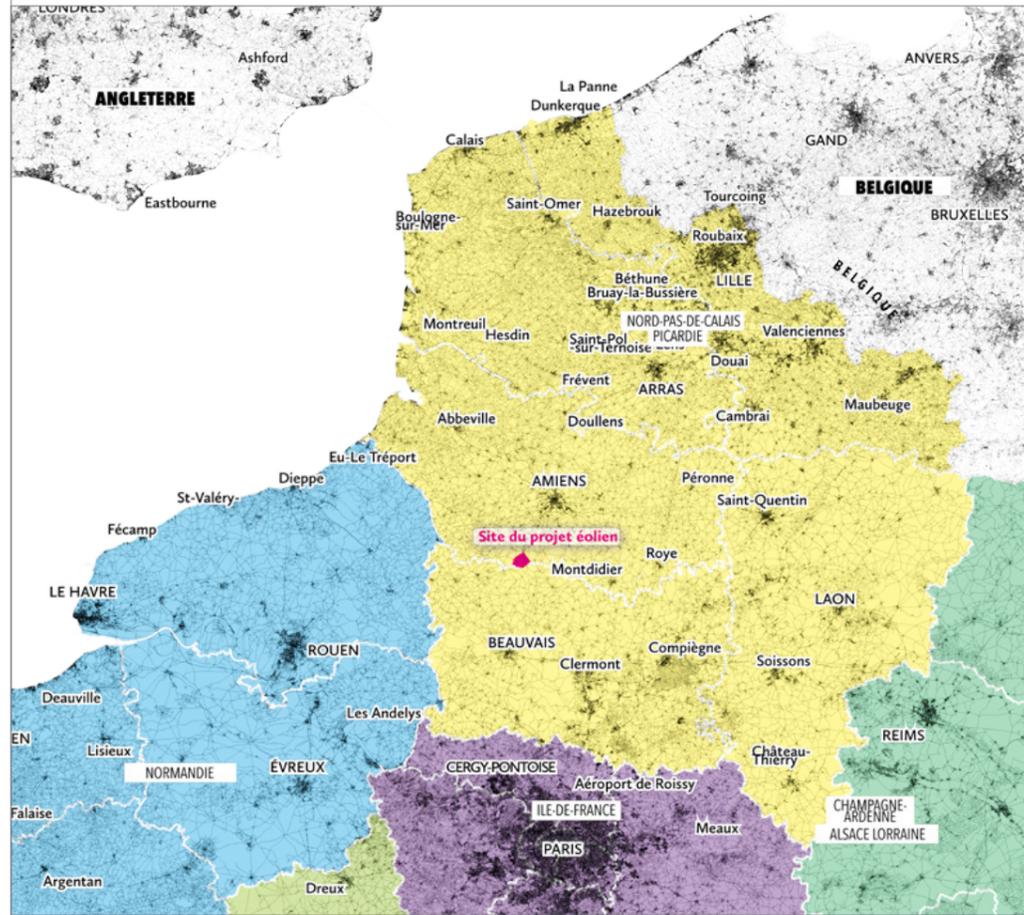
Enfin, l'approche générale de cette étude est de considérer le développement éolien sous l'angle de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi l'approche paysagère s'efforce de prendre en compte l'ensemble des enjeux territoriaux, des usages et de rechercher le meilleur compromis avec les autres contraintes techniques et environnementales en vue de proposer un projet cohérent.

C - Organisation du document

Le document est organisé comme suit :

- . Analyse d'état initial paysager et patrimonial,
- . Volet paysager (étude des impacts) : réflexion sur les possibilités d'implantation, choix de la variante définitive et carnet de photomontages, étude d'encerclement (d'après la méthodologie de la DREAL Centre),
- . Recommandations sur l'intégration des éléments connexes et proposition de mesure d'accompagnement,
- . Synthèse de type Eviter-Réduire-Accompagner.

PREMIÈRE PARTIE
ÉTAT INITIAL



● Site du projet

Figure 1

Carte de localisation régionale

Carte de localisation régionale par rapport aux villes du nord de la France et de l'Europe, par la densité de routes

Le projet éolien est situé entre Amiens et Beauvais, en région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

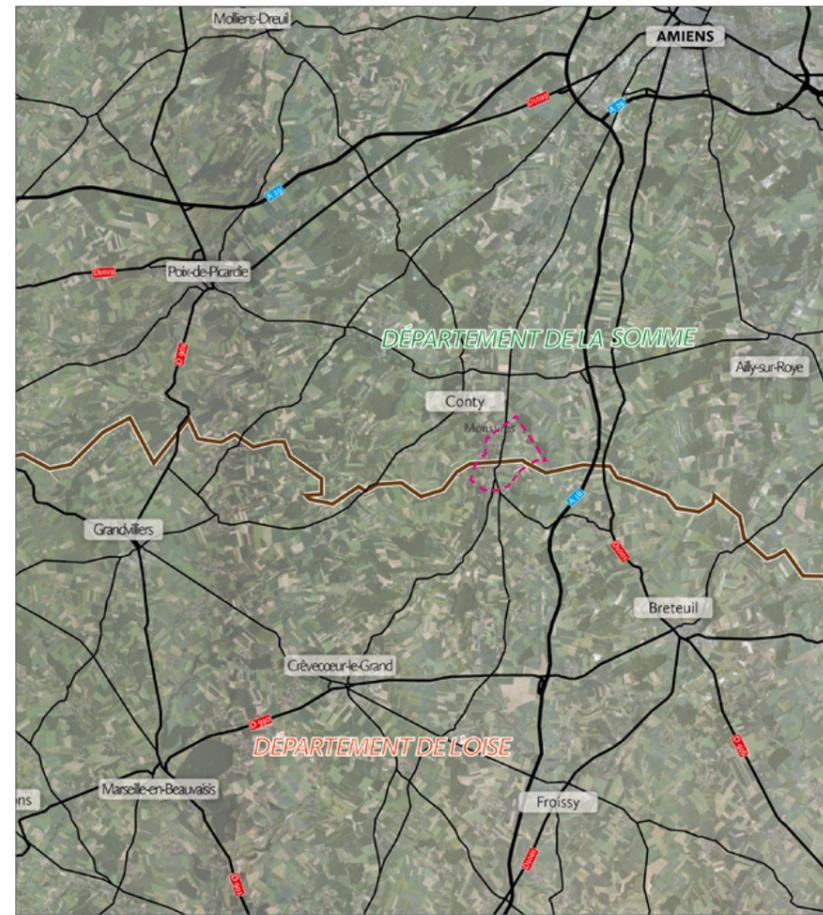
Distances moyennes (à vol d'oiseau) entre le site et certaines agglomérations :

A Beauvais : 32 km

A Amiens : 25 km

A Breteuil : 12,5 km

A Crèvecœur-le-Grand : 13 km

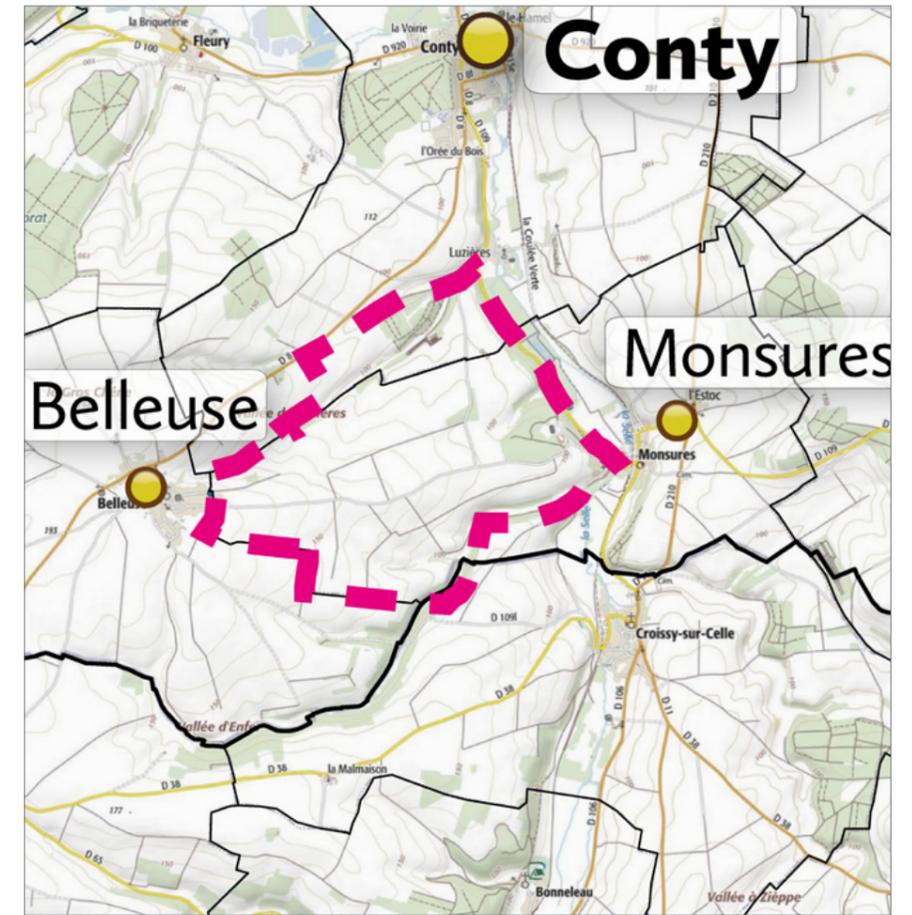


■ Site du projet

Figure 2

Carte de localisation générale

Figurent les principales agglomérations de taille moyenne les plus proches et infrastructures de transport, le découpage administratif départemental



■ Site du projet

Figure 3

Carte du contexte local

Figurent la limites communales, les axes routiers, les rivières, ainsi que le site de projet éolien (en rose)

Le site du projet est situé dans le nord de la France et dans le cœur de la Picardie.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 1 : Carte de localisation régionale par rapport aux villes du nord de la France et de l'Europe, par la densité de routes

(Source : Openstreetmap)

- Figure 2 : Carte de localisation générale par rapport aux villes moyennes les plus proches

(Source : Openstreetmap, IGN et fond Microsoft Bing)

- Figure 3 : Carte du contexte local

(Fonds : IGN Scan-Express)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : Le village de Monsures et son église de cœur de village
- Vue B : Le cœur de ville de Conty et ses commerces
- Vue C : Le plateau de l'Amiénois plongeant vers la vallée de la Selle

(Photos : MATUTINA)

1 - LOCALISATION GÉNÉRALE

1.1 - Localisation du site de projet

Le site du projet de parc éolien se situe sur le territoire des communes de **Monsures** et de **Conty**, dans le département de la Somme. Ce département fait partie de la nouvelle région Hauts-de-France (réunion des Nord-Pas-de-Calais et Picardie), instituée à la fin de l'année 2015.

Le site empiète très légèrement sur le territoire de la commune de **Croissy-sur-Celle**, dans le département de l'Oise.

Le site du projet se trouve également à proximité de la commune de Belleuse sans se trouver sur le territoire de celle-ci. Le village en demeure assez proche.

1.2 - Présentation des communes du site du projet

Les deux communes principales du site du projet éolien se trouvent en limite méridionale du département de la Somme, limitrophe du département de l'Oise.

Monsures est une commune de 225 habitants (RGP INSEE 2013) pour une superficie d'environ 9 km². Immédiatement au nord, **Conty** est une petite ville d'environ 1800 habitants.

Monsures et Conty sont situées près des grands axes de communication. En plus d'être à environ 25 km d'Amiens par le route départementale D 210, celles-ci se trouvent ainsi à 6 km de l'échangeur de Bosquel sur l'autoroute A 16, ce qui les place à une centaine de kilomètres de la capitale.

Les communes font partie du nouveau canton d'Ailly-sur-Noye depuis la redéfinition de la carte électorale intervenue dans toute la France en 2015. Cette ville se trouve entre 15 et 20 km à l'est des communes du site du projet éolien.

Monsures et Conty siègent à la communauté de communes (CC) récemment rebaptisée "CC du Contynois". Sa précédente appellation, "CC du canton de Conty", faisait référence à l'ancien découpage administratif qui faisait de Conty un chef-lieu de canton.

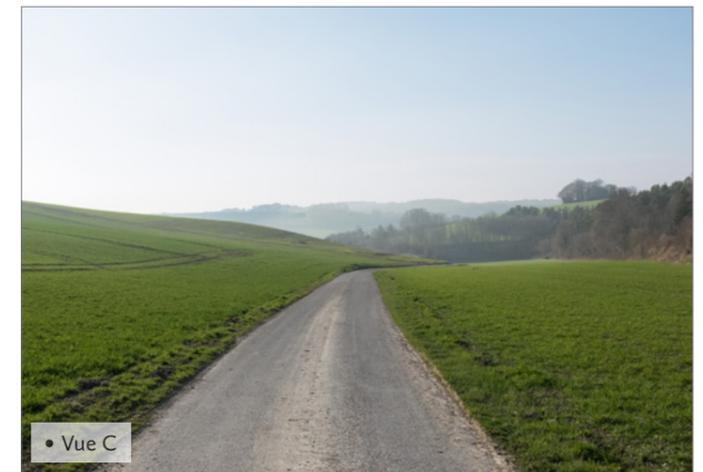
Le bourg ancien de Monsures (vue A) s'est implanté en vallée de la Selle, et celui de Conty à la confluence entre la Selle et les Evoissons. Ces vallées cisailent le plateau que l'on appelle l'Amiénois, où se trouve le site du projet éolien (vue C). Le tissu commercial et de services de Conty en fait un ville-centre rayonnant jusqu'à environ dix kilomètres. (vue B) Son bourg est protégé par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (Z.P.P.A.U.P). Le site du projet éolien n'est pas situé sur le périmètre de cette ZPPAUP, mais à proximité.



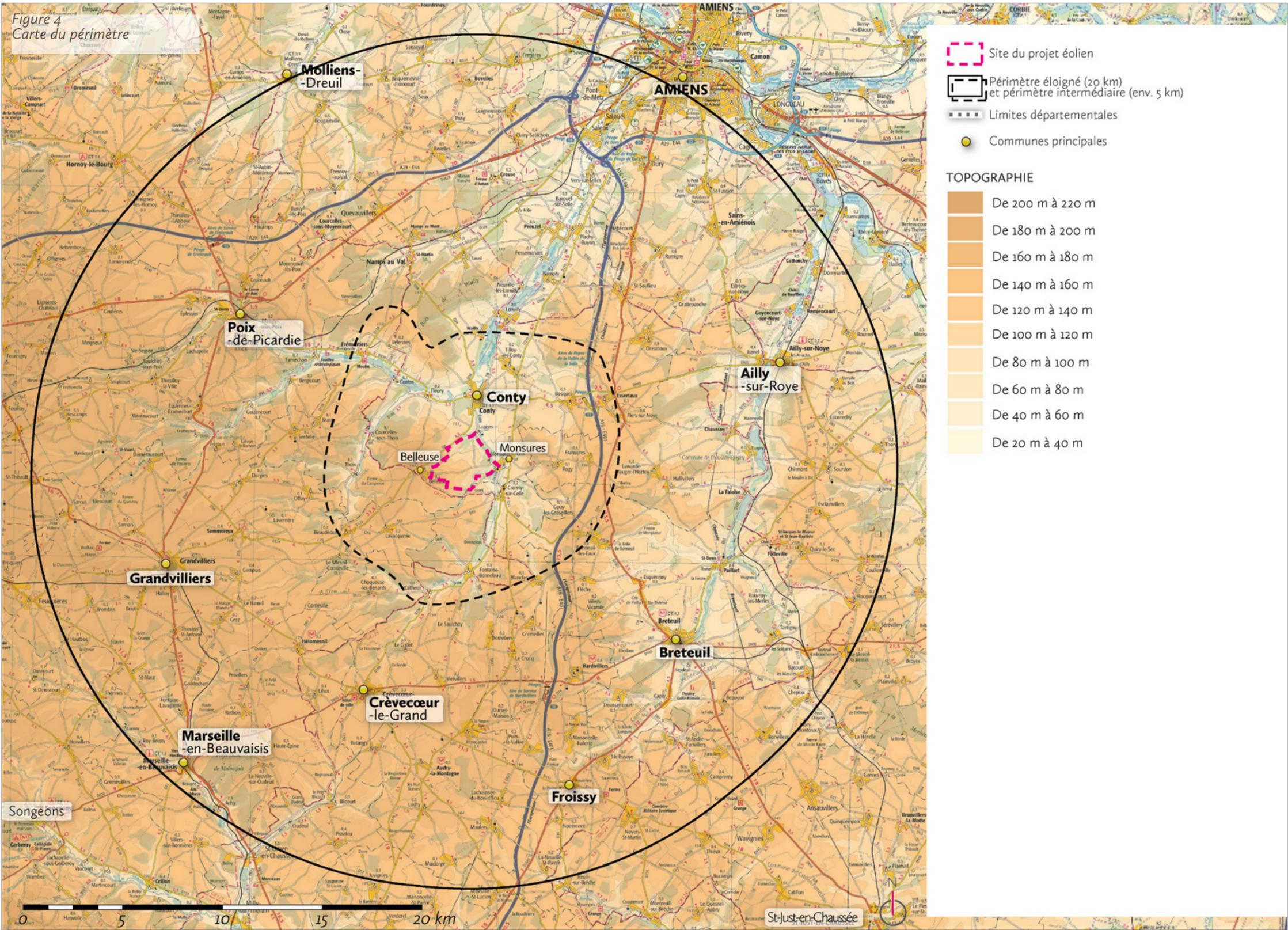
• Vue A



• Vue B



• Vue C



Le périmètre d'étude s'étend sur le Plateau picard et atteint la ville d'Amiens.

- Ci-contre à gauche :
- Figure 4 : Carte des périmètres éloigné et intermédiaire autour du site de projet
(Fond : IGN 1/100.000)
- Ci-contre à droite :
- Figure 5 : Découpage des entités administratives situées dans chaque périmètres
(Source : Openstreetmap, Communauté de communes du Contynois)

2 - PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

2.1 - Définition des périmètres d'étude

Périmètre d'étude éloigné

L'ADEME a établi une formule empirique pour déterminer le périmètre d'étude éloigné d'un projet éolien, qui est la suivante :

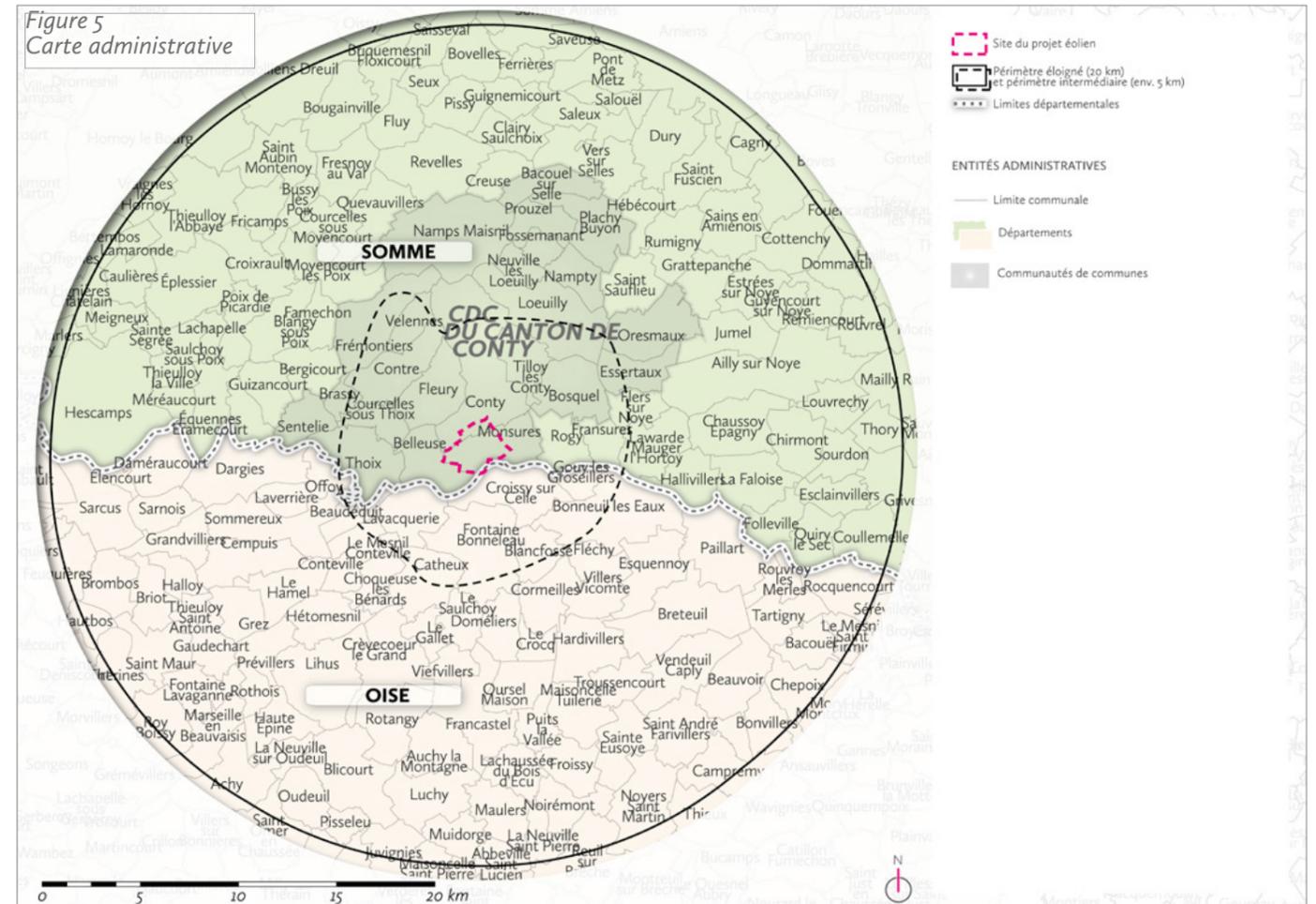
$$\text{Rayon du périmètre en kilomètres} = (100 + E) \times H$$

où E désigne le nombre d'éoliennes et H la hauteur totale du type de machine prévue, en mètres. Le projet envisagé sur le site projeté est de l'ordre de sept éoliennes, d'une hauteur de 150 m. Selon cette formule, le périmètre d'étude est donc de 16,05 km de rayon.

Cependant, nos propres expériences nous ont montré que les perceptions d'un parc éolien obéissent à des mécanismes plus complexes où entrent en jeu aussi bien des effets de seuil, des effets atmosphériques et visuels, voire des effets psychologiques ("le su précède le vu" pour un observateur averti par exemple). Nous avons choisi de dépasser la formule ADEME en proposant un périmètre d'étude éloigné de 20 km, ce qui est une valeur amplement suffisante pour prendre en compte l'ensemble des enjeux paysagers.

Périmètre d'étude intermédiaire

Il est proposé un périmètre d'étude intermédiaire pour évaluer les enjeux dans un rayon d'influence plus proche (fig. 4). Après avoir considéré un périmètre de cinq kilomètres, dans lequel s'exerce, depuis les constatations empiriques, l'influence visuelle la plus significative d'un projet éolien, nous avons cherché à en tracer des limites paysagères plus tangibles. Ainsi, les lignes topographiques dessinées par les vallées à l'ouest, au nord et au sud servent d'appui. A l'est, l'autoroute A 16 s'insère déjà sur la ligne de crête du plateau, avant sa douce inflexion vers la vallée de la Noye, formant une cuvette évasée. Elle vient appuyer la limite.



Zone d'étude

Ici dénommée plus simplement "site du projet", il s'agit de la zone envisagée.

2.2 - Unités administratives rencontrées

Le périmètre d'étude éloigné est situé à part comparables sur deux départements de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie : la Somme (80, chef-lieu de département Amiens) au nord et l'Oise (60, chef-lieu de département Beauvais) au sud (fig. 5).

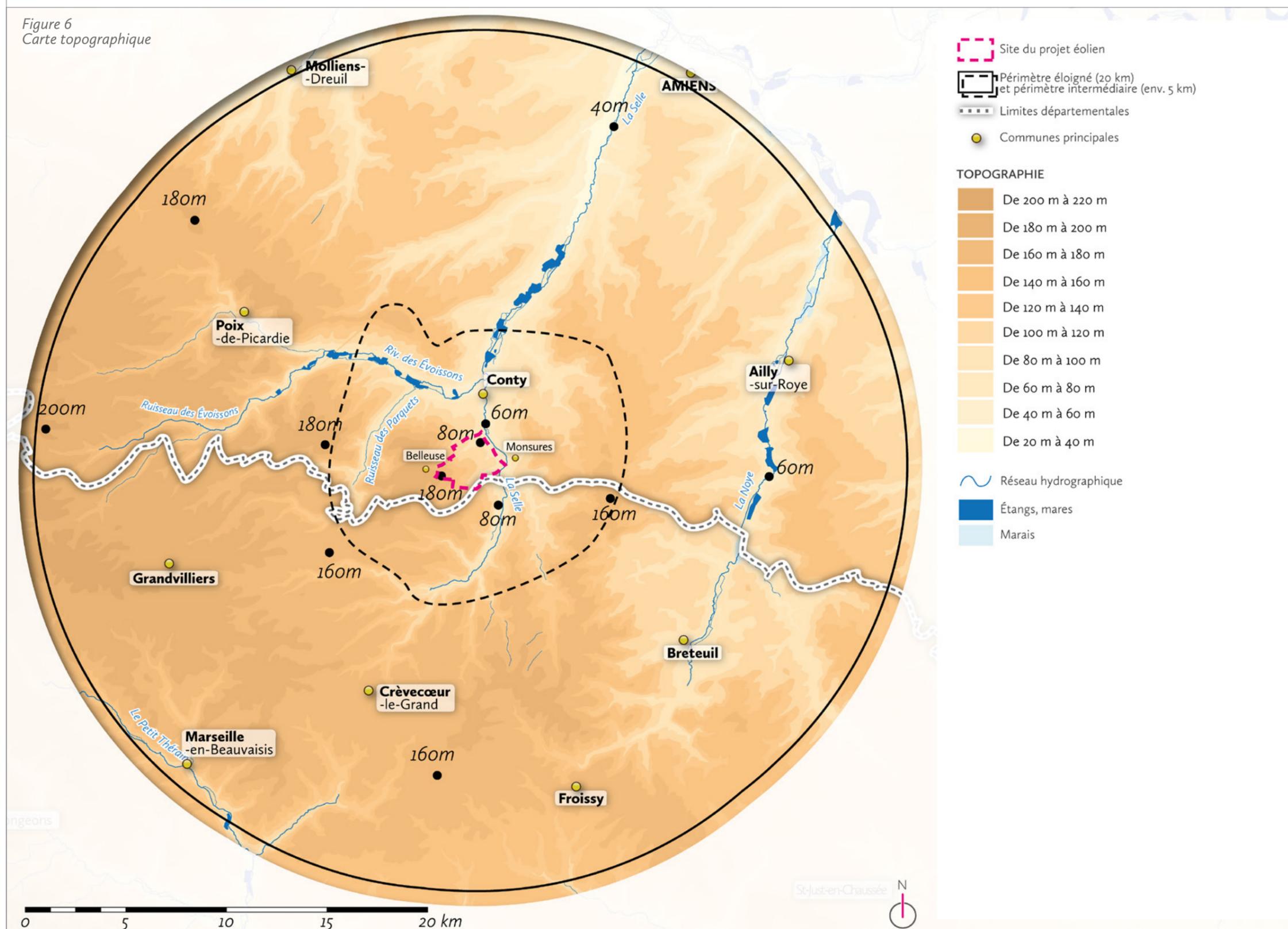
Le site du projet est inclus dans la Communauté de communes du Contynois, et se trouve en intégralité dans le périmètre d'étude éloigné.

2.3 - Contexte géographique général

Le périmètre d'étude inclut la partie sud des vallées de la Selle, des Évoissons et de la Noye. Il est à la rencontre entre deux pays : le plateau picard au sud, souvent plat et l'Amiénois au nord, davantage mouvementé du fait des vallées qui entaillent le plateau.

Il s'agit de la partie nord du Bassin parisien, caractérisée par un socle sédimentaire crayeux recouvert d'une épaisse couche de limons. L'agriculture domine l'occupation du sol et est essentiellement de type intensif en grandes cultures hormis dans les vallées davantage herbagères. Vers les limites sud-ouest du périmètre d'étude éloigné, les terres deviennent plus lourdes et annoncent le Pays de Bray, plus herbager. Au nord, le périmètre d'étude éloigné rejoint l'agglomération d'Amiens.

Figure 6
Carte topographique



Les vallées guident le relief. Des vallons sont à l'état sec du fait de l'infiltration de l'eau dans le sol calcaire.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 6 : Carte topographique du périmètre d'études

(Source : modèle numérique de terrain IGN (à 75 m) - base de données hydrographique BRGM, données IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 7 : Carte géologique simplifiée du périmètre d'étude

(Source : BRGM, données IGN)

- Vue A : Des plateaux dégagés accueillent la production d'énergie éolienne
- Vue B : Le plateau est entrecoupé de vallées et de vallons secs

(Photos : Matutina)

3 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

3.1 - Relief et hydrographie

Le périmètre d'étude correspond majoritairement à un plateau crayeux et recouvert de limons (fig. 7). Celui-ci se prolonge jusque dans l'Artois. Le substrat crayeux est plus ou moins riche en silex, dont les lits peuvent atteindre près de cent mètres d'épaisseur. Le plateau est ponctuellement parsemé de sables et d'argiles, comme au sud de la commune de Belleuse.

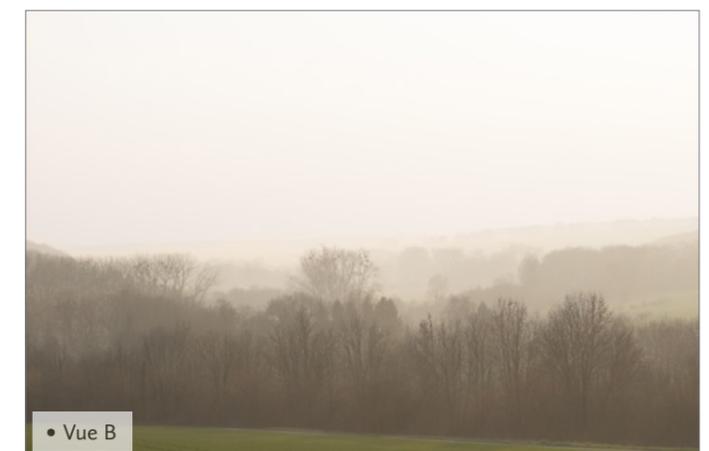
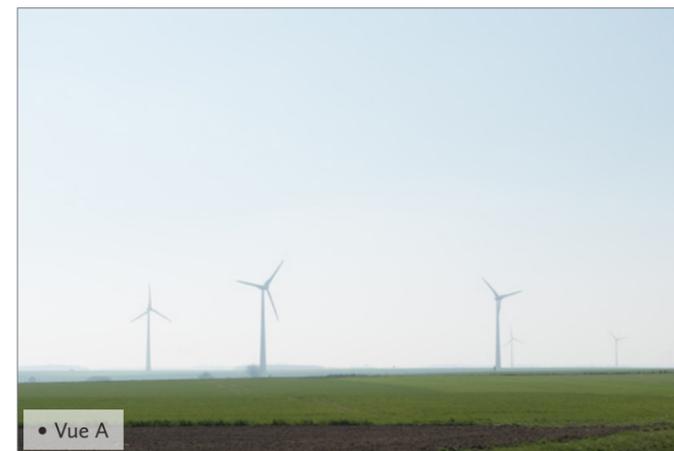
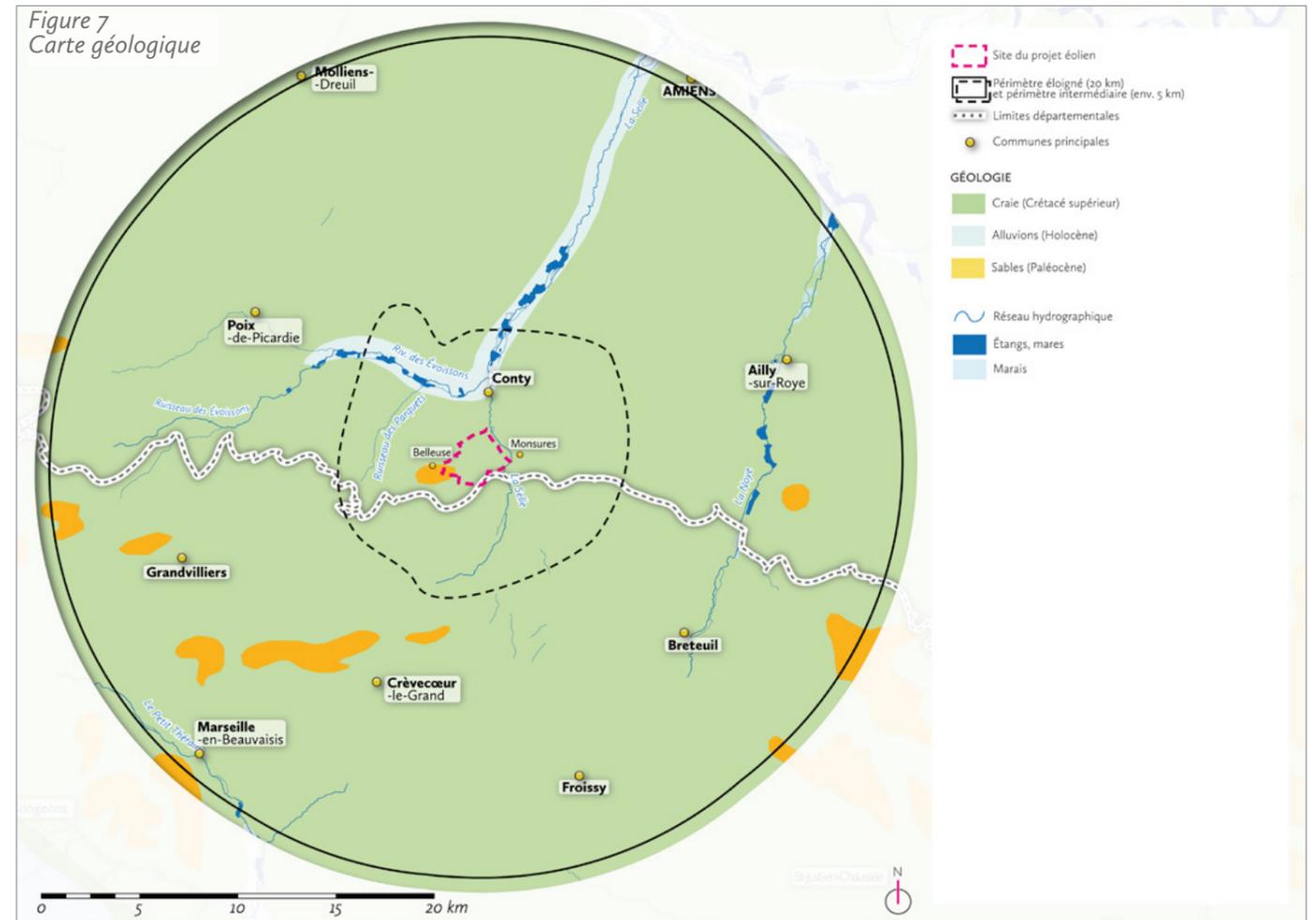
La quasi-omniprésence de la craie sur le plateau raréfie les eaux de surface qui percolent, et la nappe phréatique est profonde. Des vallons secs (que l'on retrouve dans le toponyme récurrent de "fond") dûs à la plasticité et à la perméabilité de la craie, entaillent le plateau, se développant en son centre jusqu'à sa périphérie, où ils convergent vers des vallées humides (la Selle, la Noye, etc.). Le relief peut donc paraître assez mouvementé avec une rareté de ruisseaux à découvert (fig. 6), rendant l'hydrologie du secteur assez particulière.

Ce phénomène est plus important au nord du périmètre d'étude, dans le département de la Somme, en raison de la confluence de plusieurs rivières aux alentours de Conty et d'Amiens. Au nord du département de l'Oise et entre Granvilliers, Crèvecœur-le-Grand et Froissy, une ligne de crête se dessine entre les bassins versants de l'Oise et de la Somme. Le relief s'est adouci, correspondant à celui d'un plateau incliné du nord-ouest vers le sud-est, plus élevé à l'ouest. Les limons sont donc descendus vers l'est (phénomène de solifluxion), et les terrains de l'ouest furent alors décapés : cette érosion a fait affleurer l'argile à silex.

C'est à la rencontre entre ce plateau et l'espace mouvementé de la confluence de plusieurs rivières, que se trouve le site du projet éolien et son périmètre intermédiaire.

Le site présente des altitudes contrastées. L'espace utile

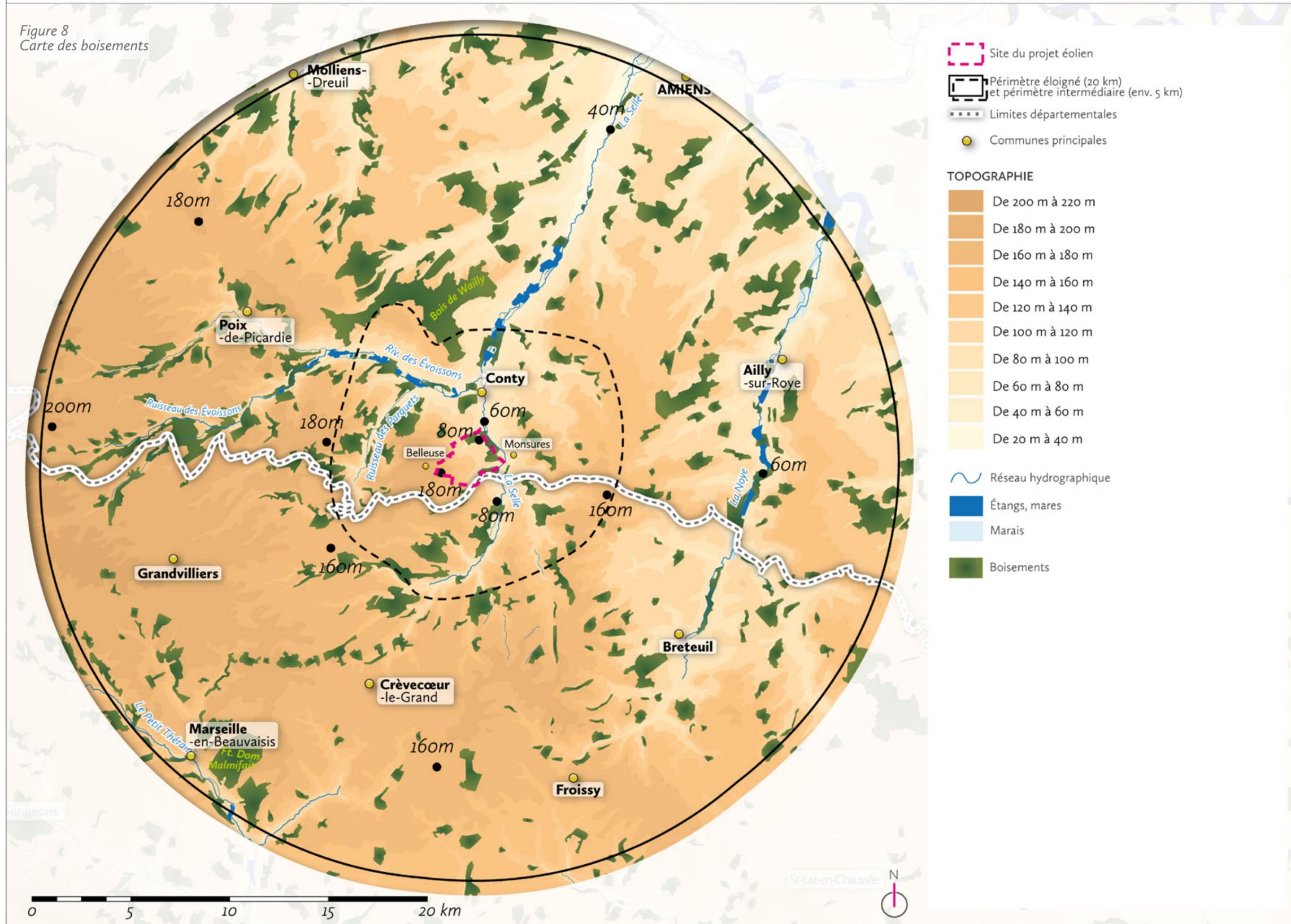
Figure 7
Carte géologique



de plateau s'établit entre 130 et 150 m NGF, tandis qu'un maximum est atteint aux lisières du village de Belleuse à 180 m NGF, ce qui en fait le point culminant du secteur.

Les points bas, formant la bordure limite du site, sont situés entre 90 et 100 m NGF.

Figure 8
Carte des boisements



Les boisements marquent le relief en creux. Ils sont plus présents dans le département de la Somme et sur les versants peu fertiles et moins ensoleillés.

■ *Ci-contre à gauche :*

- *Figure 8 : carte de la topographie et des boisements du périmètre d'étude*

(Source : modèle numérique de terrain IGN (pas de 75 m) - base de données hydrographique BRGM - carte IGN 100.000 - base de données d'occupation des sols Corine Land Cover)

■ *Ci-contre à droite :*

- *Vue A : Village en fond de vallée, aux horizons boisés*
- *Vue B : La culture des peupliers a commencé au XXème siècle et perdure aujourd'hui*
- *Vue C : Les boisements marquent aussi les plus minces vallons secs*

(Toutes les photos : Matutina)

3.2 - Boisements

Les vallées et leur réseau adjacent de vallons secs qui se trouvent dans la moitié nord du périmètre d'étude éloigné s'accompagnent de boisements, répartis de façon plus ou moins continue au long de leurs cours (vue A). Ils y sont ainsi très présents (fig. 8).

Les boisements se sont maintenus sur ces pentes en raison de la déclivité du versant souvent trop forte pour l'exploitation en culture. C'est la résultante d'un défrichement inachevé. Les versants le plus souvent concernés sont peu ensoleillés et la cryoclastie et la solifluxion ont décapé la meilleure partie, fertile, du terrain. Ces versants étaient alors utilisés pour le pacage ovin ou bovin. En Picardie, les boisements des "fonds" sont fréquemment des espaces abandonnés par l'élevage (les anciens "larris") suite au changement des pratiques agro-économiques. La nature a donc repris ses droits (vue C). Enfin, les vallées sont souvent boisées du fait de l'essor des peupleraies depuis le XX^e siècle (vue B). Les peupliers sont des arbres de haut-jet qui indiquent distinctement les vallées depuis le plateau.

Autour du site du projet éolien et du périmètre intermédiaire, la densité de ces boisements de vallées est marquée autour des vallées de la Selle, des Parquets et des Évoissons qui convergent aux environs de Conty. En contraste, le plateau est largement dégagé, notamment à l'ouest de la Selle, là où se tient le site du projet éolien (fig. 8).

En moitié sud, le large plateau sec qui s'y déroule voit la présence de vallées, et donc de boisements, nettement réduite. Par ailleurs, ses étendues tabulaires sont très dégagées. Ainsi, un contraste assez visible dans ce mode d'occupation du sol apparaît entre ces deux moitiés nord et sud du périmètre d'étude éloigné. On remarquera de surcroît que la limite départementale entre l'Oise et la Somme s'appuie à peu près sur la zone de distinction entre ces deux parties différenciées.



• Vue A

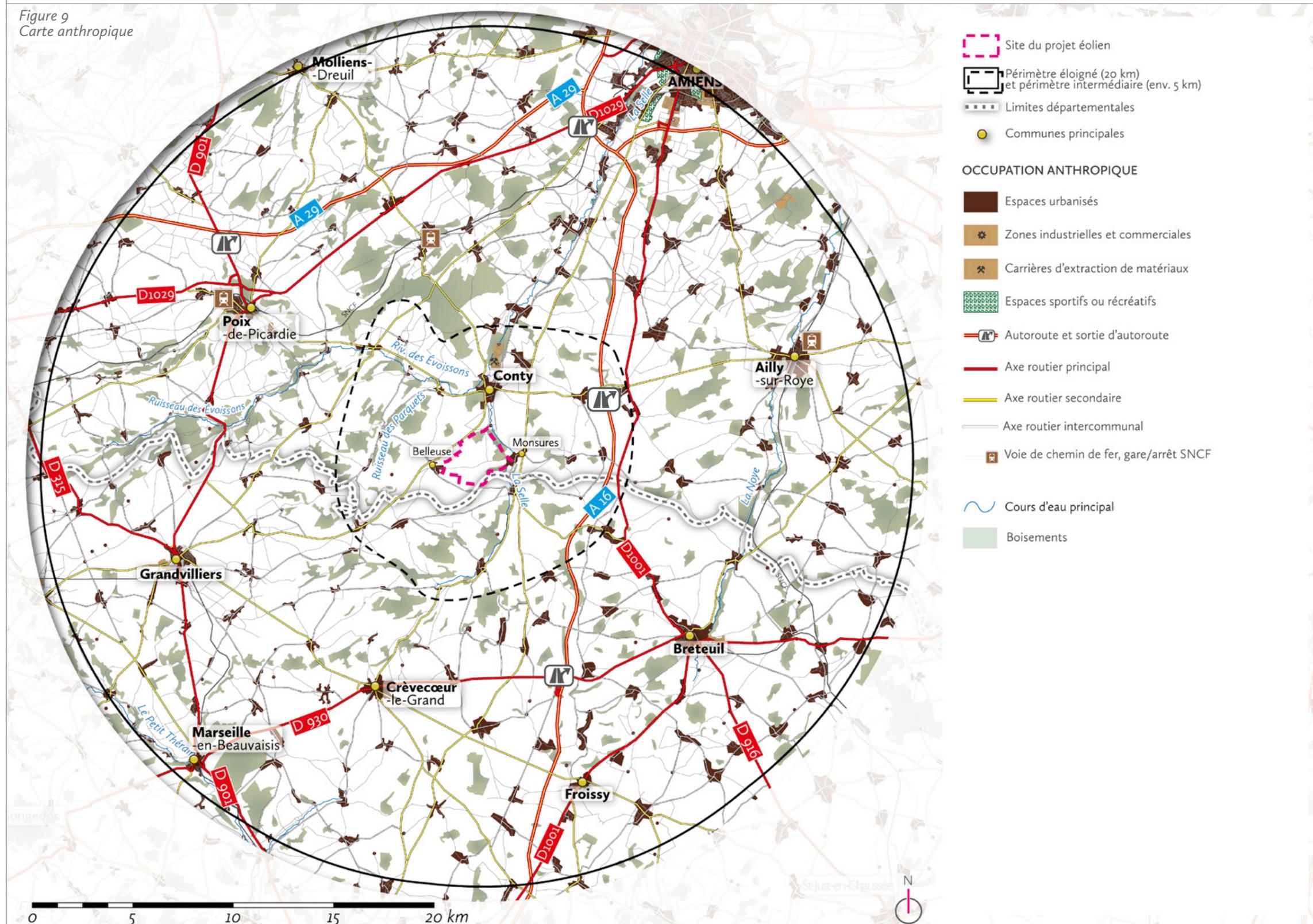


• Vue B



• Vue C

Figure 9
Carte anthropique



L'habitat sont très majoritairement de type

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 9 : Occupation anthropique du périmètre d'étude

(Source : Corine Land Cover, IGN et OpenStreet-Map)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 10 : Zonage des aires urbaines au sens de l'INSEE

(source : INSEE 2015)

- Vue A : Une vue de Conty, sur la Selle
- Vue B : L'église de Le Crocq et la mare
- Vue C : Route de plateau présentant une longue portition rectiligne
- Vue D : Front bâti en village-rue

(Photos : Matutina)

3.3 - Occupation anthropique

Le périmètre d'étude éloigné se caractérise par sa ruralité. Amiens, capitale régionale de la Picardie jusqu'en 2015, est la plus grande ville (agglomération de plus de 200 000 habitants). Les autres agglomérations sont des petites villes d'environ 3 000 ou 4 000 habitants pour les plus importantes, liées par les axes majeurs, suivant un maillage en étoile depuis les plus grandes villes (vue C), dont Amiens, issu des voies antiques. Légèrement au sud et à l'écart du périmètre se trouve la ville de Beauvais. Les autoroutes A 16 (Paris-Calais) et A 29 (St-Quentin-Amiens-Le Havre) ont été construites à partir des années 1990 et sont à vocation inter-régionale. Le trafic routier et ferroviaire Paris-Lille s'est en effet éloigné d'Amiens depuis plusieurs décennies.

L'occupation anthropique est principalement représentée par un maillage de petits villages dans les vallées et sur le plateau (fig. 9). Sur ce dernier, l'habitat est de type regroupé, à l'exception de quelques rares fermes isolées. Les vallées concentrent la majorité des habitants et des activités (vue A). Au XIX^e siècle, la vallée de la Somme a accueilli des activités de papeterie de de textile depuis le XIX^e siècle, en continuité avec les bourgs existants. A l'ouest, les villages sont plutôt implantés sur les versants (à l'écart des zones de crues), formant des villages-rues (vue D). À l'arrière des maisons, les courtils offrent aux habitants un espace de campagne jardinable.

Plus au sud, les villages de plateau, qui en rythment la traversée, regroupaient les habitants autour des points d'eau rares sur ce terrain sec. On trouve ainsi des mares au cœur des bourgs, espaces centraux, jadis entretenus par les communes (vue B), ou des puits et châteaux d'eau comme à Gerberoy et Hétomesnil. S'ajoutent quelques fermes ou châteaux isolés sur le plateau, organisés autour de leurs finages tels des *villae* romaines.

L'influence d'Amiens (fig. 10), principalement, s'étend

et se traduit par la construction d'habitat pavillonnaire en continuité des bourgs existants, sur une grande partie nord-est du périmètre d'étude éloigné. Le phénomène est visible également au sud avec Beauvais, très liée à la métropole francilienne (aéroport de Roissy, agglomération de Cergy-Pontoise). Cette pression à l'urbanisation (phénomène de périurbanisation) devrait se poursuivre à l'avenir autour de chaque ville et notamment en raison de la bonne desserte routière et ferrée, sauf à l'ouest du plateau, plus à l'écart.

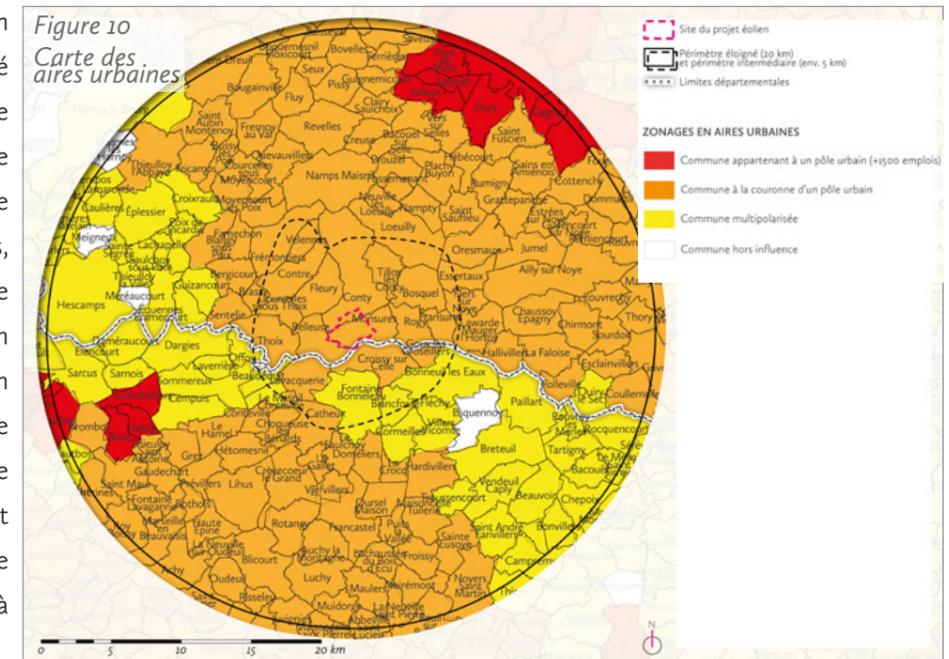
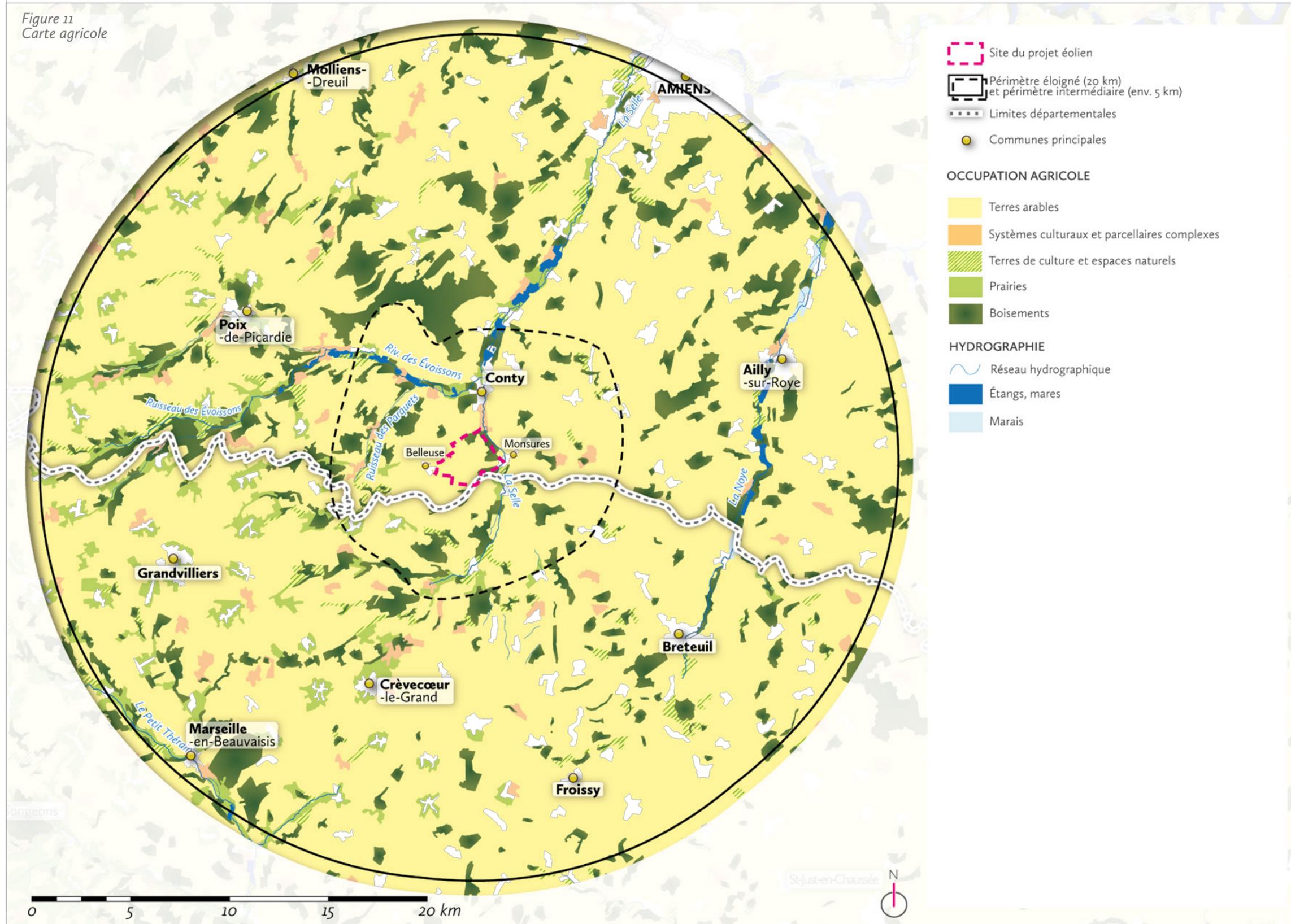


Figure 11
Carte agricole



Le périmètre d'étude éloigné est essentiellement agricole, dévolu aux grandes cultures. Les boisements marquent les creux du relief, et des espaces pâturés apparaissent à l'ouest sur les terres argileuses plus lourdes.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 11 : carte de l'occupation du sol naturelle et agricole dans le périmètre d'étude

(Source : IGN, CORINE LAND COVER)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 12 : carte des types d'agriculture majoritaire par commune suivant le recensement agricole de 2010
- Vue A : une terre de labours limoneux
- Vue B : les vallées sont traditionnellement herbagères mais l'activité de l'élevage a beaucoup régressé. Les peupleraies colonisent peu à peu les fonds de vallée en les refermant

(Toutes les photos : Matutina)

3.4 - Occupation agricole et naturelle du sol

Sur des sols limoneux, favorables aux grandes cultures, la majorité de l'occupation du sol est représentée par la culture d'openfield sur les plateaux et des systèmes plus diversifiés dans les vallées (fig. 11). Dans celles-ci, l'élevage a régressé ou disparu au XX^e siècle en faveur de la culture de peupleraies qui viennent refermer les fonds de vallées.

A cela il faut ajouter la couronne herbagère des villages à l'ouest du périmètre d'étude, en raison d'une terre argileuse moins favorable à la culture, et annonçant la Normandie proche par le Pays de Bray.

L'agro-économie locale se caractérise ainsi par la dualité élevage/culture dans la moitié ouest du périmètre d'étude et est résolument tournée vers les cultures de grands champs (céréales, oléo-protéagineux, betteraves) dans la moitié orientale du périmètre d'étude éloigné (fig. 12), sur un sol favorable et riche en limons, où les boisements se raréfient. A cet endroit, ces cultures occupent les replats aussi bien que les vallons lorsque le relief s'assagit. La betterave sucrière fait partie de ces cultures, la Picardie en étant le premier producteur national.

Selon les indicateurs du Ministère de l'Agriculture (Agreste - fig. 12), le site du projet se répartit sur des communes dont l'économie repose majoritairement sur les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux. La rationalisation et l'intensification de ces productions ont encore davantage ouvert les espaces d'openfield.

Au nord, l'importance du nombre de terrains en déclivité trop forte pour être cultivés ("larris") explique la permanence de structures végétales organisées en rideaux, motif multi-séculaire de cette partie de la Picardie. Toutefois, ces structures souffrent d'un déficit d'entretien.

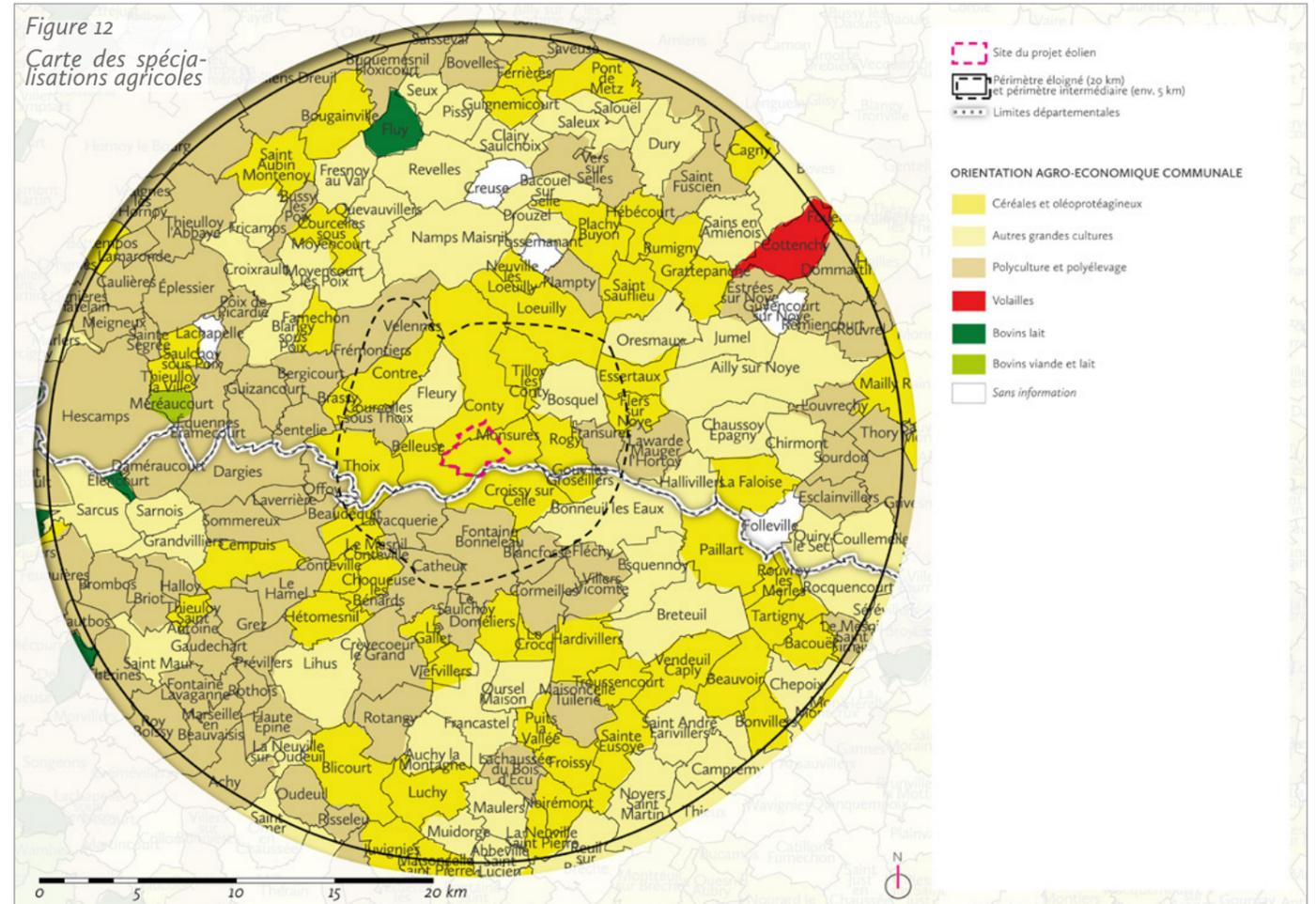
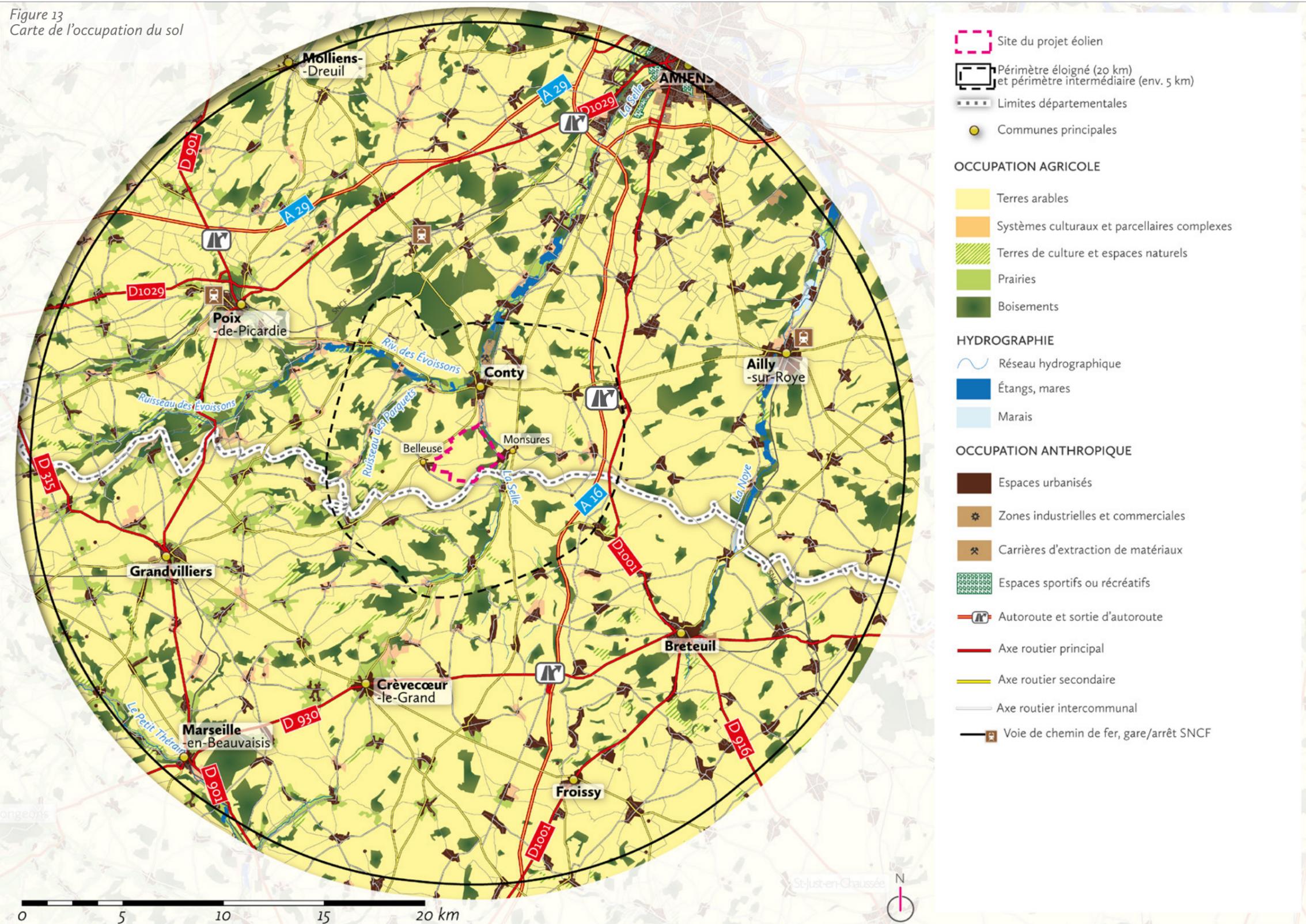


Figure 13
Carte de l'occupation du sol



Le sol calcaire et le relief expliquent l'occupation du sol dévouée en grande partie aux cultures. Des ceintures de paturages entourent les villages des secteurs de l'ouest, moins propices à la culture. Les villages sont regroupés pour l'accès à l'eau.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 13 : carte synthèse de l'analyse physique et structurelle
(Source : MNT IGN, CORINE LAND COVER et fond IGN 1/100 000)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : Un mail planté
- Vue B : Ancienne sucrerie de Crèvecœur-le-Grand
- Vue C : La périurbanisation se développe sous la forme de lotissements pavillonnaires, comme ici à Conty, sous l'influence de l'agglomération amiénoise.

(Toutes les photos : Matutina)

3.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurelle

Le site du projet éolien de Monsures prend place sur le début d'un large plateau correspondant à la ligne de crête entre les bassins versants de la Somme et de l'Oise, à proximité immédiate de la vallée de la Selle vers laquelle confluent plusieurs rivières.

A l'est, le socle rabaissé du plateau a conservé sa couche originelle de limons favorisant la grande culture intensive dont la culture de betterave sucrière entre autres, contribuant à l'économie agro-industrielle locale (vue B). A l'ouest, le décapage de ces mêmes limons a engendré des terres plus lourdes et plus humides, favorisant le développement du bocage pâturé particulièrement autour des villages, mais qui est en régression.

Cependant, au delà de ces caractères ruraux traditionnels (vue A), les influences métropolitaines contemporaines se font également sentir sur le territoire. Ainsi les agglomérations de Beauvais (proche de la métropole francilienne) et d'Amiens ont entraîné un halo de périurbanisation sur une grande partie du périmètre d'étude éloigné (vue C). Les nouvelles constructions s'appuient néanmoins sur l'urbanisation existante alors que l'habitat est assez regroupé, exception faite des zones d'activité présentes à certains accès autoroutiers et de quelques rares fermes isolées, au milieu de leurs finages.

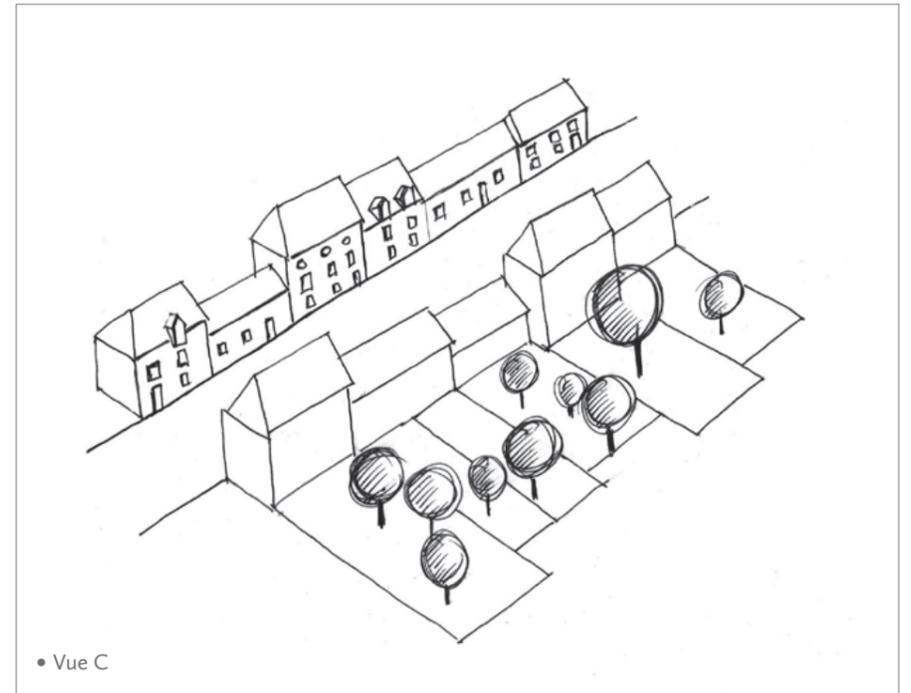




• Vue A



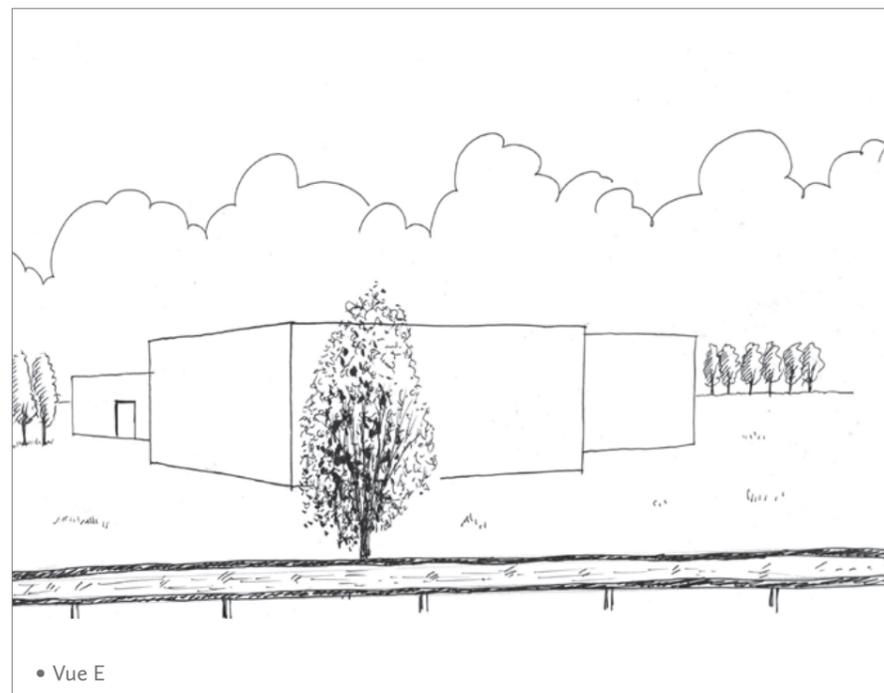
• Vue B



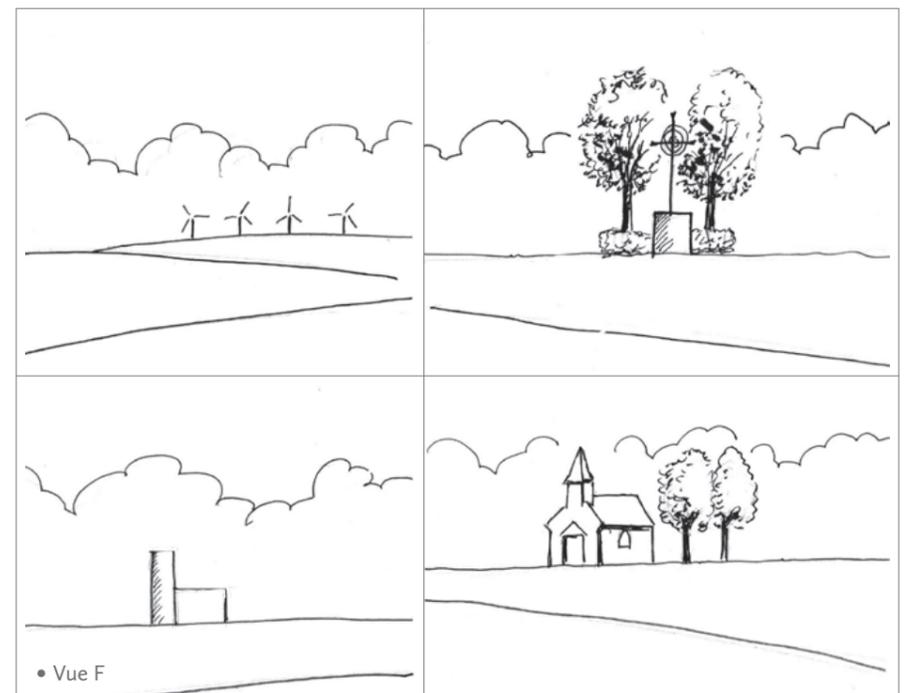
• Vue C



• Vue D



• Vue E



• Vue F

■ Ci-contre à gauche :

Croquis représentant les principales ambiances et les motifs paysagers rencontrés dans les différents paysages du territoire d'étude.

La liste n'est pas exhaustive. Il s'agit cependant ici des éléments principaux à la fois lisibles et récurrents qui ont retenu l'attention lors des parcours de découverte sensible du territoire.

Ont donc été repérés, et classés dans cette typologie :

MOTIFS ET ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

- **Vue A : La mare**
- **Vue B : Le mail planté**
- **Vue C : Le village de plateau**
- **Vue D : Le village de vallée**
- **Vue E : La zone logistique**
- **Vue F : Éléments verticaux et isolés**

4 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

4.1 - Approche sensible

Quelques rappels théoriques

Le but de l'analyse paysagère est de définir les unités paysagères du territoire et leurs caractéristiques. Cette description se fait en croisant l'approche objective (analyse physique et structurale précédente) et l'approche subjective (ambiances, ressentis, composition visuelle...). En effet, c'est la particularité du paysage que d'être un objet à la fois objectif et subjectif, c'est-à-dire un objet où nature et culture se mêlent. Avec la "Loi Paysage" de 1993, en France, et la "Convention européenne du paysage" dite "de Florence", signée en 2000 pour l'Union européenne, les définitions du paysage, pour diverses qu'elles soient, convergent sur l'idée d'un espace vécu, fruit des interactions entre la nature et la culture. A la dimension de protection et de conservation s'accroche une notion d'action d'aménagement du cadre de vie, dans lequel le paysage devient un support de projet.

Notre approche privilégie l'identification des "unités paysagères". Elles possèdent des caractères et des sensibilités propres. La mise en évidence de ces dernières permettra d'évaluer la sensibilité du paysage au projet proposé. Selon le LADYSS-CNRS : "Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères". Ce à quoi le paysagiste Alain Mazas, vient ajouter : "La structure paysagère correspond à des systèmes formés par des éléments de paysage, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations". Aussi une unité paysagère est vue comme un ensemble de structures paysagères, identifiable comme un tout, mais aussi dépendante des perceptions sociales et culturelles. Les structures servent de support aux "motifs" (Alain Mazas ibid.), définissant des éléments qui font sens socialement : le village regroupé autour de son clocher, l'arbre solitaire en plein champ, la route bordée d'arbres... La perception des motifs, ou du moins d'éléments structuraux remarquables, permet de révéler les structures paysagères et les unités qu'elles composent.

Éléments et motifs

Allant à l'essentiel, le croquis permet de décrire visuellement les motifs et éléments structuraux pour établir une typologie. Ce choix n'est pas exhaustif mais se veut représentatif.

¹ Pour les deux citations : communication personnelle par Alain Mazas du contenu d'une de ses conférences sur le paysage tenue en 2012

• **A - La mare.** La mare du centre-village est un motif récurrent du territoire d'étude. Elle révèle l'origine des regroupements humains sur le plateau calcaire, autour d'un point d'eau ponctuel. Elle se présente sous des formes d'aménagement diverses, allant de l'image d'une petite mare au caractère naturel, à des ensembles maçonnés qui servaient jadis d'abreuvoirs aux troupeaux. Il est à noter également que certains traitements de ces mares sont peu valorisants – à l'image de bassins de rétention techniques – ou au contraire cherchent à mettre en valeur ces lieux. Les mares se tiennent généralement dans l'espace dégagé et étiré du centre-village, encadré par les fronts bâtis.

• **B - Le mail planté.** Ce motif est caractéristique des villages du secteur d'étude. Ce mail est défini par un quadrilatère étiré formant une place engazonnée, et planté sur tout son pourtour d'un alignement de tilleuls conduits en rideaux. Souvent, il s'agit de la place du centre-village, et non loin peut se trouver la mare. L'alignement du front bâti lui succède ensuite. Il s'agit d'un motif original, que l'on peut qualifier de spécifique à ces villages picards. Sous forme plus restreinte, le mail peut aussi être un constitué d'un dégagement entre les façades et les maisons nommé "usoir". Autre usage, mais moins répandu, celui du "pré à bal" situé aux marges du village, et destiné jadis, comme son nom l'indique, aux loisirs et aux fêtes. Il est à noter que certains villages ont aménagé récemment des espaces en reprenant ce motif, relevant la prise de conscience de sa typicité par les acteurs locaux. Enfin, ces aménagements ont permis de retrouver la technique de conduite des tilleuls en rideaux.

• **C - Le village de plateau.** Le village de plateau reprend la structure des villages-rues du Bassin parisien où les parcelles sont disposées en arrête de poisson autour de l'axe rectiligne de la rue. La particularité de ces villages-rues est de présenter souvent un front bâti continu. La brique est le matériau de construction le plus courant. A l'arrière des maisons succèdent des parcelles en longueur, de profondeur variable, nommées "courtils". Ces parcelles accueillent des jardins ou, pour les plus grandes, des prés-vergers. Depuis la rue, face à l'imperméabilité visuelle des façades, il n'est pas possible de deviner ces parcelles. En revanche, perçus depuis l'extérieur du village, ces courtils forment une auréole végétale, colorée des floraisons printanières des fruitiers, et dissimulant le bâti. Ceux-ci ont pourtant tendance à régresser.

• **D - Le village de vallée.** Le village de vallée s'inscrit dans un cadre qui définit un motif identifiable de loin. Au premier plan apparaissent les pâtures de fond de vallée, accompagnée de leur cortège végétal (saules têtards, aulnes, peu-

pliers...), que vient surmonter au fond le versant, pouvant lui-même être occupé en partie par des bois ou des rideaux. Dans ce tableau partagé entre la surface horizontale du fond de vallée humide et la surface verticale du coteau surmonté du ciel, le village densifié autour de son clocher apparaît à la jonction des deux. Cependant, des éléments viennent brouiller la lecture de ce motif : le développement des peupleraies qui vient fermer les vallées, et celui de la construction des maisons individuelles en dehors des tissus anciens. Le chromatisme souvent trop clair de leurs façades et leur implantation détachée de la structure urbaine première leur confèrent une impression de "flottement" dans le paysage.

• **E - La zone logistique.** La notion de motif n'est pas à seulement à interpréter dans une dimension traditionnelle mais peut aussi s'attacher à rendre compte de formes contemporaines, révélatrices d'une réalité d'un territoire. Ainsi, les zones logistiques sont, à notre avis, identifiables comme motifs. En effet, par la quasi-absence d'obstacles naturels, les plateaux picards sont un lieu de passage immémorial, notamment dans les échanges entre nord et sud de l'Europe. La présence d'autoroutes sur le territoire (A16 et A29) en témoigne, ainsi que de routes très fréquentées. Par ailleurs, la proximité à la métropole francilienne favorise les zones de stockage et de transit. Aussi, les zones logistiques racontent cette vocation du territoire. Elles sont constituées de grands entrepôts de couleur neutre, posés en bordure des voies de circulation sur des aires dégagées. Le traitement de ces dernières (pelouse, plantation), fut-il minimal, témoigne de la volonté de témoigner d'un effort de "verdissement".

• **F - Éléments verticaux et isolés.** Des éléments ponctuels, implantés sur les plateaux dégagés, se repèrent tout au long des parcours. Du plus humble au plus imposant, tous se caractérisent par la dimension verticale et donnent l'impression de rassembler l'espace autour d'eux. Deux motifs traditionnels se distinguent, liés au christianisme : les calvaires et les chapelles. Souvent situés à l'écart des zones habitées, marquant un croisement, ils forment des repères dans l'étendue horizontale des plateaux. Un accompagnement végétal, très simple, vient les compléter. A une échelle totalement différente, et dans une approche contemporaine, les silos agricoles et les éoliennes sont considérés comme des motifs des plateaux ouverts, révélateurs de l'activité productrice du territoire : production agricole pour l'un et énergétique pour l'autre.

Figure 14
Carte des paysages



- Site du projet éolien
 - Périmètre éloigné (20 km) et périmètre intermédiaire (env. 5 km)
 - Limites départementales
 - Communes principales
- PAYSAGES
- Paysages de vallée
 - Paysages de plateau

Extraits de l'atlas des paysages de la Somme

Initiatives de mise en valeur et outils de protection des structures paysagères

- PLU (haies, arbres, rideaux, structures végétales).
- Carte Communale
- Contrats d'Agriculture Durable.
- Contrats Gestion de Territoire (volet bâtiments agricoles)
- Charte "Agriculture et environnement"
- Charte "Contrat et plan de paysage"
- Espaces naturels (zones humides, larris, etc.)
- Protocole en cours entre Amiens-Métropole et les représentants de la profession agricole, afin de concilier le développement économique des alentours d'Amiens avec le maintien de l'agriculture péri-urbaine.

Freiner la banalisation des paysages provoquée par les remembrements et l'extension régulière des exploitations.
Conserver les chemins agricoles.
Accompagner le cas échéant, les plus grandes parcelles par des cultures diversifiées ou par des solutions de bandes enherbées. L'expérience montre qu'une partie de ces objectifs recoupe les mesures environnementales prises en faveur de l'équilibre des milieux (lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols) ou prises en faveur de la biodiversité (préservation de la richesse floristique et faunistique).

Préserver les réserves-boisquets pour leur fonction de repère sur le territoire et leur rôle environnemental.

Maintenir le caractère ouvert du plateau. Éviter l'implantation de bâtiments isolés (silos, hangars, maisons individuelles).

Veiller à la conservation des structures végétales "repère" (arbre ou bouquet d'arbres) qui marquent les changements de direction de routes, et témoignent d'anciennes limites cadastrales.

Renforcer la silhouette villageoise et maîtriser les extensions urbaines :
Préserver les points de vue sur les clochers
Privilégier l'insertion des constructions nouvelles au cœur des villages
Faciliter l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments en leur associant des structures boisées recréant la ceinture végétale des villages-boisquets

Les routes principales sont des repères qui structurent le territoire. À l'exception des anciennes voies romaines, elles gagnent à être replantées d'arbres d'alignement.

Préserver ou réhabiliter les rideaux structurant les parcelles, à moins des traditions agricoles et de la trame foncière.

Préserver les sites sensibles des nouvelles constructions, notamment les lignes de crête et les hauts de versant.

Prendre en compte l'économie de terrassement, pour traiter de nouveaux bâtiments. Utiliser les ressources offertes par la pente naturelle du terrain et envisager la fragmentation des volumes.

Favoriser les implantations bâties dans la continuité des formes urbaines de bas de versant. Prendre en compte la diversité des points de vues, proches et lointains, et mesurer l'impact de la volumétrie, des matériaux et des couleurs. Pour les grands volumes, une volumétrie allongée et basse, implantée parallèlement aux courbes de niveau, doit être privilégiée. Les structures végétales traditionnelles peuvent offrir des solutions d'accompagnement ou d'insertion.

Encourager la réhabilitation et la reconversion du bâti traditionnel.

Assurer une gestion pérenne des larris.

Préserver ou réhabiliter les cavées et les chemins agricoles enherbés.

Préserver les haies et les fossés pour leur rôle environnemental et leur valeur de témoin des parcelles anciennes.

Préserver ou replanter les éléments végétaux structurant les paysages de fonds de vallées : haies, arbres, alignements de saules litard, zones humides, rivières, versants près des villages, etc.

Favoriser le maintien des prairies et des pâtures afin de préserver le caractère ouvert des fonds de vallées.

Éviter la banalisation des sites par le boisement :
Éviter l'introduction systématique de peupliers en fond de vallée,
Éviter le boisement de la totalité d'un versant,
Éviter la plantation de conifères.

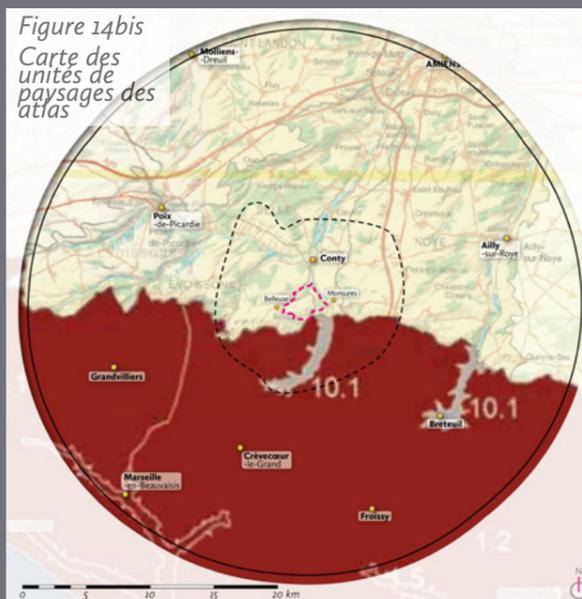
La dichotomie plateau / vallée fonde les différents paysages du territoire d'étude. Les vallées sont rendus complexes par leur réseau de vallons secs adjacents.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 14 : carte des unités de paysages sur le périmètre d'étude, et extraits de l'atlas des paysages de la Somme présentant les recommandations d'aménagement des espaces de plateau et de vallée (Source : atlas des paysages de l'Oise et de la Somme / Matutina)

■ Ci-dessous :

- Figure 14 bis : Carte des unités de paysages tels qu'elles figurent dans les atlas de paysage départementaux (Source : atlas des paysages de l'Oise et de la Somme)



4.2 - Les unités paysagères

Ce que disent les atlas de paysages

Les atlas de paysages du périmètre d'étude sont généralement réalisés à l'échelle du département. Nous avons ainsi consulté deux atlas de paysages : l'atlas des paysages de l'Oise et l'atlas des paysages de la Somme.

Chacun des atlas classe les paysages en "grands ensembles" ainsi qu'en "unités" de paysage (fig. 14bis). Une étude de paysage, loin d'être une science exacte, correspond à une sensibilité et une perception et chaque auteur d'atlas de paysage qui s'efforce de relever les caractéristiques identifiables par le plus grand nombre. Ainsi, chaque atlas, élaboré selon des sensibilités différentes et propres à l'auteur, peut indiquer des délimitations et des étendues différentes, propres aux méthodologies qui ont été déterminées.

L'atlas des paysages de l'Oise est divisé en 9 entités paysagères et 17 sous-entités paysagères. La majorité du périmètre peut être considérée comme faisant partie du Plateau picard. L'atlas des paysages de la Somme est divisé en 6 entités et 34 sous-entités paysagères. L'entité nous concernant est l'Amiénois, cœur historique de la Picardie.

Les paysages : typologie, ensembles et unités

Après étude de ces atlas, nous avons fait le choix d'en simplifier les limites afin de proposer des délimitations (fig. 14) propres à nos sensibilités de perception sur le terrain mais aussi par rapport aux particularités de "l'objet" éolien. En effet, sur un territoire donné, la visibilité des éoliennes rayonne sur un périmètre large qui impose une approche plus globale. Par conséquent, les subdivisions fines que proposent certains atlas de paysages nécessitent d'être simplifiées.

Nous avons choisi tout d'abord de procéder à une approche typologique des paysages, dont les caractéristiques principales constituent les éléments de différenciation. A ces grands types répartis sur le périmètre d'étude peuvent correspondre de grands ensembles de paysages, identifiés par leur appellation géo-historique. Enfin, ces grands ensembles peuvent eux-mêmes se subdiviser en unités

de paysages qui constituent des espaces à la tonalité plus particulière et d'ambiance homogène à l'intérieur d'un grand ensemble.

Les paysages de plateaux

Nous avons différencié le Plateau Picard de l'Amiénois.

Le Plateau Picard subit une déclivité dans le sens ouest-est qui a transféré par solifluxion une grande partie des limons (terres très fertiles) à l'est du territoire : il en résulte une plus grande fertilité du plateau à l'est qu'à l'ouest. Cela explique la différenciation proposée à l'intérieur de cette unité.

A l'ouest du Plateau picard, la Picardie verte présente plus d'herbages du fait de sa fertilité moins importante en raison de sols plus lourds. Les constructions y sont caractéristiques car liées à la polyculture et au polyélevage : on y constate la présence de villages-rues comme constante. À l'est, dans le Plateau du Pays de Chaussée, ce sont en revanche les grandes cultures qui dominent.

Les systèmes de vallons secs sont adjacents aux vallées humides. Ils forment des digitations parfois profondes dans le socle du plateau, qui se trouve alors morcelé en un ensemble de replats s'étendant d'un talweg à l'autre. Les bandes boisées soulignent régulièrement les reliefs dans ce paysage où les horizons sont plus ou moins lointains.

Les villages présentent des motifs encore bien identifiables comme la mare centrale ou le mail planté où l'on se retrouve. Ces espaces marquent le centre de ces villages. Sur le plateau, ces derniers peuvent reprendre le motif du village-rue, plus particulièrement à l'ouest du périmètre d'étude, ou prennent ailleurs une forme plus regroupée dont le pourtour est parfois ceint d'un chemin dénommé "tour de ville". La silhouette de ces villages est encore identifiable par une enveloppe végétale qui correspond aux jardins et aux groupes arborés. Toutefois, ces enveloppes ont tendance à être déstructurées par l'urbanisation contemporaine sous la forme de lotissements pavillonnaires. L'atlas des paysages de la Somme recommande de renforcer les silhouettes villageoises et d'y maîtriser le développement des constructions nouvelles en favorisant leur implantation en cœur de village plutôt qu'à leur pourtour.

Au nord, l'Amiénois est la continuité de ces paysages de plateaux, mais la présence plus importante de rivières, à proximité de la confluence d'Amiens, rend les plateaux plus réduits et morcelés. Les espaces interfluviaux trop restreints et difficilement exploitables en culture ont été laissés aux boisements. Vers 2005, l'atlas des paysages du département de la Somme relevait que l'accroissement de la surface forestière de l'Amiénois était de 300 hectares par an, sachant que ce territoire concentre la moitié des forêts du département.

A proximité des grandes villes et des grands axes, les plateaux voient se développer des formes modernes d'habiter et des zones d'activité, dont celles liées à la logistique, formant un motif contemporain. Et dans les immensités du plateau lorsque celui-ci est dégagé, des éléments uniques servent de repères, que ce soit chapelles, calvaires mais désormais silos ou... éoliennes (motifs des éléments verticaux isolés).

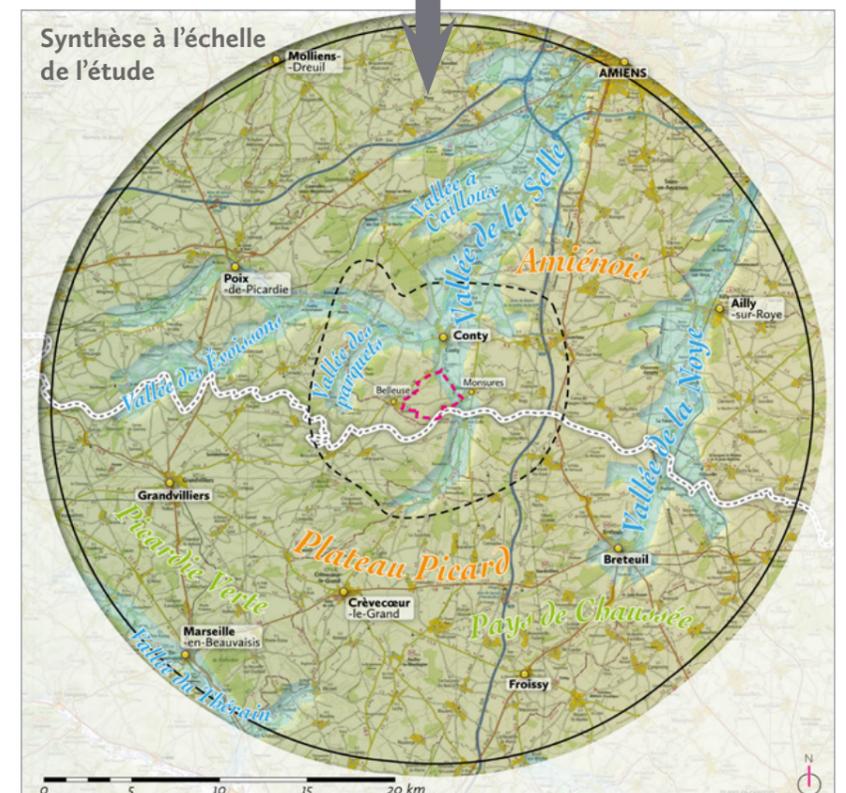
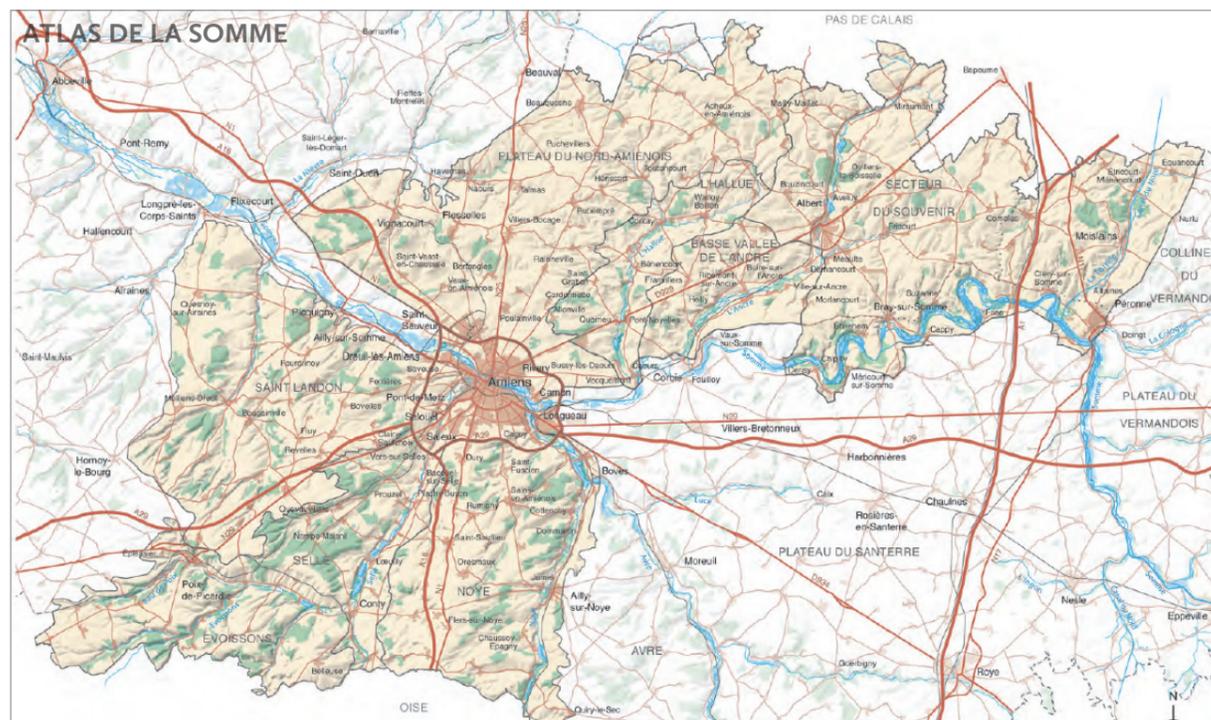
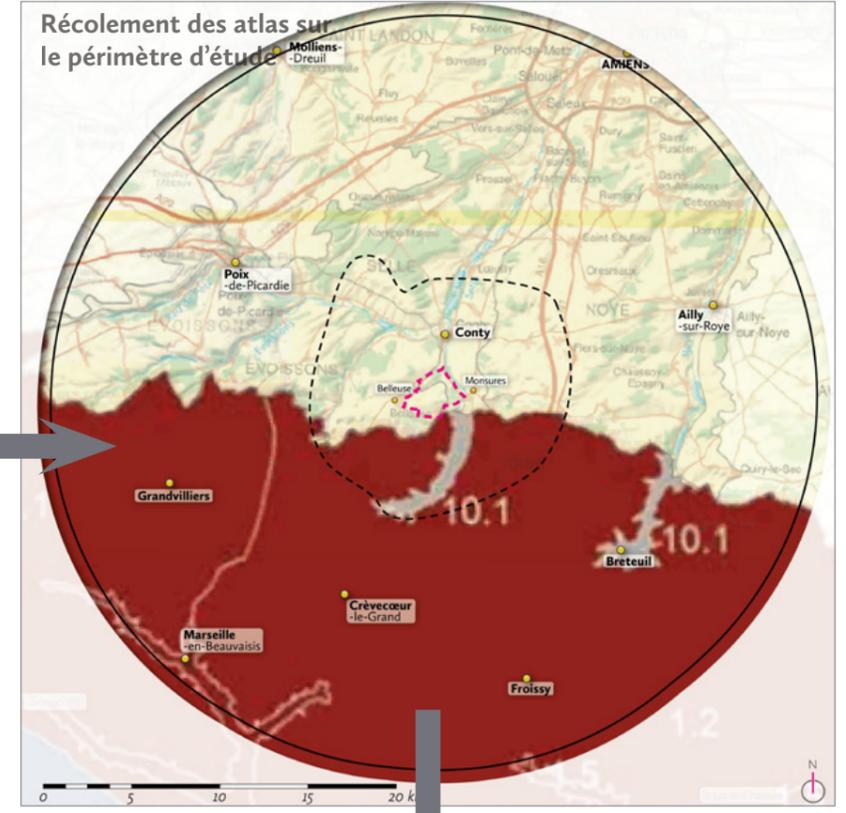
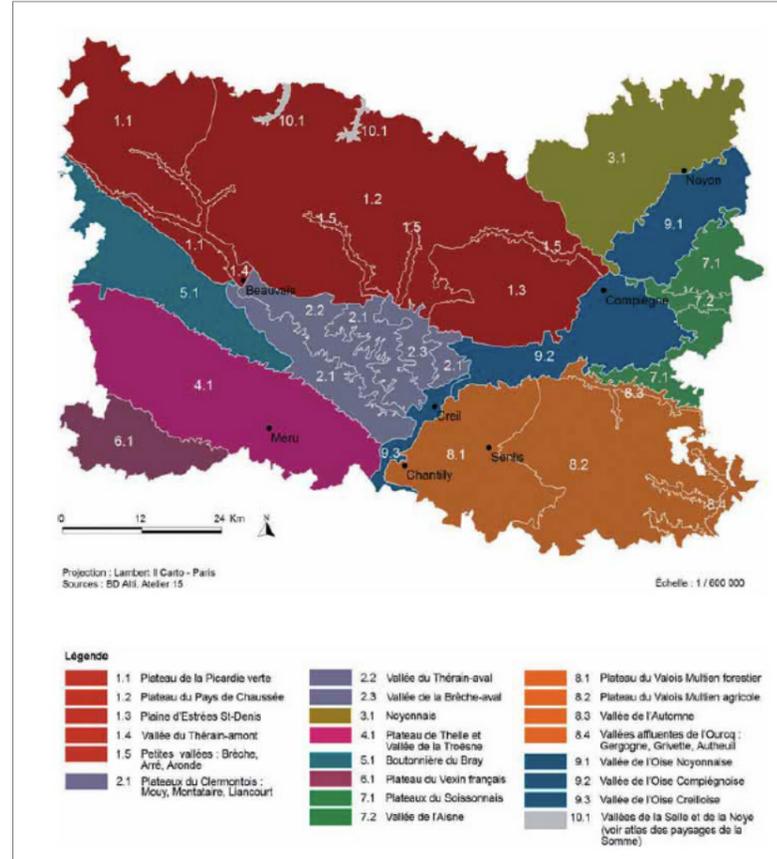
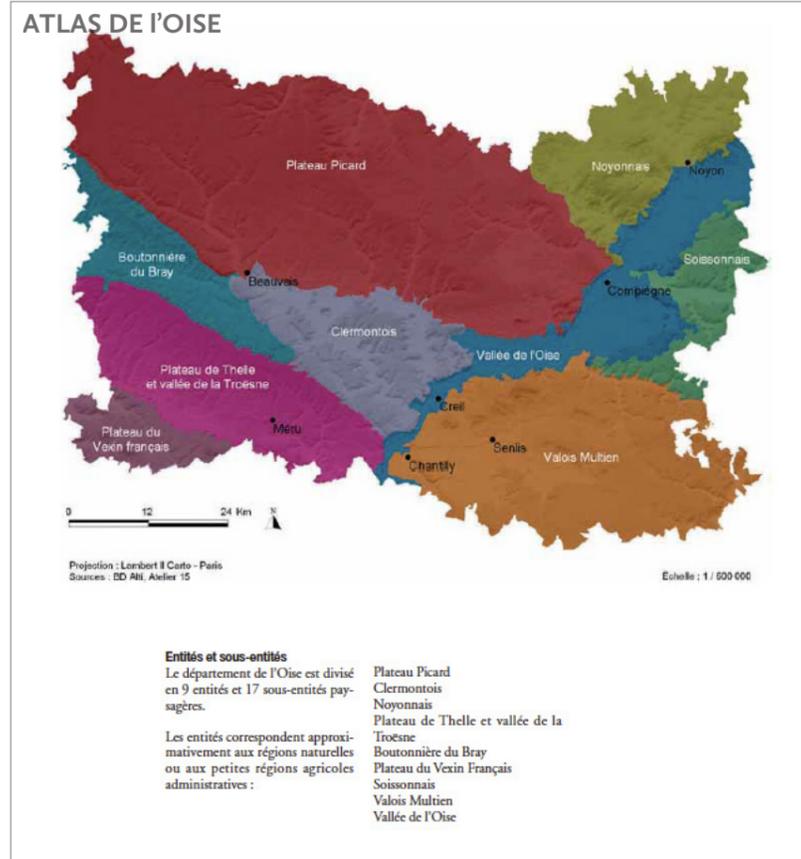
Les paysages de vallées

Les paysages de vallée forment un contraste avec les paysages de plateaux. Beaucoup plus intimes et fermés, ils accueillent une grande partie des boisements.

Il n'est pas rare de rencontrer encore une prairie de fond de vallée, jadis réservé à l'élevage qui a largement régressé, d'où émerge le clocher d'église d'un bourg de fond de vallée, l'ensemble formant un motif identifiable.

Les vallées présentent un ensemble de structures complexes mais fragilisées. L'atlas des paysages de la Somme émet de nombreuses recommandations pour préserver et développer harmonieusement ces espaces. Les mesures proposées vont de la préservation des rideaux structurant les pentes des larris à des conseils pour une meilleure intégration du bâti dans les villages, en passant par la limitation des peupleraies. En effet, les paysages de vallée sont actuellement en risque de se banaliser.

Certaines vallées sont évasées, comme celle de la Selle que l'atlas des paysages de l'Oise définit comme emblématique. D'autres présentent une étroitesse et un encaissement plus marqué, à l'image du vallon des Parquets ou de certaines portions de la vallée des Évoissons.



Processus d'harmonisation des atlas paysagers à l'échelle du périmètre d'étude

Une démarche de synthèse à partir des atlas des paysages de l'Oise et de la Somme

■ Ci-contre à gauche :

- Processus d'harmonisation des atlas paysagers à l'échelle du périmètre d'étude éloigné

(source : op. cit.)

Compléments d'analyse paysagère au regard des atlas des paysages de l'Oise et de la Somme

L'Atlas des paysages de l'Oise intègre tout d'abord le secteur concerné dans la typologie des paysages de grandes cultures qui recouvrent au moins la moitié du département. Basés sur une assise de craie à silex, ils sont recouverts de loess et de limons qui confèrent une grande fertilité à leurs sols. Au sein de cette typologie paysagère, la vaste entité du Plateau picard occupe le nord du département, et se prolonge par des continuités paysagères vers le département de la Somme, sur sa partie méridionale donc. Enfin, la subdivision paysagère distingue dans cette entité une sous-entité qui est le plateau du Pays de Chaussée. Cette partie est la plus mouvementée du Plateau picard, ponctuée de boisements soit isolés sur la plaine soit suivant les cordons des vallées et vallons.

Dans les caractéristiques de ce paysage relevés par l'Atlas, nous retrouvons les éléments et motifs identifiés dans notre analyse :

- . Une répartition de l'habitat autant sur le plateau qu'en vallée,
- . La présence des mares, mails et usoirs dans les villages,
- . Les éléments verticaux qui forment des signaux et peuvent participer d'une mise en scène comme les châteaux d'eau dans les villages.

De plus, des petits paysages emblématiques sont identifiés. Sur le périmètre d'étude nous concernant, c'est la vallée de la Selle amont qui est concernée, et offre une continuité paysagère vers le département de la Somme, au nord. Rappelons que la source de la Selle se situe à Catheux, dans l'Oise et sur le périmètre d'étude éloigné.

Du côté des évolutions et des points de vigilance, l'Atlas note la régression quasi-totale des auréoles de pré-vergers autour des villages, le phénomène de périurbanisation qui va

se poursuivre sur cette partie du département ainsi qu'une stabilité agricole qui sera toutefois amenée à évoluer vers des structures plus soucieuses de la préservation de l'environnement (bandes enherbées de protection des cours d'eau, replantations de haies). Concernant le développement éolien, l'Atlas datant de 2005, il ne cite qu'un schéma éolien réalisé sous l'impulsion de la Codecom du Plateau picard. Ce document est aujourd'hui obsolète. L'Atlas est donc peu disert sur le sujet éolien, encore en émergence à la date de sa rédaction.

L'Atlas des paysages de la Somme intègre le secteur d'étude concerné dans la grande entité paysagère de l'Amiénois. Au sein de cette entité se distinguent des sous-entités partagées entre les secteurs de plateau et ceux de vallées. A cela s'ajoutent les nombreux vallons secs. De ce fait, le socle est très mouvementé : la moitié des terrains de l'Amiénois est en pente ! Les vallées affluentes de la Somme tracent des sillons parallèles sur le plateau Amiénois et constituent autant de sous-entités paysagères. Sur le périmètre d'étude concerné, la Selle, vallée industrielle historique, marque une sous-entité. Elle réunit en aval les vallées des Evoissons et des Parquets. Nous avons rajouté le vaste ensemble de vallées sèches adjacent à la Selle dit "Vallée à Cailloux". A l'est, une seconde grande vallée creuse le plateau : celle de la Noye.

Des structures paysagères anciennes marquent les vallées sèches de profil dissymétrique : sur les versants les plus abrupts et décapés dits "larris", des structures végétales en rideaux ont été installées dès les premiers temps agricoles. Toutefois, ces structures sont soit en régression soit à l'état d'abandon. L'activité traditionnelle de pacage ovin y a disparu et l'agriculture intensive n'y trouve aucun intérêt.

Du côté des évolutions et des enjeux, l'Atlas tire des constats partagés par notre analyse :

- . Le développement périurbain rayonnant autour d'Amiens, empruntant particulièrement un couloir comme celui de la Selle. De ce fait, les périphéries des villages, avec leurs "courtils" et leurs enveloppes végétales, sont sous pression,
- . Le développement de nouveaux équipements dans le paysage dont les parcs éoliens. Toutefois, de même que pour l'Atlas de l'Oise, le document, datant de 2005, reste succinct sur le sujet.

L'Atlas suggère ainsi trois actions à mener sur les paysages : préserver, gérer et aménager.

Pour la préservation, il met l'accent sur la protection générale des motifs villageois et paysagers, notamment sur les larris.

Pour la gestion, il insiste sur le patrimoine paysager et bâti des Evoissons.

Pour l'aménagement, il recommande un appui sur les lignes de force des paysages. Il déconseille des aménagements qui rentreraient en conflit avec les vallées par des installations qui occuperaient les crêtes et les hauts de versant.

Concernant le développement éolien, en raison de la situation d'émergence de cette activité à l'époque de la livraison du document (2005), les considérations restent très générales. Toutefois, on retiendra une attention à porter sur les vallées et les silhouettes villageoises de plateau.

Nous partageons évidemment ces recommandations.

Notre carte des paysages (voir ci-contre) à chercher à fusionner l'approche des deux atlas et à considérer les unités de paysages à l'échelle du rayonnement visuel de l'objet éolien.

MOTIFS ET PAYSAGES DES PAYSAGES DE PLATEAUX



• Vue A
Le parc éolien du Mont-Moyen, à Hétomesnil



• Vue B
Le plateau et ses boisements à l'ouest de Croissy-sur-Celle



• Vue C
Couleurs caractéristiques des terres limoneuses, au sud d'Amiens



• Vue D
La mare du village de Le Crocq

L'éolien, comme tous objets verticaux, ponctue et rythme ces paysages de plateaux (vue A). Les plateaux surplombent généralement des vallées et vallons secs mais l'horizon reste visible au-delà de ceux-ci (vue B). Les terres calcaires et limoneuses témoignent de la fertilité des plateaux. La mare est un des éléments récurrents des villages qui ponctuent ce paysage (vue D).

MOTIFS ET PAYSAGES DES VALLÉES

L'aspect des vallées est différent de celui du plateau. Les vallées ont un visage plus intime autour des rivières (vue A). Les clochers de village marquent des axes visuels étroits, toujours entourés de bois (vue B). Les vallées sèches entretiennent parfois un rapport visuel avec le plateau, comme ici dans le vallon sec de Luzières (vue C) où la ligne du plateau reste bien visible malgré le cordon boisé en pied de versant.

Vallées et vallons secs contiennent une grande partie des boisements du territoire. Elles s'accompagnent également de vallons secs qui leur sont adjacents et engendrent une complexification du relief (vue D).



• Vue A

La vallée des Evoissons, à Contre



• Vue B

Le village de Monsures, dans la vallée de la Selle



• Vue C

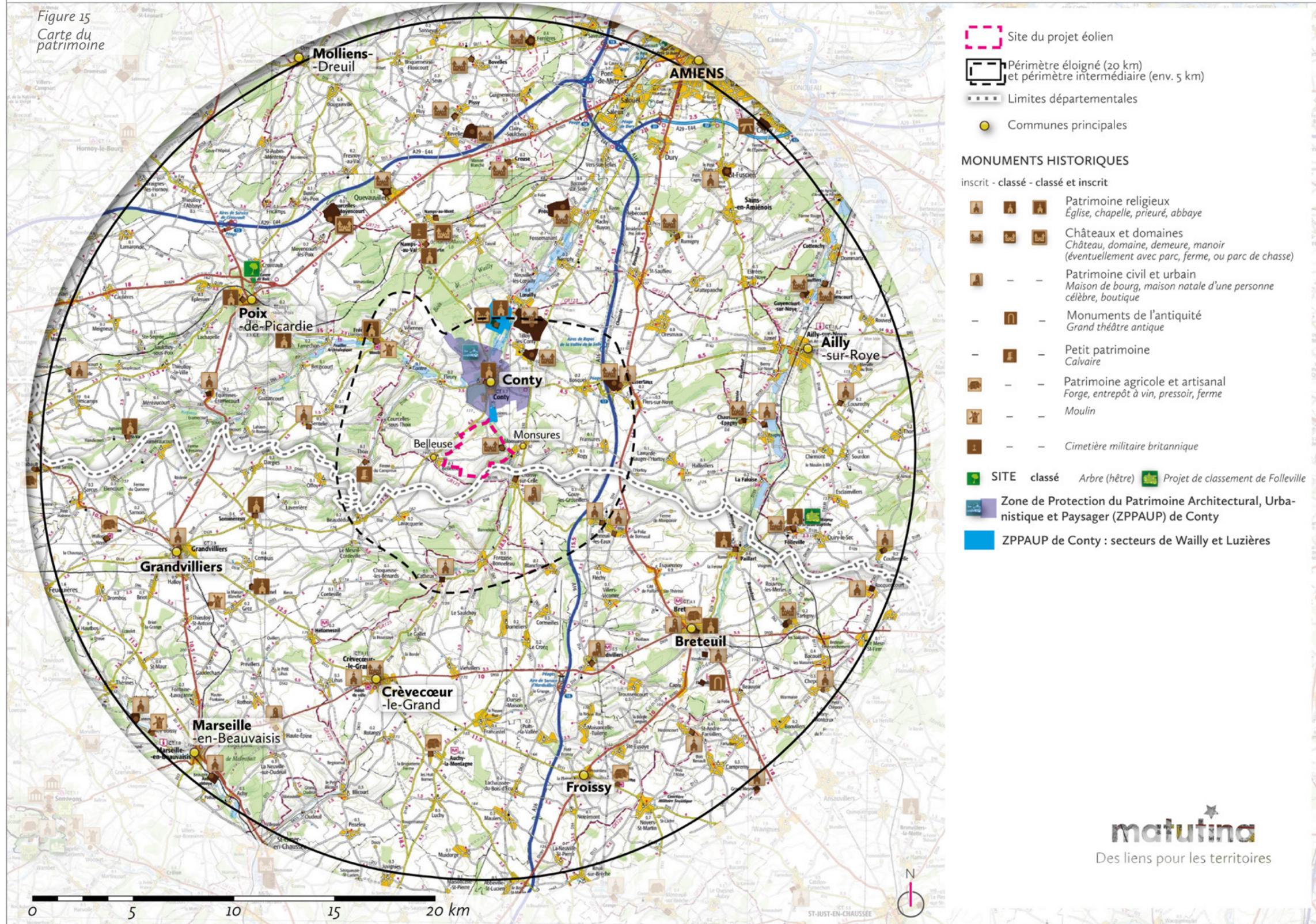
Le vallon sec de Luzières, partie intégrante de la ZPPAUP de Conty



• Vue D

Le vallon des Parquets, ici vers Thois

Figure 15
Carte du patrimoine



Un patrimoine protégé relativement présent

■ Ci-contre à gauche :

- *Figure 15 : Carte des monuments et sites protégés*

(source : base Mérimée du Ministère de la Culture et DREAL Picardie fond IGN 1/100 000)

4.3 - Patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel et naturel désigne tout d'abord les monuments et les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire. Il s'agit donc soit des édifices architecturaux (au sens large) étant inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques, des espaces naturels et paysagers étant classés ou inscrits au titre de la protection des sites, ou des espaces construits protégés au titre des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP).

Cependant, cette vision réglementaire ne doit pas occulter la valeur patrimoniale intrinsèque d'éléments du territoire (ensembles urbains cohérents, bâtiments religieux, espaces particuliers), en dehors de toute protection institutionnelle.

Tout le patrimoine protégé (ZPPAUP, site classé, monuments historiques) est classé selon l'ordre alphabétique de la commune et par distance du centre de l'objet de la protection, jusqu'au centre du site du projet, dans les tableaux figurant en pages suivantes.

Les monuments et sites protégés

Le périmètre d'étude éloigné contient un riche patrimoine protégé au titre des monuments historiques, qu'ils soient classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaires (fig. 15 à 17).

Parmi ceux-ci, un certain nombre sont comptés dans le périmètre intermédiaire défini (voir classement par distance).

Le château de Monsures est situé aux marges du site du projet. Il est entouré au nord-ouest et vers le cœur du site du projet, d'un écrin végétal l'isolant partiellement ou totalement des vues vers et depuis le plateau. Il se trouve sur le haut du versant ouest de la vallée de la Selle.

A l'image de ce château, une grande partie des monuments historiques se trouvant dans le périmètre intermédiaire se situent en vallée, dont les boisements ont tendance à refermer les échappées visuelles en direction du plateau.

D'une manière générale et sur la moitié nord du périmètre d'étude, le patrimoine protégé se concentre essentiellement dans les vallées et concerne principalement des édifices religieux et des belles demeures. En revanche, la moitié sud du territoire accueille un patrimoine protégé davantage lié aux activités économiques et implanté sur le plateau. Des édifices protégés sont témoins de l'histoire économique du territoire : moulins, forges, fermes... Il faut toutefois remarquer l'existence de quelques monuments protégés de type religieux ou civil sur le plateau.

Un caractère des monuments remarquables (églises, châteaux...) est leur utilisation quasi-systématique du calcaire sous la forme de la pierre de taille. Pour une époque donnée, les formes architecturales présentent souvent une certaine homogénéité. Ainsi, de nombreuses églises sont datées du XVI^e siècle et présentent des similitudes profondes sur le plan architectural.

Plusieurs châteaux classiques comme celui de la Noye ou celui de Creuse furent édifiés au XVII^e et au XVIII^e siècle. Ils parsèment le nord du périmètre d'étude éloigné et sont représentatifs du style architectural de l'époque. Ils témoignent de la prospérité ancienne de l'Amiénois, notamment celles des manufactures textiles.

A proximité, mais toutefois à l'écart du périmètre d'étude éloigné, il faut souligner la présence de la cathédrale d'Amiens, chef-d'œuvre absolu de l'architecture gothique réalisé en craie pour l'essentiel. La craie de l'Amiénois, des coteaux de la Selle, en partie exploitée sur le site de la Falaise, a été choisie pour sa dureté et sa blancheur.

L'église Saint-Antoine de Conty (classée dès 1908), constitue l'un des monuments les plus remarquables du périmètre d'étude intermédiaire. Elle fut par ailleurs inscrite sur la toute première liste du patrimoine française en 1840.

Enfin, la diversité des matériaux s'exprime à travers l'emploi varié de la terre crue pour le torchis, la brique, le calcaire, le silex et le bois.

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager de Conty

La ZPPAUP de Conty a été instituée pour mettre en valeur le patrimoine urbain et paysager de Conty, petite ville dont le centre se trouve à environ trois kilomètres du site du projet éolien.

Outre le secteur principal de la ZPPAUP (en violet sur la carte) défini par le Ministère de la Culture, la mairie de Conty indique que le secteur de Wailly et le secteur de Luzières-lès-Conty, villages de la commune de Conty, figurent parmi la zone de protection. Ces secteurs supplémentaires figurent en bleu ciel sur la carte.

La ZPPAUP va être amenée à évoluer sous forme d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

Le village de Luzières-lès-Conty, à proximité immédiate et au nord du site du projet, contient un château et une ferme. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une inscription ou d'un classement au titre des monuments historiques.

Pour cette raison, le vallon de Luzières devra faire l'objet d'une attention particulière lors de la formulation du projet éolien.

La cartographie du patrimoine a pris en compte le projet de classement du site de Folleville ainsi que le cimetière militaire britannique de Namps-au-Val. Précisions également qu'il n'y a pas de classement UNESCO dans le périmètre d'étude.

Figure 16

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	MONUMENT	STATUT	DISTANCE
ACHY	Ancienne abbaye de Beaupré	MH inscrit	20,8
AUCHY-LA-MONTAGNE	Forge d'Auchy-la-Montagne (ancienne)	MH inscrit	15,2
BLANGY-SOUS-POIX	Eglise St-Médard: clocher, 1907	MH classé	11,6
BONNEUIL-LES-EAUX	Eglise de Bonneuil-les-Eaux	MH inscrit	7,1
BONNEUIL-LES-EAUX	Portail Médiéval de l'ancien Prieuré	MH inscrit	7,9
BOVELLES	Château de Bovelles/1989	MH inscrit	19,5
BRETEUIL	Maison natale d'Hippolyte Bayard	MH inscrit	13,9
BRETEUIL	Abbaye Notre Dame de Breteuil (ancienne)	MH Partiellement Classé-Inscrit	14,0
BRETEUIL	Entrepôt à vins	MH inscrit	14,0
CAGNY	Gisement préhistorique la Garenne/1959	MH classé	21,6
CAMPREMY	Grange de Grandmesnil	MH inscrit	21,6
CATHEUX	Eglise St-Denis	MH inscrit	6,6
CATILLON-FUMECHON	Eglise de Catillon	MH partiellement inscrit	21,7
CHAUSSEY-EPAGNY	Château: façades & toitures (ismh1992)	MH inscrit	13,3
CHAUSSEY-EPAGNY	Eglise et partie ancienne cimetière/1993	MH inscrit	14,3
CHEPOIX	Chapelle funéraire	MH classé	20,8
CLAIRY-SAULCHOIX	Domaine du Château du Saulchoy / ISMH 2009	MH inscrit	15,9
CONTY	ZPPAUP : centre du secteur de Luzières	ZPPAUP	2,0
CONTY	Eglise Saint-Antoine/clmh1908	MH classé	3,5
CONTY	ZPPAUP : centre du secteur urbain de Conty	ZPPAUP	3,5
CONTY	Château de Wailly ruines & communs/1974	MH classé	6,3
CONTY	Château de Wailly: aile subs./ismh 1974	MH inscrit	6,4
CONTY	Eglise de Wailly /ismh 2001/clmh 2004	MH classé	6,5
CONTY	ZPPAUP : centre du secteur de Wailly	ZPPAUP	6,6
COULLEMELLE	Eglise de Coulemelle/1994	MH inscrit	20,7
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Château, portail d'entrée et jardin à la française / CLMH 1969	MH classé	13,7
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Château d'eau, communs, arborescence et grotte, grille et statue / ISMH 1989	MH inscrit	14,0
CREUSE	Château de Creuse/1994	MH inscrit	14,4
CREVECOEUR-LE-GRAND	Eglise Saint Nicolas (Nef)	MH partiellement inscrit	12,4
CREVECOEUR-LE-GRAND	Château de Crèvecœur-le Grand	MH partiellement inscrit	12,4
CROISSY-SUR-CELLE	Maison dite du Chapitre	MH inscrit	2,3
CROIXRAULT	Hêtre	Site classé	14,1
EQUENNES-ERAMECOURT	Eglise Ste Madeleine, Equennes/ismh 1998	MH inscrit	13,7
ESSERTAUX	Esplanade, dépendances, murs et clôtures, parc et jardin / ISMH 2008	MH inscrit	7,6
ESSERTAUX	Château/ismh1926	MH inscrit	7,6
ESSERTAUX	Eglise Saint-Jacques-le-Majeur/ismh1969	MH inscrit	7,7
FERRIERES	Domaine du Château / ISMH 2003	MH inscrit	20,6
FOLLEVILLE	Château: ruines, pavil. gardes/ismh1992	MH inscrit	16,1
FOLLEVILLE	Eglise Saint-Jacques-le-Majeur/clmh1862	MH classé	16,2
FREMONTIERS	Moulin, roue, vannage et dévers/ismh1990	MH inscrit	7,4
FREMONTIERS	Egl St-Pierre faç ouest&ctforts/clmh1931	MH classé	7,5
GRANDVILLIERS	Eglise de Granvilliers	MH inscrit	15,8
GREZ	Moulin de pierre	MH inscrit	15,5
GUYENCOURT-SUR-NOYE	Château et ferme / ISMH 1992	MH inscrit	18,1
HAMEL (LE)	Eglise	MH classé	13,1
HARDIVILLERS	Boutique de Tisserand 15 rue des jardins	MH inscrit	12,0
HAUTE-EPINE	Maisons pans de bois 25,27r. du Gd Bout	MH inscrit	17,0
HESCAMPES	Eglise St-Vast d'Aènières/clmh1005	MH classé	17,4

HESCAMPES	Eglise St-Martin, Frettemolle/ismh1926	MH classé	20,7
LOEUILLY	Demeure et parc de chasse / ISMH 2010	MH inscrit	6,8
LOUVRECHY	Eglise Saint-Martin/ismh1969	MH inscrit	18,2
MONSURES	Château: façades et toitures/ismh1970	MH inscrit	1,2
MONSURES	Restes de l'ancien château/ismh1926	MH inscrit	1,2
NAMPS-MAISNIL	Egl St-Martin Namps-au-Val/clmh1846	MH classé	10,6
NAMPS-MAISNIL	Château de Namps-au-Mont/ismh1976	MH inscrit	11,8
PAILLART	Eglise Saint Denis	MH classé	13,6
PISSY	Château, façades et toitures/ismh1989	MH inscrit	16,7
POIX-DE-PICARDIE	Eglise Saint-Denis/clmh1910	MH classé	13,9
PROUZEL	Parc du Château / ISMH 1963	MH inscrit	12,7
PROUZEL	Château / ISMH 1963	MH inscrit	12,8
QUEVAUVILLERS	Château / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Ecuries / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Orangerie / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Puits / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Ferme / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Parc, clôtures, entrée et saut-de-loup / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
REMIENCOURT	Château / ISMH 1973	MH inscrit	19,1
ROCQUENCOURT	Eglise	MH inscrit	20,7
ROY-BOISSY	Moulin Vertu	MH partiellement inscrit	21,4
ROY-BOISSY	Abbaye Lannoy (ferme, moulin, m justice)	MH inscrit	21,7
ROY-BOISSY	Abbaye Lannoy (hôtel abbatial, communs)	MH partiellement inscrit	21,7
RUMIGNY	Manoir 2 fenêtres & grille/ismh1924	MH inscrit	14,6
SAINT-ANDRE-FARIVILLERS	Eglise de Saint-André-Farivillers	MH inscrit	17,4
SAINT-FUSCIEN	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : logis abbatial / ISMH 1988	MH inscrit	18,6
SAINT-FUSCIEN	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : petit pavillon du XVIIIe / ISMH 1988	MH inscrit	18,6
SAINT-FUSCIEN	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : mur de clôture et sols / ISMH 1988	MH inscrit	18,6
SAINT-THIBAULT	Pressoir 51 rue Anicet Corniquet	MH partiellement inscrit	22,1
SAINTE-EUSOYE	Ferme de Troussures (pigeonnier)	MH partiellement inscrit	18,0
SARCUS	Ferme du Wallon	MH partiellement inscrit	19,0
SENTELIE	Chapelle Saint-Lambert/ismh1926	MH inscrit	8,5
SOMMEREUX	Eglise de Sommereux	MH classé	11,5
TARTIGNY	Château	MH inscrit	17,6
THOIX	Calvaire du XVIe siècle/clmh1942	MH classé	5,6
TILLOY-LES-CONTY	Château et parc / ISMH 2004	MH inscrit	5,5
VENDEUIL-CAPLY	Eglise de Vendeuil-Caply	MH inscrit	15,1
VENDEUIL-CAPLY	Théâtre Antique de Vendeuil-Caply(grand)	MH classé	15,9

Recensement du patrimoine protégé

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 16 : liste des Monuments Historiques, des sites, des ZPPAUP et de leurs caractéristiques, CLASSEMENT ALPHABETIQUE PAR NOM DE LA COMMUNE

■ Ci-contre à droite :

- Figure 17 : liste des Monuments Historiques, des sites, des ZPPAUP et de leurs caractéristiques, CLASSEMENT PAR DISTANCE AU CENTRE DU SITE DU PROJET

(source : base Mérimée du Ministère de la Culture)

Figure 17

PATRIMOINE PROTÉGÉ			
COMMUNE	MONUMENT	STATUT	DISTAN
MONSURES	Château: façades et toitures/ismh1970	MH inscrit	1,2
MONSURES	Restes de l'ancien chateau/ismh1926	MH inscrit	1,2
CONTY	ZPPAUP : centre du secteur de Luzières	ZPPAUP	2,0
CROISSY-SUR-CELLE	Maison dite du Chapitre"	MH inscrit	2,3
CONTY	Eglise Saint-Antoine/clmh1908	MH classé	3,5
CONTY	ZPPAUP : centre du secteur urbain de Conty	ZPPAUP	3,5
TILLOY-LES-CONTY	Chateau et parc / ISMH 2004	MH inscrit	5,5
THOIX	Calvaire du XVIe siècle/clmh1942	MH classé	5,6
CONTY	Château de Wailly ruines & communs/1974	MH classé	6,3
CONTY	Château de Wailly: aile subs./ismh 1974	MH inscrit	6,4
CONTY	Eglise de Wailly /ismh 2001/clmh 2004	MH classé	6,5
CATHEUX	Eglise St-Denis	MH inscrit	6,6
CONTY	ZPPAUP : centre du secteur de Wailly	ZPPAUP	6,6
LOEUILLY	Demeure et parc de chasse / ISMH 2010	MH inscrit	6,8
BONNEUIL-LES-EAUX	Eglise de Bonneuil-les-Eaux	MH inscrit	7,1
FREMONTIERS	Moulin, roue, vannage et dévers/ismh1990	MH inscrit	7,4
FREMONTIERS	Egl St-Pierre faç ouest&ctforts/clmh1931	MH classé	7,5
ESSERTAUX	Esplanade, dépendances, murs et clôtures, parc et jardin / ISMH 2008	MH inscrit	7,6
ESSERTAUX	Château/ismh1926	MH inscrit	7,6
ESSERTAUX	Eglise Saint-Jacques-le-Majeur/ismh1969	MH inscrit	7,7
BONNEUIL-LES-EAUX	Portail Médiéval de l'ancien Prieuré	MH inscrit	7,9
SENTELIE	Chapelle Saint-Lambert/ismh1926	MH inscrit	8,5
NAMPS-MAISNIL	Egl St-Martin Namps-au-Val/clmh1846	MH classé	10,6
SOMMEREUX	Eglise de Sommereux	MH classé	11,5
BLANGY-SOUS-POIX	Eglise St-Médard: clocher, 1907	MH classé	11,6
NAMPS-MAISNIL	Château de Namps-au-Mont/ismh1976	MH inscrit	11,8
HARDIVILLERS	Boutique de Tisserand 15 rue des jardins	MH inscrit	12,0
CREVECOEUR-LE-GRAND	Eglise Saint Nicolas (Nef)	MH partiellement inscrit	12,4
CREVECOEUR-LE-GRAND	Château de Crèvecoeur-le Grand	MH partiellement inscrit	12,4
PROUZEL	Parc du Château / ISMH 1963	MH inscrit	12,7
PROUZEL	Château / ISMH 1963	MH inscrit	12,8
HAMEL (LE)	Eglise	MH classé	13,1
CHAUSSOY-EPAGNY	Château: façades & toitures (ismh1992)	MH inscrit	13,3
PAILLART	Eglise Saint Denis	MH classé	13,6
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Château, portail d'entrée et jardin à la française / CLMH 1969	MH classé	13,7
EQUENNES-ERAMECOURT	Eglise Ste Madeleine, Equennes/ismh 1998	MH inscrit	13,7
QUEVAUVILLERS	Château / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Ecuries / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Orangerie / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Puits / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Ferme / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
QUEVAUVILLERS	Parc, clôtures, entrée et saut-de-loup / ISMH 2008	MH inscrit	13,8
BRETEUIL	Maison natale d'Hippolyte Bayard	MH inscrit	13,9
POIX-DE-PICARDIE	Eglise Saint-Denis/clmh1910	MH classé	13,9
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Château d'eau, communs, arboretum et grotte, grille et statue / ISMH 1989	MH inscrit	14,0
BRETEUIL	Abbaye Notre Dame de Breteuil (ancienne)	MH Partiellement Classé-Inscrit	14,0
BRETEUIL	Entrepôt à vins	MH inscrit	14,0
CROIXRAULT	Hêtre	Site classé	14,1
CHAUSSOY-EPAGNY	Eglise et partie ancienne cimetière/1993	MH inscrit	14,3
CREUSE	Château de Creuse/1994	MH inscrit	14,4
RUMIGNY	Manoir 2 fenêtres & grille/ismh1924	MH inscrit	14,6

VENDEUIL-CAPLY	Eglise de Vendeuil-Caply	MH inscrit	15,1
AUCHY-LA-MONTAGNE	Forge d'Auchy-la-Montagne (ancienne)	MH inscrit	15,2
GREZ	Moulin de pierre	MH inscrit	15,5
GRANDVILLIERS	Eglise de Granvilliers	MH inscrit	15,8
CLAIRY-SAULCHOIX	Domaine du Château du Saulchoy / ISMH 2009	MH inscrit	15,9
VENDEUIL-CAPLY	Théâtre Antique de Vendeuil-Caply(grand)	MH classé	15,9
FOLLEVILLE	Château: ruines, pavil. gardes/ismh1992	MH inscrit	16,1
FOLLEVILLE	Eglise Saint-Jacques-le-Majeur/clmh1862	MH classé	16,2
PISSY	Château, façades et toitures/ismh1989	MH inscrit	16,7
HAUTE-EPINE	Maisons pans de bois 25,27r. du Gd Bout	MH inscrit	17,0
SAINT-ANDRE-FARIVILLERS	Eglise de Saint-André-Farivillers	MH inscrit	17,4
HESCAMPS	Eglise St-Vast d'Agnières/clmh1995	MH classé	17,4
TARTIGNY	Château	MH inscrit	17,6
SAINTE-EUSOYE	Ferme de Troussures (pigeonnier)	MH partiellement inscrit	18,0
GUYENCOURT-SUR-NOYE	Château et ferme / ISMH 1992	MH inscrit	18,1
LOUVRECHY	Eglise Saint-Martin/ismh1969	MH inscrit	18,2
SAINT-FUSCIEN	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : logis abbatial / ISMH 1988	MH inscrit	18,6
SAINT-FUSCIEN	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : petit pavillon du XVIIIe / ISMH 1988	MH inscrit	18,6
SAINT-FUSCIEN	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : mur de clôture et sols / ISMH 1988	MH inscrit	18,6
SARCUS	Ferme du Wallon	MH partiellement inscrit	19,0
REMIENCOURT	Château / ISMH 1973	MH inscrit	19,1
BOVELLES	Château de Bovelles/1989	MH inscrit	19,5
FERRIERES	Domaine du Château / ISMH 2003	MH inscrit	20,6
HESCAMPS	Eglise St-Martin, Frettemolle/ismh1926	MH classé	20,7
COULLEMELLE	Eglise de Coulemelle/1994	MH inscrit	20,7
ROCQUENCOURT	Eglise	MH inscrit	20,7
ACHY	Ancienne abbaye de Beupré	MH inscrit	20,8
CHEPOIX	Chapelle funéraire	MH classé	20,8
ROY-BOISSY	Moulin Vertu	MH partiellement inscrit	21,4
CAGNY	Gisement préhistorique la Garenne/1959	MH classé	21,6
CAMPREMY	Grange de Grandmesnil	MH inscrit	21,6
CATILLON-FUMECHON	Eglise de Catillon	MH partiellement inscrit	21,7
ROY-BOISSY	Abbaye Lannoy (ferme, moulin, m justice)	MH inscrit	21,7
ROY-BOISSY	Abbaye Lannoy (hôtel abbatial, communs)	MH partiellement inscrit	21,7
SAINT-THIBAULT	Pressoir 51 rue Anicet Corniquet	MH partiellement inscrit	22,1

PORTFOLIO DES MONUMENTS



• Vue A

Le château de Monsures, à proximité du site du projet, édifié au XVIII^e siècle sur les bases d'une ancienne forteresse médiévale



• Vue B

Le clocher de l'église Saint-Antoine de Conty



• Vue C

Le château de Creuse



• Vue D

Château de Luzières-lès-Conty (non MH) dans la ZPPAUP de Conty

La prospérité du territoire entre la seconde moitié du XVI^e et le XVII^e siècle a entraîné la construction d'édifices prestigieux comme des châteaux classiques (vues A, C et D) ou de grandes églises (vue B)

(toutes les photos : Matutina)

Le patrimoine religieux constitué de chapelles (vue C) ou d'églises (vue A gauche, C et D) est fréquemment issu du XVI^e siècle et présente une homogénéité de formes architecturales et de matériaux. L'église de Wailly (vue A - droite) présente quant à elle un rare exemple local de façade baroque à fronton, dite parfois "église jésuite". La maison du chapitre à Croissy-sur-Selle est protégée depuis 2014 (vue B).



• Vue A

L'église de Catheux (à gauche) et celle de Wailly (commune de Conty - à droite)



• Vue B

Maison du Chapitre à Croissy-sur-Selle



• Vue C

La chapelle Saint-Lambert de Sentélie



• Vue D

L'église Saint-Denis de Poix-de-Picardie

Figure 18
Cartes anciennes et actuelles

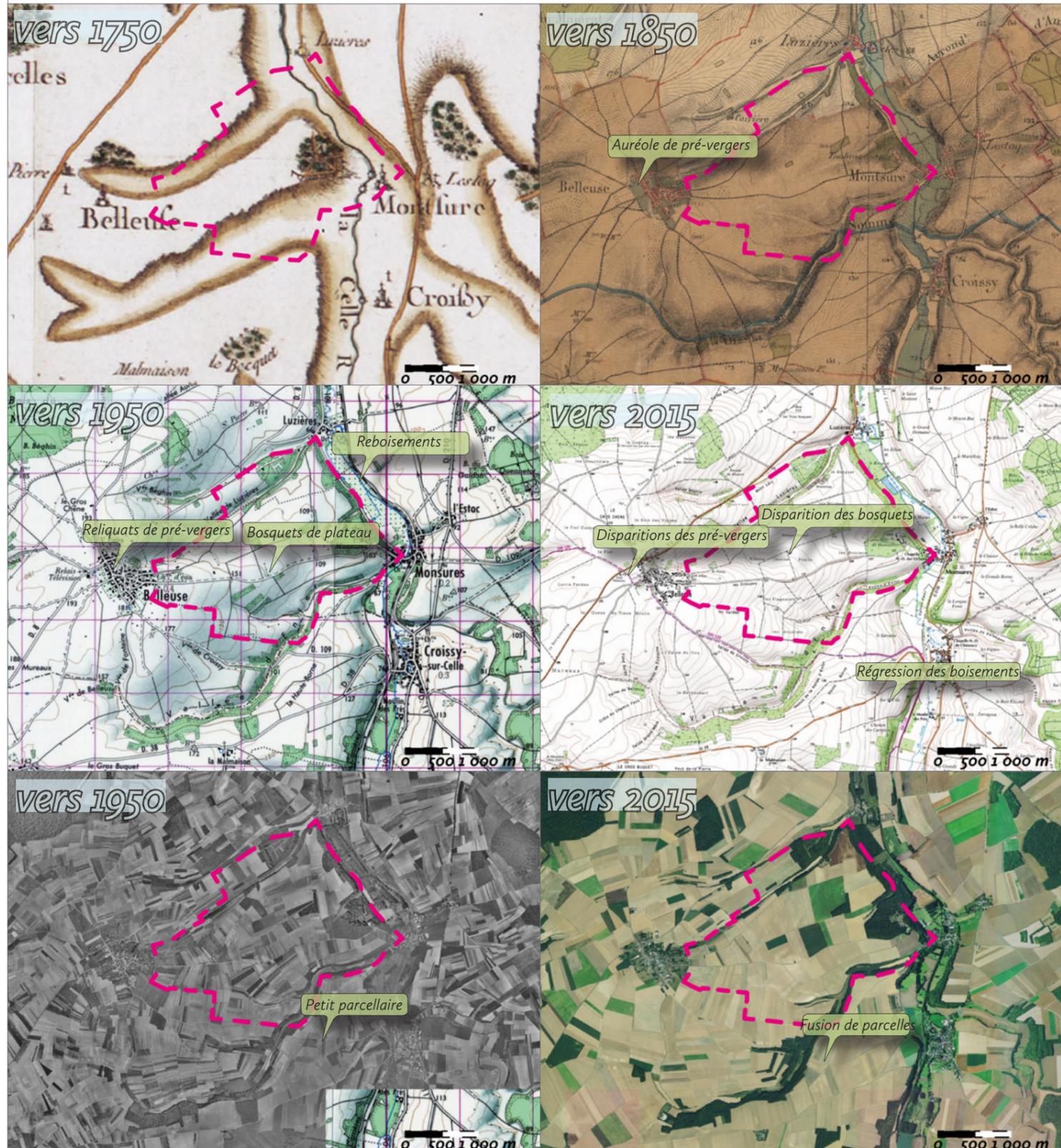


Figure 19
Photographies anciennes et actuelles



Les éléments d'étude historiques du paysage montre une simplification du parcellaire mais une occupation du sol ouverte depuis longtemps.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 18 : Cartes anciennes et actuelles (source : IGN)
- Figure 19 : Photographies anciennes et actuelles (source : Delcampe.net / Matutina)

4.4 - Dynamiques d'évolution

L'analyse des perceptions sociales et des tendances d'évolution ne peut, à l'échelle de cette étude, qu'être abordée par un survol esquissant les grandes thématiques concernées. Un tel sujet est en soi encyclopédique et nécessiterait un véritable travail de recherche universitaire.

Cependant, les sources auxquelles l'on peut se référer, et permettent de donner une première vision des choses, sont les suivantes :

- . Les perceptions sociales (actuelles) sont liées à la fréquentation, au tourisme et aux loisirs. C'est par ce biais que nos contemporains découvrent les territoires, ou en ont certaines représentations préalables à leur découverte,
- . Les quelques cartes anciennes permettent d'esquisser la physionomie du territoire, encore que leur information soit limitée,
- . Les documents fournis par le site Geoportail de l'IGN : cartes anciennes, photographies aériennes historiques...,
- . Les fonds de cartes postales anciennes,
- . Les représentations des artistes, si elles existent sur le territoire,
- . Et toute information généralement trouvée en ligne.

C'est donc sur la base de ces documents que porte cette étude des perceptions sociales et des tendances d'évolution.

Sources de l'étude

Peu de documents cartographiques anciens ayant trait à la géographie et à l'occupation du sol existent. Les documents d'accès simple sont :

- . La carte de Cassini (XVIII^e siècle),
- . Les minutes d'État-major (vers 1840-1850), qui présentent un niveau de détail supérieur.
- . Plus récents : la collection de la Photothèque Nationale de l'IGN, qui débute pour les premières images à la fin des années 30.

Enfin, certains documents plus anecdotiques comme les cartes postales anciennes permettent toutefois d'avoir une vision plus concrète des lieux que celles proposées par les représentations planographiques. Citons enfin les Atlas de paysages et les ouvrages historiques généraux.

Entre périurbanisation et mutations agricoles

La pérennité des grandes cultures semble être un élément marquant de ce territoire. Défrichés depuis longtemps, le Plateau picard et l'Amiénois comportent de nombreuses terres fertiles. Selon l'*Histoire de la France Rurale* (sous la direction de Georges Duby), les grands défrichements engagés dès le Néolithique sur les plateaux du Bassin parisien se terminent vers le XIII^e siècle. La fixation des principaux massifs forestiers est une constante du corpus cartographique de Cassini à nos jours (au nord-ouest - fig. 18). Ajoutons que le nom "Picardie" viendrait du mot "piocher", ce qui confirmerait sa très ancienne vocation agricole.

Les extensions des grandes cultures au détriment des herbages et prés-vergers est le changement le plus remarquable depuis l'Après-guerre.

L'analyse des cartes entre le XIX^e siècle et nos jours montre ainsi la régression importante de l'auréole bocagère de prés-vergers autour du village de Belleuse, et l'extension du parcellaire pour les grandes cultures (fig. 18). Ici comme ailleurs, la pression des grandes cultures a fait régresser voire disparaître les paysages herbagers des abords des villages ruraux. Selon l'atlas des paysages de l'Oise, sur l'ensemble du Plateau picard et depuis l'Après-guerre, l'élevage de bovins a régressé de 40% et celui-ci d'ovins de 51%.

Les peupleraies ont colonisé les fonds de vallées et contribué à la réduction des paysages d'herbages et de zones humides. Les versants secs et incultes, appelés *larris*, ont longtemps été réservés à l'élevage de moutons, mais celui-ci est devenu relictuel.

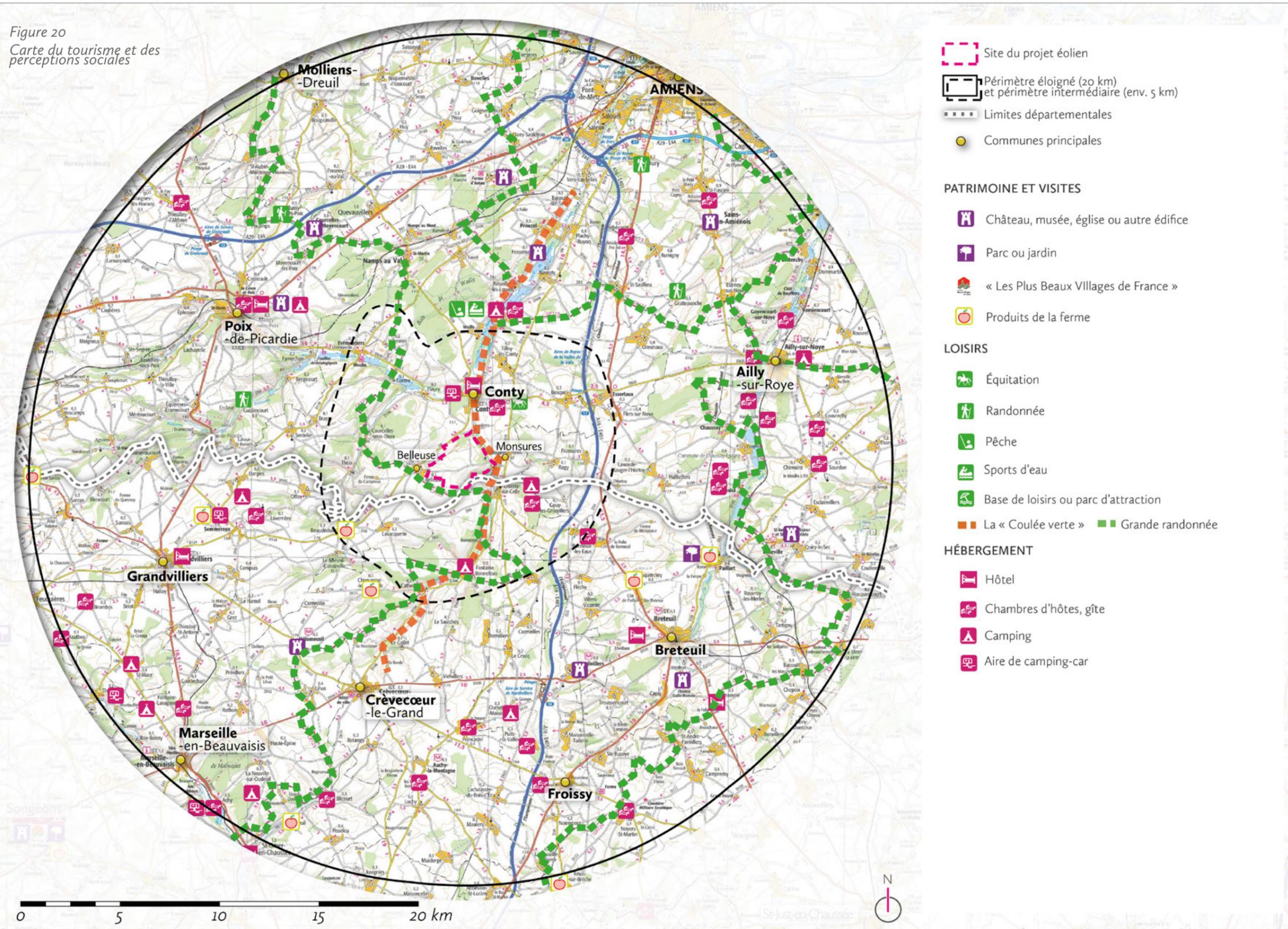
Les grandes cultures ont progressé sur d'anciennes pâtures et boisements notamment grâce aux techniques de drainage, en particulier dans les fonds humides. La comparaison des deux vues de Luzières entre le début du XX^e siècle et aujourd'hui (fig. 19) montre le passage d'une zone de pâture

accompagnée d'arbres de haut jet à un champ cultivé. Sur le plateau, sous l'effet de la mécanisation agricole, un grand parcellaire a succédé au parcellaire ancien, de taille beaucoup plus restreinte (voir les photographies aériennes de 1950 à 2015, fig. 18). L'évolution des boisements est plus délicate à interpréter. La carte d'état-major nous montre un plateau de Belleuse très dégagé, tandis que le fond IGN des années 1950 fait état de plusieurs bosquets l'émaillant, qui disparaissent ensuite à notre époque (fig. 18). Par ailleurs, la carte postale aérienne de Conty montre en arrière-plan le versant est de la Selle : celui-ci ne semble pas plus boisé qu'aujourd'hui. En revanche, la comparaison des deux vues de Luzières fait état d'une reconquête du pied de versant par les boisements. On peut supposer que les boisements ont régressé sur les zones topographiquement favorables aux cultures, tandis que les pentes trop fortes ont été laissées à leur reconquête.

Il existe des facteurs d'évolution, mais aussi des facteurs de stabilité. Le département de l'Oise, au nord de Beauvais, subit la pression de l'Île-de-France voisine, tout en demeurant un département à dominante agricole et rurale. L'urbanisation reste vernaculaire, constituée de concert avec l'agriculture depuis le XVII^e siècle. Mais les nouvelles constructions liés à l'avènement du pavillonnaire et au développement des zones d'activité ne prennent pas en compte les anciennes dynamiques.

Le territoire est ainsi bipolarisé par la métropole amiénoise au nord et la métropole francilienne au sud. Mais paradoxalement, les secteurs situés dans l'entre-deux de ces zones d'attractions ne semblent qu'avoir peu évolué car situés trop loin des deux à la fois. C'est par exemple le cas du village de Belleuse. A la lumière de la comparaison des photographies aériennes et des cartes (figure 19) on peut voir un village qui n'a que peu évolué dans sa structure. Toutefois, la poursuite du développement des infrastructures routières pourrait y entraîner une dynamique périurbaine.

Figure 20
Carte du tourisme et des perceptions sociales



Les éléments de perception sociale se fondent sur la ruralité du secteur et sur des activités de plein air

■ Ci-contre à gauche :

- *Figure 20 : Carte du tourisme et des perceptions sociales*

(source : site institutionnel et fond IGN)

■ Ci-contre à droite :

- *Vue A : Sports nautiques dans les vallées de l'Amiénois*

(source : site institutionnel)

- *Vue B : La coulée verte, en vallée de la Selle*

(source : DR)

- *Vue C : Les championnats du monde d'attelage, à Conty*

(source : Conseil interrégional du Cheval Picardie - Nord-Pas-de-Calais)

4.5 - Perceptions sociales et tourisme

Les perceptions sociales d'un territoire sont aujourd'hui largement organisées autour du tourisme, qui valorise ses éléments actuels ainsi que certaines de ses représentations, en particulier lorsqu'elles sont liées à d'importants événements historiques ou à l'image qu'en ont transmis les artistes, écrivains ou poètes.

L'Oise est constitué de plusieurs pays situés dans les anciennes provinces d'Île-de-France et de Picardie. Le département de la Somme correspond au cœur historique de la Picardie avec Amiens et sa cathédrale. Ce territoire est donc situé au cœur de la Picardie, le patois picard n'y est pas oublié.

Le département de l'Oise est notamment renommé pour la présence de nombreux châteaux autour de ses vallées royales et notamment ceux de Chantilly et de Pierrefonds (qui fête le bicentenaire de la naissance de Viollet-le-Duc en 2014). Il témoigne d'une richesse patrimoniale dans des forêts et des vallées proches de Paris. A ces châteaux s'ajoutent les magnifiques cathédrales d'Amiens et de Beauvais, dont les villes étaient importantes au Moyen-Âge.

Légèrement à l'écart de cette dynamique, le périmètre d'étude n'en demeure pas moins riche en patrimoine mais celui-ci est plus disséminé à la défaveur d'environnements moins intimistes, avec moins de vallées et plus de terres agricoles.

Les perceptions sociales du secteur sont liées au tourisme rural et aux activités de plein air (randonnée pédestre et équestre, sports d'eau en vallée - vue A).

Le tourisme rural peut profiter des points de vue qui sont portés sur des horizons étendus, depuis les plateaux. Il existe en effet plusieurs chemins de randonnée dont le GR 125, que l'on trouve aussi bien dans les vallées que sur le plateau.

Le territoire possède notamment quelques installations pour le tourisme ou le séjour de courte durée : campings, chambres d'hôtes, notamment autour des vallées.

Notons le passage d'un chemin de randonnée dénommé "Coulée verte" entre le nord de Crèvecœur-le-Grand (vue B) et le sud d'Amiens. Elle suit le tracé d'une ancienne voie de chemin de fer reliant Amiens à Beauvais, en vallée de la Selle. Par ailleurs, la ville de Conty et ses environs développent une spécificité autour de l'activité équestre en organisant des concours internationaux d'attelage (vue C).

Les environs de Conty et tous les secteurs situés sur une ligne nord-sud à l'ouest d'Amiens ne furent pas touchés par la Grande Guerre, qui fit rage un peu plus à l'est. De ce fait, le tourisme mémoriel, pratiqué plus particulièrement par les anglo-saxons, n'y est pas présent, à l'inverse d'autres secteurs du département, très durement éprouvés.



• Vue A



• Vue B



• Vue C

Figure 21
Carte de synthèse paysagère et patrimoniale



- Site du projet éolien
- Périmètre éloigné (20 km) et périmètre intermédiaire (env. 5 km)
- Limites départementales
- Communes principales

- MONUMENTS HISTORIQUES**
inscrit - classé - classé et inscrit
- Patrimoine religieux
Église, chapelle, prieuré, abbaye
 - Châteaux et domaines
Château, domaine, demeure, manoir (éventuellement avec parc, ferme, ou parc de chasse)
 - Patrimoine civil et urbain
Maison de bourg, maison natale d'une personne célèbre, boutique
 - Monuments de l'antiquité
Grand théâtre antique
 - Petit patrimoine
Calvaire
 - Patrimoine agricole et artisanal
Forge, entrepôt à vin, pressoir, ferme
 - Moulin
 - Cimetière militaire britannique
- SITE classé Arbre (hêtre) Projet de classement de Folleville
 - Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Conty
 - ZPPAUP de Conty : secteurs de Wailly et Luzières

- PAYSAGES**
- Paysages de vallée
 - Paysages de plateau

matutina
Des liens pour les territoires

Des paysages où les vallées accueillent la majeure partie du patrimoine protégé

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 21 : Carte de synthèse paysagère et patrimoniale

(source : base Mérimée du Ministère de la Culture et DREAL Picardie, Atlas des paysages de la Somme et de l'Oise, sites institutionnels du tourisme et fond IGN 1/100 000)

4.6 - Synthèse de l'analyse paysagère et patrimoniale

Le territoire d'étude est caractérisé par des paysages se partageant selon la dichotomie plateau/vallée.

La moitié sud du périmètre présente un plateau sec et étendu dénommé Plateau picard qui se divise en deux unités. À l'est, le Pays de Chaussée possède des caractéristiques naturelles favorables au développement de la grande culture. À l'ouest, les terres plus ingrates ont favorisé les herbages et les boisements faisant ainsi prendre le nom de "Picardie verte" à cette partie occidentale du plateau.

La moitié nord du périmètre d'étude est la poursuite de ce vaste Plateau picard, mais sa physionomie se trouve modifiée par de nombreuses vallées aux cours parallèles sud-nord (Selle, Évoissons, Noye pour les principales), puis convergeant vers leur confluence amiénoise avec le fleuve Somme.

Par ailleurs, le relief de ces vallées est rendu complexe par leurs nombreux vallons secs adjacents. Cette partie du grand plateau de Picardie, marquée par ces empreintes successives des vallées, prend le nom d'"Amiénois".

Dans le nord du périmètre d'étude, le fait patrimonial est plus lié aux vallées.

Au sud du périmètre, le patrimoine est en grande partie lié à la vocation productive du plateau. Une dynamique dans laquelle le développement éolien s'insère.

Il est intéressant de noter que la limite départementale entre l'Oise et la Somme marque globalement une limite paysagère entre le Plateau picard et l'Amiénois. En effet, c'est à peu près au nord de cette limite que naissent les vallées caractérisant l'Amiénois, tandis qu'au sud, le Plateau picard, plus uniforme et plus sec, se déroule.

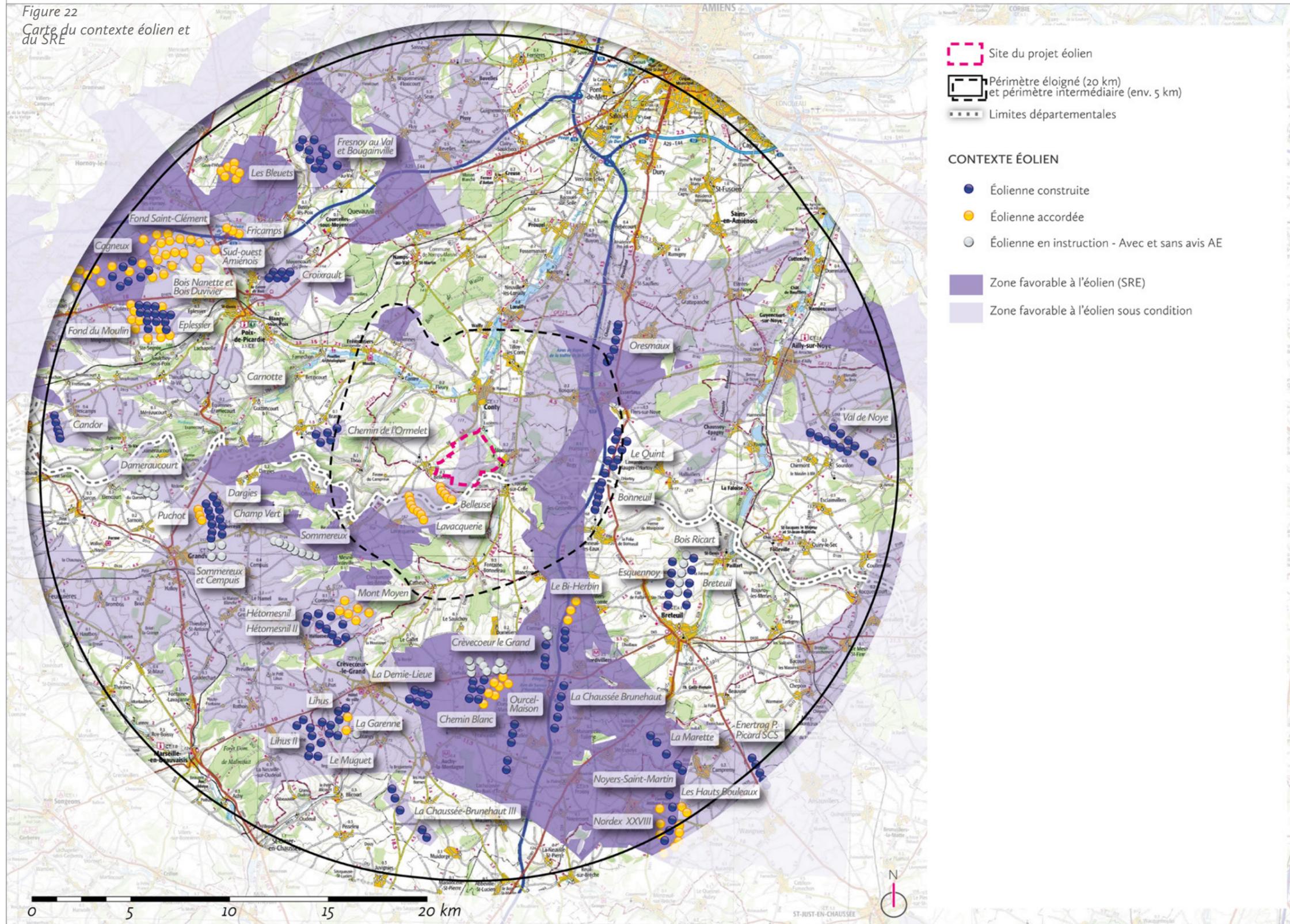
La patrimoine protégé fait ressortir cette différence : majoritairement en vallées en moitié nord du périmètre, il prend place sur le plateau dans sa moitié sud.

Le territoire est placé dans une logique de bipolarisation urbaine : au nord, l'attraction de l'agglomération amiénoise se fait notamment sentir par la diffusion du phénomène péri-urbain via la vallée de la Selle, caractérisée par l'extension des zones pavillonnaires. Au sud, la métropole francilienne a repoussé ses limites septentrionales vers le département de l'Oise et la ville de Beauvais.

Le site de projet occupe une position de début du plateau picard à la porte de l'Amiénois. Il s'implante en rebord ouest de la vallée de la Selle, et suit un pendage général selon une direction sud-ouest/nord-est jusqu'au vallon de Luzières. Il atteint à l'ouest une altitude avoisinant les 180 m NGF aux abords du village de Belleuse, dont le plateau domine l'ensemble du périmètre d'étude éloigné.

Le site du projet éolien est ainsi à l'interface de deux grands ensembles de paysages constitué par l'Amiénois au nord et le Plateau picard au sud.

Figure 22
Carte du contexte éolien et
du SRE



- Site du projet éolien
- Périmètre éloigné (20 km) et périmètre intermédiaire (env. 5 km)
- Limites départementales

CONTEXTE ÉOLIEN

- Éolienne construite
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction - Avec et sans avis AE
- Zone favorable à l'éolien (SRE)
- Zone favorable à l'éolien sous condition

Le périmètre d'études contient plusieurs parcs accordés et construits

- Ci-contre à gauche :
- Figure 22 : Carte du contexte éolien dans le périmètre d'étude et du SRE (source : DREAL Picardie - fond IGN 1/100.000)
- Ci-contre à droite :
- Figure 23 : Extrait de la carte des paysages à petite échelle
- Figure 24 : Extrait de la carte des périmètres de protection et de vigilance (source : SRE Picardie - SRCAE de Picardie / DREAL Picardie et CR Picardie)

5 - LE SITE ET SES ENJEUX

5.1 - Présentation du Schéma Régional Éolien (SRE)

Le Schéma régional éolien terrestre (SRE) est l'annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE), instauré par la loi du 12 juillet 2010. Il s'agit d'un document réglementaire qui régit les contraintes et le potentiel éolien d'une région, définissant les objectifs quantitatifs de la région en tenant compte des objectifs nationaux. En région Picardie, le SRE a été adopté par arrêté du Préfet de Région le 14 juin 2012. *Ce document a été abrogé par la cour d'appel de Douai le 23 juin 2016. Il est cité toutefois ici en raison de son intérêt scientifique pour l'étude paysagère et patrimoniale du projet.*

Le SRE définit le secteur où se tient le site du projet comme "favorable sous conditions à l'éolien". Dans ce zonage, une attention est de mise concernant la bonne intégration de l'éolien sur son territoire.

Les zones qui figurent dans le Schéma Régional Éolien avec le code-couleur orange (en mauve pâle sur la carte fig. 22) relèvent d'un enjeu considéré comme "assez fort".

5.2- Le contexte éolien

Le secteur contient plusieurs parcs construits et plusieurs accordés. A ces derniers, s'ajoutent de nombreux projets en cours d'instruction. La Picardie a en effet engagé un développement éolien important depuis plus d'une décennie. Le territoire régional a la capacité d'un développement éolien conséquent du fait de la présence de grands plateaux dégagés favorables à l'éolien. Au regard du contexte éolien actuel (fig. 22), celui-ci présente une certaine densité sur le territoire d'étude, particulièrement au sud, sur le plateau picard, et au nord-ouest de Poix-de-Picardie. A noter que la cartographie ne prend pas en compte les projets déposés non encore pourvus d'un avis de l'Autorité Environnementale.

5.3 - Les attendus du Schéma Régional Éolien

La détermination des secteurs favorables à l'énergie éolienne dans le SRE a été réalisée à partir de la soustraction des secteurs les moins favorables, en prenant en compte des aspects techniques, environnementaux ou paysagers.

Les paysages pris en compte

Le site de projet contient une partie exploitable en zonage

"favorable sous conditions". Sa marge ouest est gélée en raison d'une servitude radioélectrique liée à un émetteur situé à Belleuse. Une partie de sa frange Est se trouve inexploitable en raison de contraintes naturelles et patrimoniales liés à la vallée de la Selle.

Le site n'est pas concerné par les deux zonages défavorables qui sont :

- . Au nord-ouest, l'ensemble constitué de la partie occidentale du plateau de Belleuse suivi du vallon des Parquets, paysage de vallée encaissée sensible ;
- . Au sud, la haute-vallée de la Selle constitue un paysage sensible à préserver. Elle s'étend globalement entre Croissy-sur-Celle au nord et Domeliers au sud. Elle forme un coude vers l'ouest à hauteur de Fontaine-Bonneleau pour remonter jusqu'au Catheux.

Le site de projet n'est pas non plus concerné par les paysages à petite échelle définis cartographiquement par le SRE (fig. 20). Les premiers paysages de ce type se rencontrent à partir des distances suivantes par rapport à la limite la plus proche du site du projet :

- . Boucles et vallée de la Somme : 22 km pour la zone défavorable (code-couleur rouge) et 12 km pour la zone contrainte (code-couleur orange) ;
- . Vallée de la Bresle : 27 km ;
- . Vallée du Thérain : 17 km.

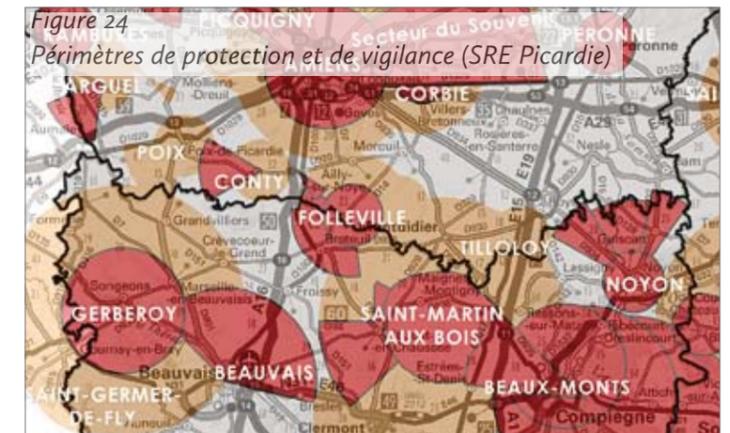
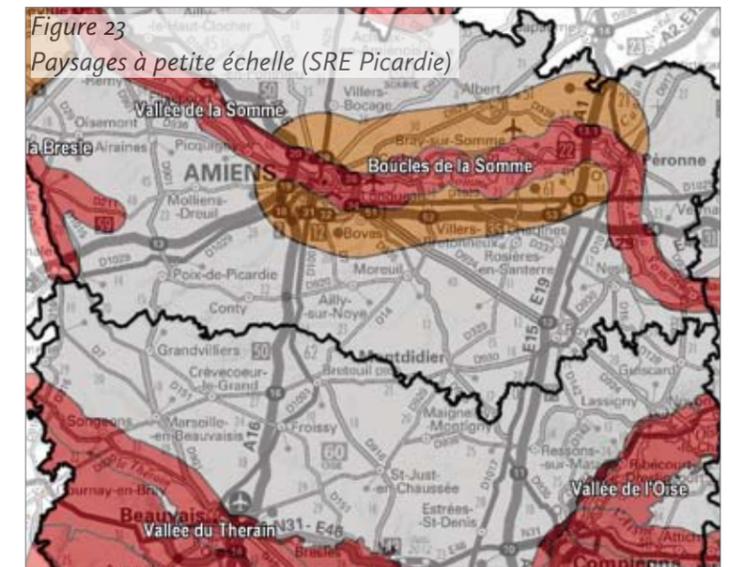
En revanche, le site est placé au bord du périmètre de 5 km de rayon de vigilance autour de Conty, sans toutefois s'inscrire dans le cône de vue défavorable à l'ouest, qui ouvre la vue vers la vallée des Evoissons à partir de sa confluence avec la Selle. Les distances aux principaux ensembles patrimoniaux sont les suivants :

- . Conty et ses monuments : 1,9 km au plus proche, 3,9 km en moyenne ;
- . Château de Folleville : 14,5 km au plus proche du monument et à 4,5 de la zone contrainte ;
- . Gerberoy : 28 km (hors périmètre d'étude éloigné) ;
- . Beauvais : 31 km (hors périmètre d'étude éloigné).

Le périmètre de protection de Conty, le plus proche du site de projet, est estimé porteur d'un enjeu "assez fort". Rappelons que les indications du SRE sont non exhaustives et que les études doivent préciser et compléter ses recommandations.

Le choix du site du projet repose sur les éléments suivants :

- . Il est en zone autorisée du SRE (favorable sous conditions) ;

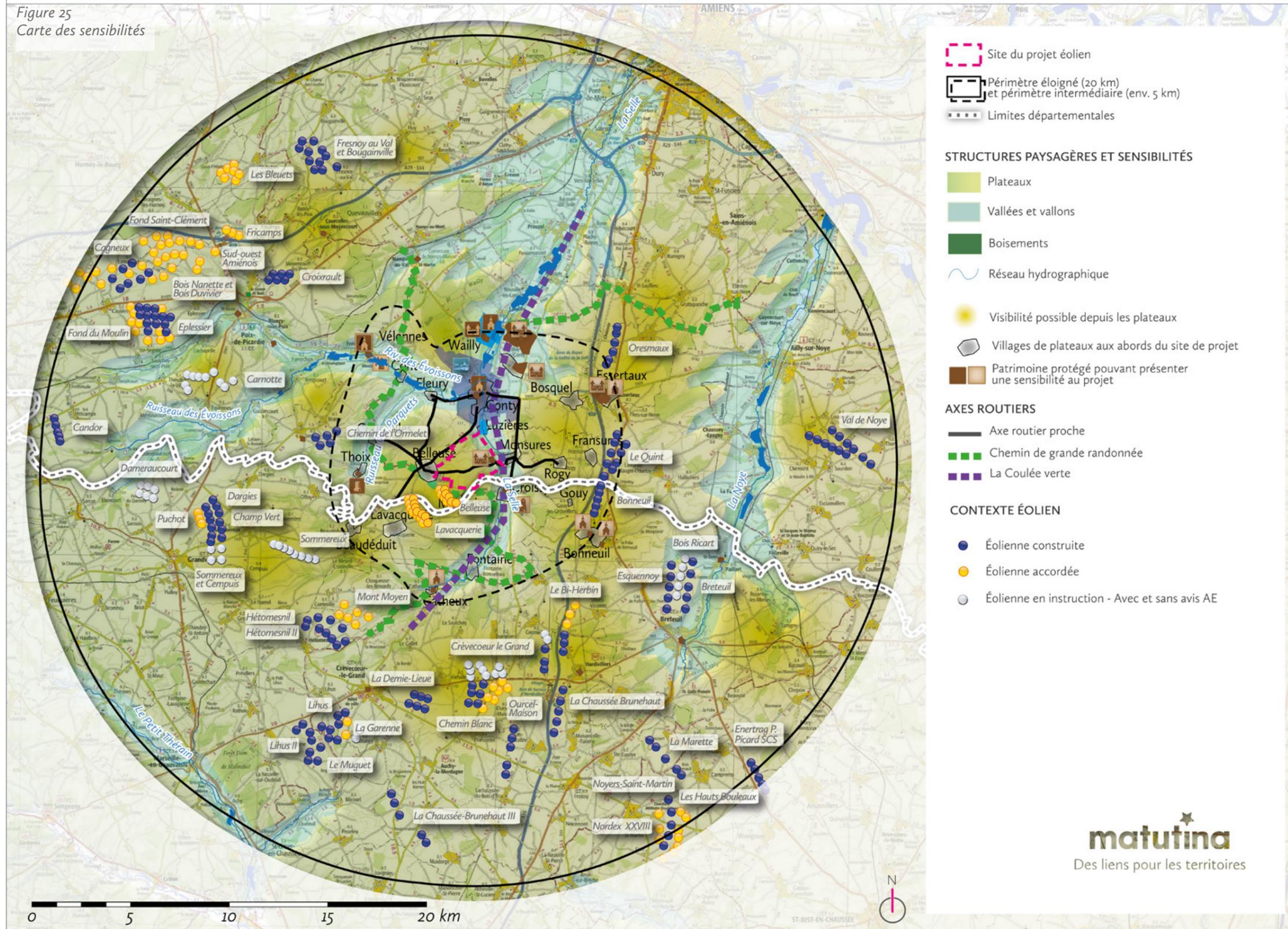


- . Bien qu'il soit en dehors d'un pôle, et situé dans un espace de respiration, sa position sur le plateau interfluvial Selle-Evoissons permet de le distinguer des autres secteurs d'implantation éolienne ;
- . Il n'occupe pas le cône de vue de Conty figurant au SRE, ni celui de la ZPPAUP de Luzières qui donne vers le nord ;
- . Il s'inscrit en continuité du projet de Lavacquerie-Belleuse, développé également par Valéco Ingénierie.

Les effets cumulatifs

Un effort particulier doit s'appliquer à l'appréciation des effets cumulés des projets, notamment en raison de la préservation du cadre de vie des habitants. Dans le cas présent, le projet peut être considéré en continuité de celui de Lavacquerie-Belleuse. D'autres parcs et projets se trouvent en limite du périmètre d'étude intermédiaire, ce qui permet a priori une distinction visuelle correcte entre ces derniers et le présent projet. Les effets cumulatifs seront à évaluer au moyen d'outils de simulation infographique dits "photomontages".

Figure 25
Carte des sensibilités



Des sensibilités structurées par le rapport plateau / vallée. Une attention particulière devra être portée sur la Selle à Monsures et son vallon sec adjacent dit de Luzières.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 25 : Carte des sensibilités
(Fond : IGN 1/100.000)

5.4 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales

Définition des sensibilités paysagères

Les conséquences visuelles envisageables d'un projet éolien sur le grand paysage, mais aussi sur le site du projet ou encore sur les éléments patrimoniaux, sont donc regroupées sous le terme de "sensibilités". Celles-ci s'appuient à la fois sur des critères objectifs et subjectifs et s'opèrent ainsi à différents niveaux d'échelles. L'examen de ces sensibilités sert *in fine* à établir les conditions de possibilité, d'impossibilité ou de restriction de l'implantation de l'éolien. En effet, le développement de cette forme d'énergie implique une transformation du paysage, fait d'ailleurs inhérent au paysage en lui-même : celui-ci est soumis à des dynamiques d'évolution. L'implantation d'éoliennes en fait partie. Révéler les sensibilités d'un paysage ou d'un site, c'est donc procéder à l'évaluation de ses capacités de transformation et à leur cohérence.

Enfin, il est important de préciser que le terme de "sensibilité" ne désigne pas une condition rédhibitoire à l'implantation éolienne mais désigne des caractéristiques sensibles dont il faut tenir compte dans les projets. La carte ci-contre permet de localiser les espaces où s'opèrent ces sensibilités (fig. 22).

Identifications des sensibilités

Sensibilités paysagères

Dans le cas présent, l'analyse d'état initial a montré que le paysage s'organise structurellement selon le rapport essentiel plateau / vallée. La moitié sud du périmètre d'étude est constituée par un plateau sec et ouvert, dénommé *Plateau picard* tandis que la moitié nord se présente sous la forme d'une autre unité paysagère, celle de l'*Amiénois*, où le plateau est fragmenté par des vallées qui convergent vers la Somme. Les vallées et vallons ne se résument pas qu'à l'empreinte du cours d'eau dans le socle du plateau, mais sont complexifiés par leurs vallons secs adjacents, qui s'accrochent perpendiculairement à leur axe. L'irrigation de l'*Amiénois* par ce système hydrographique engendre la création de petits plateaux, dont certains sont refermés par la présence de boisements assez étendus comme, par exemple, le bois de Wailly au nord de la confluence Selle / Évoissons. Le site du projet s'inscrit sur un petit plateau découpé par la Selle à l'est et au sud, par les

Evoissons au nord, et le vallon des Parquets à l'ouest. Les parties sommitales dégagées sont entourées de boisements qui s'étalent depuis les hauts de versants jusque sur les flancs.

Les visibilités paysagères sont donc dichotomiques : elles se partagent entre les vues ouvertes de plateau, qui peuvent toutefois être bornées par les boisements, soit par les vues refermées dans les vallées et vallons. Les vues de plateaux se subdivisent entre celles qui s'effectuent depuis le plateau où se trouve le site du projet et celles de plateau à plateau, par-delà les vallées. Bien évidemment, la prégnance visuelle des éoliennes est la plus importante depuis le plateau du site, constituant les abords immédiat du projet, et en particulier en sortie est de Belleuse.

Les paysages de plateaux ouverts sont amples et disposent d'une échelle adaptée à l'accueil du développement éolien. Toutefois, il convient de remarquer que ces espaces sont sensibles aux structures verticales, qui y sont visibles de loin et forment autant de signaux. Le site du projet s'inscrit sur le plateau ouest de la Selle qui présente un dévers régulier depuis les abords de Belleuse, point culminant du secteur à environ 190 m, vers le fond de vallée de la Selle à Monsures. Ainsi, le site se présente dans une position topographique intermédiaire, étagée entre le haut de plateau et la vallée.

La sensibilité essentielle pour les vallées est celle des rapports d'échelles et des effets possibles de surplomb par les éoliennes. Toutefois, certaines vallées environnantes peuvent présenter un encaissement assez significatif (plus de 100 m de dénivelé entre le plateau de Belleuse et le fond du vallon des Parquets à Thois, par exemple) qui engendreront des angles morts visuels à même de masquer les vues vers le haut de plateau et le projet. Des coupes en pages suivantes permettent de mieux le détailler. Néanmoins, la position topographique du site du projet impose une attention particulière vis-à-vis de la vallée de la Selle et de son vallon sec affluent dit de *Luzières*.

Notons enfin que la perception des paysages par nos contemporains se fait ici essentiellement de manière véhiculaires : les axes routiers qui irriguent le territoire peuvent aussi s'avérer être des axes de visibilité.

Sensibilités de l'habitat proche

Ces sensibilités concernent les relations de visibilités ou de covisibilités qu'entreprendront les établissements humains situés sur le plateau (Belleuse, Lavacquerie) et en vallée (Luzières, Monsures, Conty, Croissy-sur-Celle pour les plus proches) en relation directe avec le site de projet. Notons que la sensibilité des villages de vallée semble plus importante que celle des villages de plateau en raison des effets liés aux rapports d'échelle.

Sensibilités patrimoniales

Ces sensibilités concernent les relations de visibilités ou de covisibilités que peuvent entretenir les édifices protégés réglementairement avec le projet. Cette problématique se recoupe largement avec celle des vallées, du fait que la majeure partie du patrimoine protégé susceptible d'être concerné s'y trouve, en particulier dans la vallée de la Selle comme à Conty, signalé au SRE et faisant l'objet d'une ZPPAUP, ou encore le château de Monsures, à proximité immédiate du site du projet.

Sensibilités liées aux fréquentations touristiques

Le périmètre intermédiaire est traversé par des itinéraires de randonnée comme le GR 125 qui borde le site du projet au sud-ouest, le GR 123 à Lœuilly et la coulée verte en fond de vallée de la Selle, sur l'ancienne voie de chemin de fer Beauvais-Amiens.

Sensibilités liées au contexte éolien

La présence d'un contexte éolien déjà significatif sur le territoire d'étude nécessite d'étudier les effets cumulatifs du projet avec l'ensemble des parcs en construction, des projets accordés ou en instruction. Le projet peut être considéré comme la poursuite d'une série d'autres projets en instruction, dessinant des lignes d'axes globalement parallèles, depuis le plateau nord de la Selle amont. Il s'agit du projet *Cita Wind*, sur les communes du Mesnil-Conteville, Catheux et Lavacquerie, et des deux projets en ligne de Lavacquerie et Belleuse, portés par le présent développeur.

Figure 26



L'analyse par coupe de terrain révèle la sensibilité de la vallée de la Selle en contrebas du site du projet

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 26 : Coupes de terrain
(Fond : IGN 1/25 000)

Analyse détaillée des principales sensibilités

Afin d'analyser les sensibilités principales, il est nécessaire de descendre dans les échelles cartographiques et de considérer les aspects les plus proches du site du projet éolien. Le rapport plateau/vallée caractérise l'une des principales sensibilités liées au projet, et la problématique des vallées vient largement recouper celle du patrimoine.

Rappelons que le site se place sur le dévers du plateau calcaire surplombant les vallées de la Selle, à l'est et au nord-est, la vallée de Luzières au nord.

Les coupes de terrain, d'après le fond IGN 1/25 000, permettent d'étudier les rapports de visibilité possibles avec les vallées, leurs villages et leurs éléments patrimoniaux (monuments historiques, ZPPAUP). Ainsi, quatre coupes ont été réalisées (fig. 21).

Ces coupes ont considéré une hauteur de vingt mètres pour les boisements. L'éolienne représentée sur site fait une hauteur totale de 150 m (mât de 100 m et rotor de 100 m de diamètre). Les coupes sont réalisées avec une amplification de l'échelle verticale, du double de l'échelle horizontale.

Coupe A-A'

La première coupe (A-A') a été effectuée entre le domaine et parc de chasse de Lœuilly (ISMH), le château de Tilloy (ISMH), la partie est du village de Luzières en vallée de la Selle (ZPPAUP) et le cœur du site du projet. Une éolienne de 150 m de hauteur totale serait visible depuis l'intersection de la rue du château de Luzières et la Coulée verte, depuis le fond de vallée. Au nord, en retrait, les vues de plateau à plateau s'effectuent également.

Coupe B-B'

La coupe B-B' a été effectuée en passant par le vallon des Parquets, à Thoix, le plateau du site du projet où se tiennent le village de Belleuse, la vallée de la Selle et le village de Rogy. Depuis Thoix, une éolienne de 150 m de hauteur totale

implantée sur le site du projet n'est pas visible : le versant engendre un masquage complet. Depuis Rogy, les vues sont rasantes et masquées par les boisements situés en avant, mais il ne peut pas être exclu que des extrémités de pales émergent. En revanche, l'éolienne serait visible depuis le fond de vallée de la Selle et le village de Monsures depuis les routes départementales.

Coupe C-C'

Cette coupe a été réalisée entre les villages de Contre et Fleury d'une part, se trouvant dans la vallée évasée des Evoissons, et de Croissy-sur-Celle d'autre part, en vallée de la Selle. Si les vues sont possibles depuis le versant nord des Evoissons, aux abords de Contre, elles seront totalement masquées par le relief du versant sud, à Fleury. En revanche, l'éolienne restera visible en recul depuis la vallée de la Selle, comme à Croissy.

Coupe D-D'

Cette coupe a été réalisée entre Wailly, Conty et Luzières, et les environs de la ferme de la Malmaison au sud. La coupe révèle une visibilité depuis Conty, mais ne peut pas prendre en compte à cette échelle les masquages très localisés du bâti urbain. Le développement urbain de cette ville peut occasionner des masquages. A Wailly, les boisements de vallée, dont ceux liés au domaine du château, masquent les vues vers l'éolienne.

Au sud, au-delà de la vallée d'Enfer et en recul, l'éolienne est complètement visible depuis le plateau.

En conclusion

Les coupes montrent la visibilité d'une éolienne placée sur le site du projet depuis les plateaux environnants et le plateau lui-même. Elles confirment la sensibilité de ces types de visibilité.

Concernant les vallées, les situations sont contrastées. De par son encaissement, le vallon des Parquets offre un angle mort visuel par son versant, empêchant toute visibilité.

La vallée des Évoissons est relativement évasée. Ainsi, depuis son versant nord, elle peut offrir des visibilités vers le projet. En revanche, le fond de vallée semble préservé, de même que le versant sud, par effet d'angle mort du coteau.

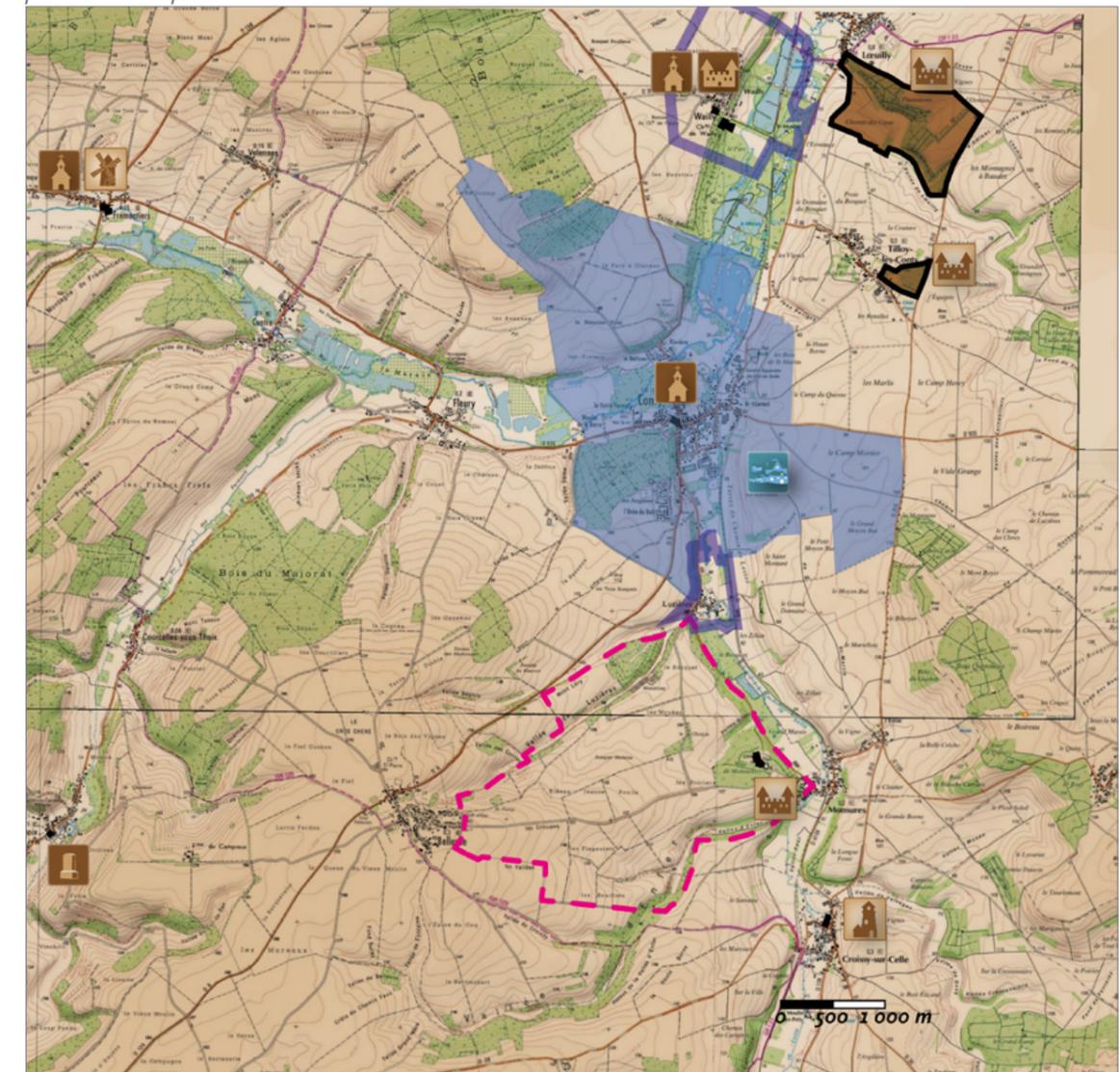
La vallée de la Selle présente en revanche une forte sensibilité, en particulier vis-à-vis de Conty, du village de Luzières et de Croissy-sur-Celle. Cette situation de visibilité depuis ces espaces de la vallée de la Selle s'expliquent par la situation en dévers de la partie du plateau où se tient le site du projet, tourné vers la vallée.

Cette sensibilité rejoint celle des éléments patrimoniaux que sont le centre-bourg de Conty et le vallon de Luzières, tous deux concernés par une ZPPAUP, et la Maison du Chapitre à Croissy-sur-Celle.

Figure 27
Schéma du château de
Monsures



Figure 28
Localisation des zonages
patrimoniaux proches



Des effets d'influence visuelle largement modérés sur les fonds de vallées

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 27 : Situation du château de Monsures et vue depuis l'entrée

(Fond : IGN et photo : Matutina)

- Figure 28 : Localisation des zonages patrimoniaux proches avec les monuments historiques (en brun) et la ZPPAUP de Conty

(Fond : IGN)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 29 et 29 bis : Extraits du zonage de la ZPPAUP de Conty avec mise en évidence des perspectives à protéger (en jaune)

(Source : Mairie de Conty)

Le château de Monsures

Le château de Monsures (ISMH) est implanté sur le haut du versant ouest de la Selle. Le château et ses communs, ainsi que les restes de la forteresse médiévale d'origine, sont enserrés dans un épais boisement : le bois de Monsures.

Le château (XVII^e siècle, remanié) et les restes de l'ancien château (XII^e siècle) font l'objet de la protection réglementaire, qui ne s'applique pas aux communs. Le château classique a été conçu pour profiter de l'agrément visuel de la vallée et tourne ainsi le dos au site du projet. Par ailleurs, le boisement qui l'entoure isole le domaine de l'espace du plateau. Toutefois, il conviendra de vérifier au moyen de photomontages si le projet peut être visible depuis le parc du château. Ce monument constitue une sensibilité importante vis-à-vis du projet.

La ZPPAUP de Conty

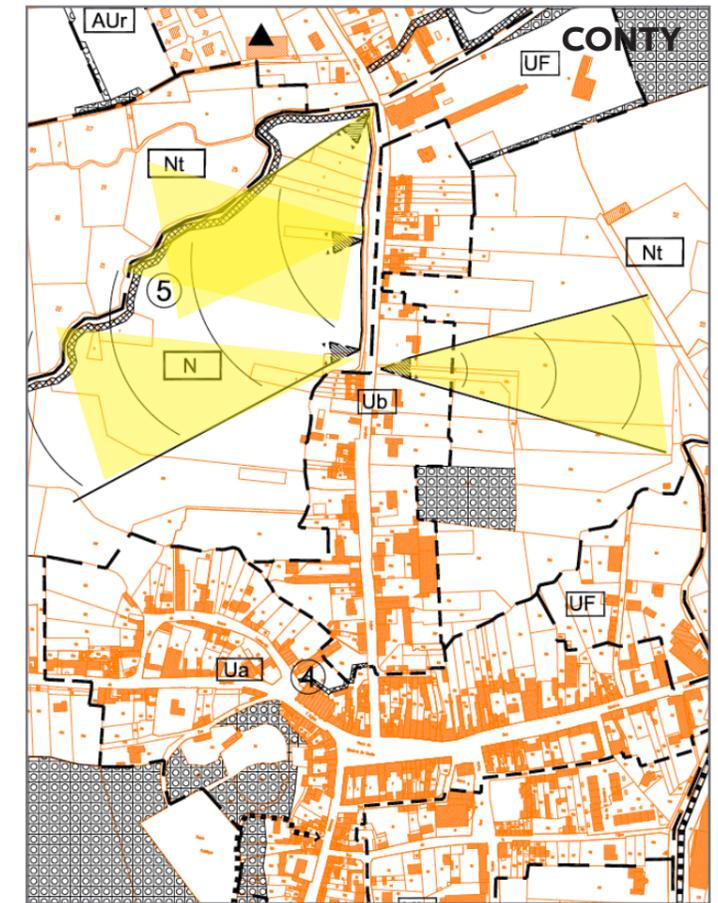
La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager est un dispositif réglementaire trouvant son origine en 1983, et modifié par la loi Paysage de 1993. Cette procédure est réservée aux centres urbains présentant un grand intérêt patrimonial du point de vue de l'architecture et du paysage dans lequel ils s'inscrivent. Dans le cadre des récentes modifications de la loi, la commune procède à sa transformation en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). La ZPPAUP constitue un document d'urbanisme opposable aux tiers.

Une grande partie de la commune de Conty est concernée : elle est divisée en secteurs urbains et secteurs ruraux.

Les secteurs urbains sont : la ville de Conty, le village de Luzières et le village de Wailly. Le document d'urbanisme définit des cônes de vue dénommés "perspectives à protéger". Pour le centre-ville de Conty, ces perspectives se trouvent dans la rue Caroline Follet (D 38), qui traverse le fond de vallée des Evoissons en amont de sa confluence avec la Selle (fig. 26). L'un de ces cônes de vue est susceptible de donner

vers le site du projet. Pour le village de Luzières, les cônes de vue sont orientés au nord, tournant ainsi le dos au site du projet.

La présence de cette ZPPAUP confirme et renforce la sensibilité de Conty et de son patrimoine vis-à-vis du projet.



Figures 29 et 29 bis
Extraits du zonage cadastral de la ZPPAUP concernant les perspectives à protéger

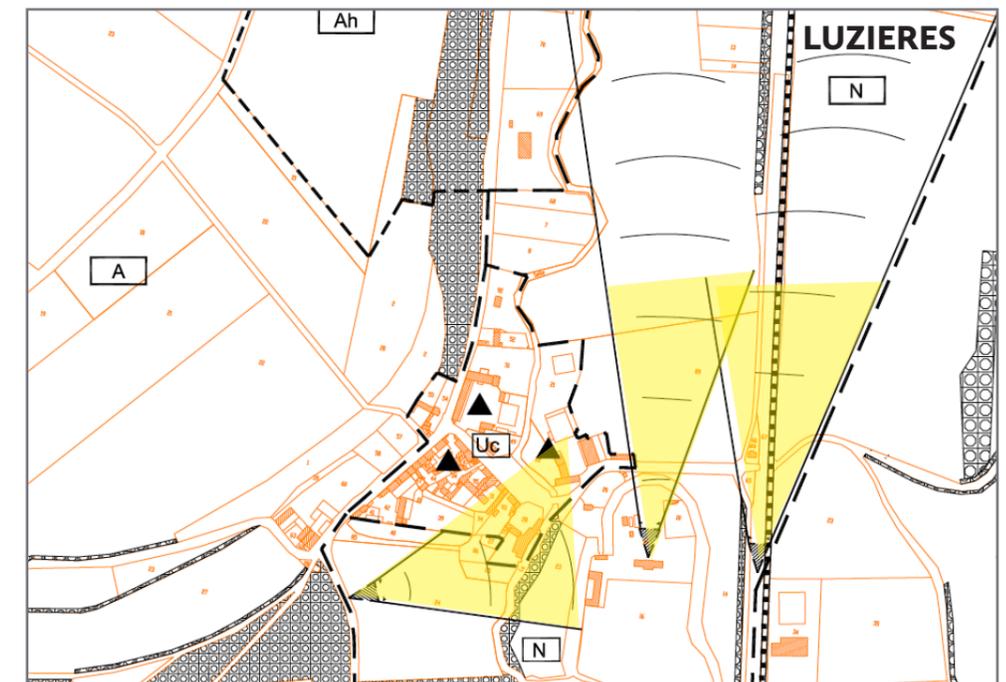


Figure 30
Hiérarchisation des enjeux

Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Recommandations
ENJEUX PAYSAGERS			
<i>Les plateaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les paysages de plateaux sont sensibles aux émergences de structures verticales, qui disposent alors d'une visibilité importante à l'échelle du grand paysage, Le plateau qui accueille le site de projet est situé en position intermédiaire et donc dominé depuis des points plus élevés environnants, ce qui renforce sa visibilité périphérique, Toutefois, ces paysages de grande amplitude et d'horizons profonds sont adaptés à l'accueil du grand éolien (rapports d'échelles favorables). 	Signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Produire une structure d'implantation lisible, notamment grâce à une étude de variantes si possible, Préférer une implantation sur une assiette de terrain la plus homogène possible, afin de favoriser une bonne lisibilité, éloignée notamment, Étudier les visibilités au moyen de photomontages.
<i>Vallée de la Selle et vallon de Luzières</i>	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de vallée très sensible étant donnée la position particulière du site de projet, positionné sur un dévers du plateau ouest de la Selle en relation directe avec la Selle en contrebas, La proximité directe du site du projet au vallon de Luzières en renforce la sensibilité. 	Très signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher le retrait maximum au fond de vallée, Raisonner la dimension et l'orientation de l'implantation pour limiter au mieux les visibilités dominantes depuis la vallée de la Selle et le vallon de Luzières, Étudier les visibilités par des photomontages pertinents.
<i>Vallée des Parquets</i>	<ul style="list-style-type: none"> Vallée très encaissée ne pouvant entretenir de visibilité avec le site du projet depuis le fond, Visibilité possible, mais faible, depuis le haut de versant opposé au plateau. 	Faible à nul	<ul style="list-style-type: none"> Confirmer la faiblesse de l'impact au moyen d'au moins un photomontage, une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
<i>Vallée des Evoissons</i>	<ul style="list-style-type: none"> Situation mixte : absence de visibilité depuis le fond et le versant sud mais visibilité possible, toutefois estimée modérée, depuis le versant nord. 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
<i>Autres vallées éloignées (Somme, Noye)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Par leur éloignement, associé à leur encaissement, ces vallées n'entretiennent aucun rapport visuel avec le site du projet. 	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'absence d'influence visuelle par quelques photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
ENJEUX LOCAUX			
<i>Établissements humains</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les villages de plateau, et en particulier Belleuse, sont en relation visuelle directe et proche avec le site du projet, Les villages de vallée (Conty, Monsures et Croissy-sur-Celle) sont en situation de visibilité directe, en contrebas du site, et leur sensibilité coïncide avec celle de leur vallée d'implantation, la Selle. 	Signifiant à très signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces établissements humains.
<i>Axes routiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les axes routiers sont peu denses sur le plateau mais offrent des vues directes sur le site, plus particulièrement la liaison Belleuse-Monsures et les D38 et D8, au sud et au nord du site du projet. 	Plutôt signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages.
<i>Itinéraires de promenade (GR, Coulée verte)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ces itinéraires de promenade traversent des espaces de plateau longeant le site du projet (comme le GR125) ou la Coulée verte en vallée de la Selle, et constituent des axes de visibilité importants. 	Signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV), en particulier pour la Coulée Verte.
ENJEUX PATRIMONIAUX			
<i>Château de Monsures</i>	<ul style="list-style-type: none"> Par sa position contiguë au site du projet, le château de Monsures présente une sensibilité importante. Toutefois, la présence de l'écrin boisé du parc l'isole d'une relation de visibilité trop directe. 	Signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher une implantation en retrait maximal du château, Raisonner l'implantation en forme et dimension pour éviter, ou limiter au mieux, l'influence visuelle sur le château, Visualiser la perception par un photomontage depuis l'entrée du domaine.
<i>ZPPAUP de Conty incluant les monuments : Église Saint-Antoine, Église Saint-Vaast de Wailly, château de Wailly</i>	<ul style="list-style-type: none"> La situation de Conty recoupe celle de la vallée de la Selle en contrebas du site du projet, présentant ainsi une forte sensibilité, La présence de la ZPPAUP renforce l'attention à accorder à cet ensemble patrimonial et ce particulièrement vis-à-vis de certains cônes de vue identifiés dans le document. 	Très signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher le retrait maximum aux espaces sensibles de la ZPPAUP, Raisonner la dimension et l'orientation de l'implantation pour limiter au mieux les visibilités et covisibilités dominantes, Étudier les visibilités par des photomontages ciblés et pertinents.
<i>Maison du Chapitre à Croissy-sur-Celle</i>	<ul style="list-style-type: none"> La sensibilité de ce monument rejoint également celle de la vallée de la Selle pour sa portion proche du site du projet. 	Signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un photomontage depuis la place de l'église face au monument.
<i>Autres éléments de patrimoine</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'éloignement et les situations topographiques de ces monuments sont diverses mais présentent déjà des niveaux de sensibilité nettement plus faibles. 	Modéré à faible	<ul style="list-style-type: none"> Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
ENJEUX LIÉS AUX IMPACTS CUMULÉS			
<i>Projets et parcs situés dans l'aire d'étude</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le territoire d'étude pris dans son ensemble présente un développement éolien déjà significatif, Un certain nombre de parcs en service, projets accordés ou projets en instruction sont situés dans le périmètre d'étude intermédiaire, Plus particulièrement, le site du projet s'inscrit dans la continuité d'un chapelet de projets en instruction occupant le plateau ouest de la Selle. 	Signifiant	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter plusieurs variantes et les comparer avec des photomontages depuis les points de vue possible où s'effectuent les covisibilités avec le contexte éolien, Rechercher une géométrie d'implantation permettant de mettre le projet en cohérence géométrique avec les autres parcs et projets, Veiller également à ce que la structure d'implantation soit également valable en soi, en prenant en compte l'hypothèse que certains projets ne soient pas édifiés.

Les enjeux paysagers et patrimoniaux du projet sont estimés selon des niveaux allant de “très significatif” à “nul”

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 30 : Tableau de hiérarchisation des enjeux

5.5 - Synthèse des enjeux

Le territoire d'étude appartient au nord du Bassin parisien et se caractérise par la rencontre de deux grands ensembles paysagers, qui modulent les ambiances du vaste plateau servant de socle à l'ensemble du périmètre. En moitié sud, le Plateau picard est un plateau peu arrosé, qui présente un gradient des grandes cultures aux herbages, d'est en ouest (unité paysagère orientale du Pays de Chaussée, et unité paysagère occidentale de la Picardie verte). En moitié nord, c'est l'Amiénois qui apparaît, marqué par les entailles du socle par les vallées, toutes affluentes de la Somme. Ces vallées et vallons sont complexifiées par des vallons secs adjacents. L'Amiénois présente ainsi une succession de petits plateaux interfluviaux, dont certains accueillent des boisements étendus. Du point de vue topographique et paysager, le rapport plateau / vallée est le dénominateur commun de l'ensemble du territoire d'étude.

Le territoire d'étude est marqué par l'influence bipolaire de la métropole amiénoise, au nord, dont la périurbanisation se diffuse principalement par la vallée de la Selle, et l'influence croissante de la métropole francilienne au sud.

Le site de projet se place sur la limite paysagère de ces deux grands ensembles, au point de jonction du vaste Plateau picard et des départs des vallées et vallons qui caractérisent l'Amiénois. Le site est ainsi implanté sur un petit plateau, découpé sur trois faces par le réseau hydrographique, et en position intermédiaire entre la partie sommitale du plateau autour de Belleuse et la vallée de la Selle. Il prend ainsi place sur un dévers régulier, en glacis, vers le versant ouest de la Selle.

Ces éléments considérés au regard du projet ont permis de définir leurs sensibilités à l'égard de celui-ci. A l'issue de la mise en évidence de ces sensibilités, il convient désormais d'évaluer leur importance (qualification) et d'émettre des recommandations pour le projet. Cette dernière phase consiste ainsi à réaliser la synthèse hiérarchisée des enjeux du projet. Ces enjeux hiérarchisés sont repris dans le tableau ci-contre (fig. 30). Ils ont été classés selon une échelle globale allant de “Rhédibitoire” à “Nul”. Les niveaux d'enjeux évalués ici vont de “Nul” à “Très significatif”. De manière encore plus synthétique, il est possible de résumer ces derniers par niveau d'importance.

. Les enjeux majeurs, qualifiés de “Très significatifs” à “significatifs” sont de type paysager, patrimoniaux et locaux. Ils sont liés tout d'abord à la vallée de la Selle et à son vallon sec adjacent, dit de Luzières, espaces en creux et en contrebas du site du projet, et qui constituent des sites d'implantation du patrimoine et de l'habitat proche, et sont réglementés en partie pour la ZPPAUP de Conty. A cet espace de vallée il faut ajouter la relation visuelle au site du projet qu'entretiennent les villages environnants, surtout Belleuse, ainsi que les axes de découverte touristique (GR, Coulée verte). Enfin, le contexte éolien et les effets qu'il pourra induire avec le projet constitue également un enjeu majeur.

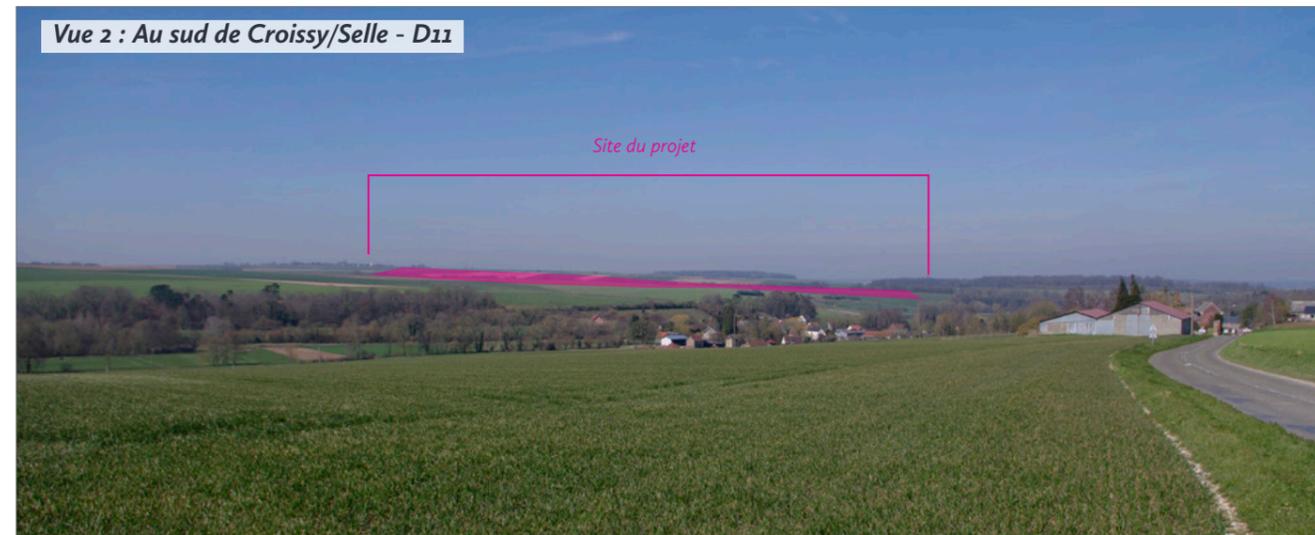
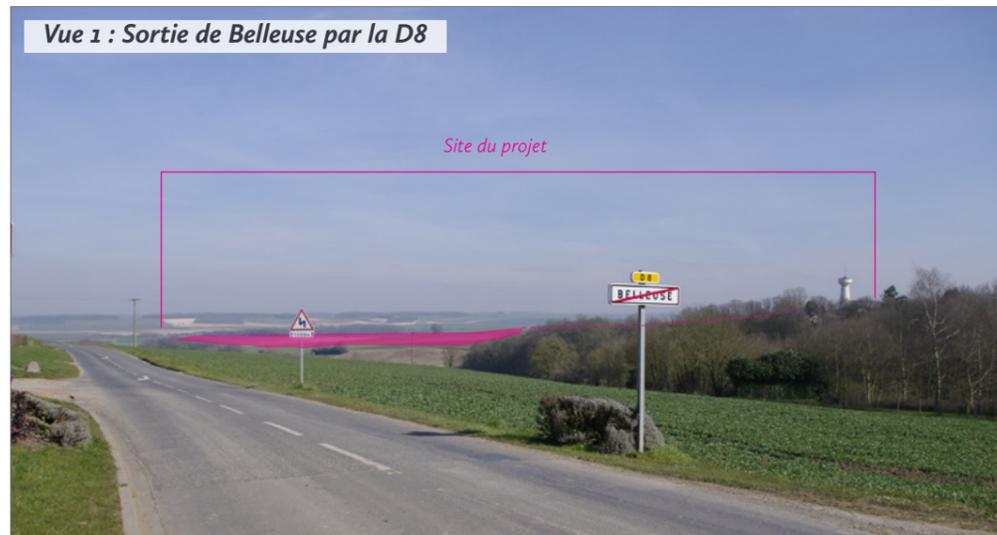
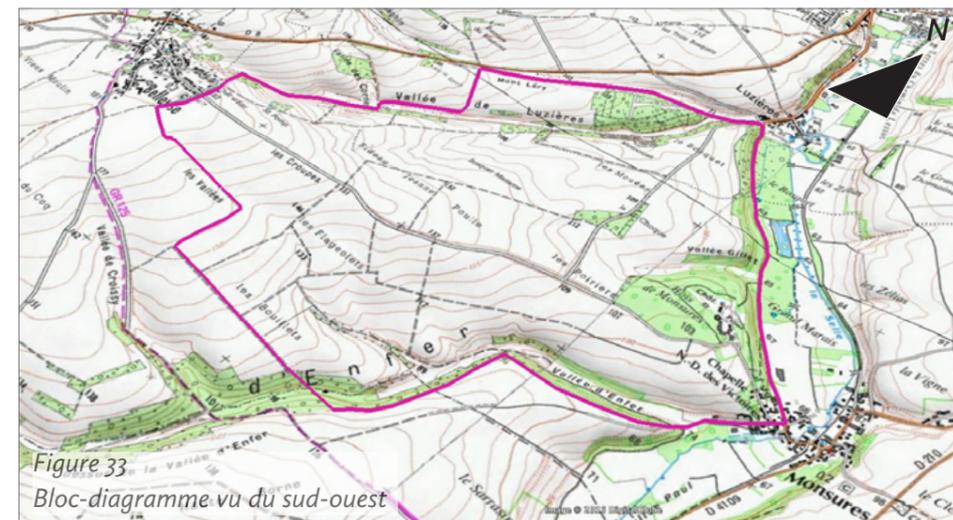
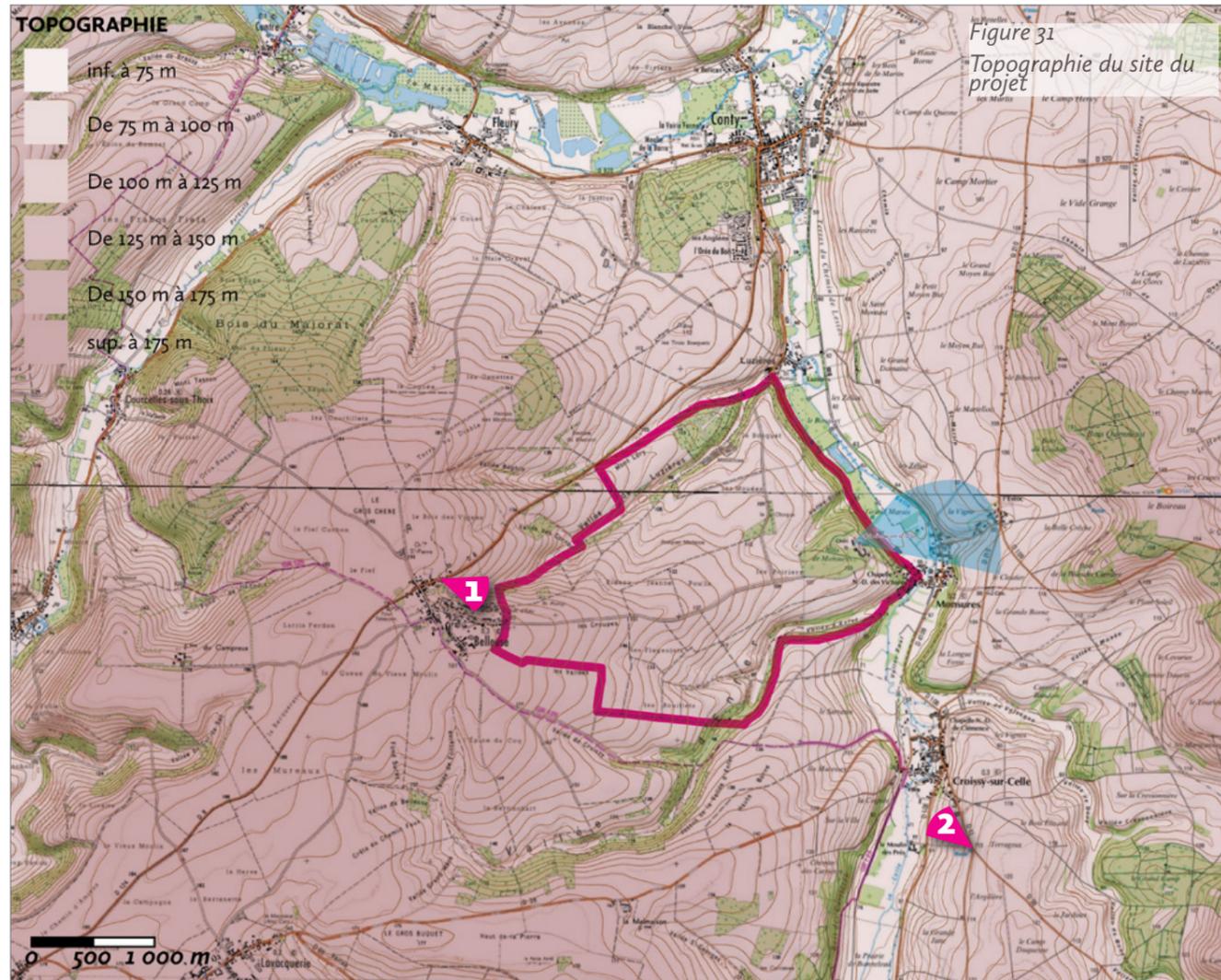
. Les enjeux d'importance moyenne, qualifiés de “Plutôt significatif” à “modéré”, concernent la vallée des Evoissons et les axes routiers. Les perceptions sont partielles pour les Evoissons (en versant nord) et les axes routiers croisant sur le plateau offrent des visibilitées mais avec du recul.

. Enfin, les enjeux mineurs, qualifiés de “Modéré à faible” à “Nul”, concernent d'abord le reste du patrimoine bâti situé au-delà du périmètre d'étude intermédiaire, éloigné et disséminé et a priori peu susceptible d'entrer en relation visuelle avec le projet. Par ailleurs, le niveau d'enjeu indiqué (“Modéré à faible”) est une sorte de moyenne pondérée

pour essayer de représenter la diversité des situations de ces monuments. De plus, les vallées éloignées comme la Somme et la Noye ou plus proches mais très encaissées, comme celle des Parquets, ne sont que très peu voire pas du tout sensibles.

La seconde partie de l'étude, dénommée “Volet paysager”, va désormais s'attacher à formuler le projet le plus cohérent au regard de ces enjeux et à en évaluer les impacts.

SECONDE PARTIE
VOLET PAYSAGER



Un site de projet placé sur un plateau surbaissé, intermédiaire entre l'éminence du plateau ouest de la Selle et la vallée proprement dite

■ Ci-contre à gauche :

- *Figure 31 : Carte topographique du site (fond IGN 1/25 000)*
- *Figure 32 : Bloc-diagramme vu du nord (fond aérien IGN)*
- *Figure 33 : Bloc-diagramme vu du sud-ouest (fond : IGN 1/25 000)*
- *Vue 1 : Vue vers le site depuis la sortie est de Belleuse par la D8 : le pendage de l'assiette de terrain du site est bien perceptible. Le point de vue est ici dominant sur le site (photo : Matutina)*
- *Vue 2 : Vue en contrebas depuis le bas de versant est de la vallée de la Selle, au sud de Croissy-sur-Celle par la D11 : la position surbaissée du site apparaît, en-dessous du bombement du plateau autour de Belleuse (photo : Matutina)*

1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION

1.1 - Description du site

Le site du projet éolien prend place sur un plateau incliné en un glacis régulier d'orientation globale sud-ouest / nord-est, descendant vers les vallées confluentes en amont du village de Conty.

Il s'agit de la limite d'extension septentrionale du Plateau picard, alors que la présence marquée de vallées au nord du site marque le début de l'Amiénois.

Le site du projet se trouve ainsi au-dessus des vallées confluentes de la Selle (ou la Celle) et de Luzières, une vallée sèche. Il est également limité au sud par la vallée d'Enfer, un autre vallon sec affluent de la Selle.

Le site du projet trouve ainsi son point le plus haut aux abords du village de Belleuse à l'ouest (180 m NGF environ - fig. 31).

Celui-ci amorce ici une descente d'abord progressive et douce en se rapprochant de la vallée de la Selle, vers 95 m NGF, puis la pente est finalement plus franche à la limite du site du projet à l'est, avec un escarpement de plus de trente mètres de hauteur, pour plonger dans la vallée qui se tient à une altitude d'environ 60 m NGF.

Visuellement, l'impression générale est celle d'un terrain en pente douce, au-dessus de la vallée, bordée par un rideau d'arbres dont le bois de Monsures, qui présente en son sein un château et les ruines d'un autre ancien château l'ayant précédé, mais qui apparaît depuis le plateau comme un environnement visuellement étanche depuis et vers celui-ci.

Le plateau sur lequel s'implante le site du présent projet se caractérise en effet par son occupation du sol entièrement dévolue aux grandes cultures ouvertes, aux horizons proches dégagés notamment par une absence de végétation dans

son centre. Il est enfin environné d'espaces tabulaires plus élevés, notamment à l'ouest de Belleuse, dont l'éminence domine tous les environs, ainsi qu'à l'est (fig. 32 & 33).

Les vues photographiques 1 et 2 révèlent ainsi la position intermédiaire du site de projet, intercalé entre la vallée de la Selle, en contrebas à l'est, et la partie éminente du plateau autour de Belleuse à l'ouest. Le pendage général du site est par ailleurs bien perceptible depuis ces points de vue.

En raison de l'habitat regroupé, il n'y a pas d'habitat dispersé au sein du site. A sa limite orientale, on notera toutefois la présence du château de Monsures, isolé du site par son bois. Plusieurs villages jouxtent en outre le site du projet : Belleuse, Luzières (commune de Conty) et Monsures. L'habitat est regroupé en ces lieux, et il n'y a pas d'habitat dispersé hormis la ferme de la Malmaison que l'on distingue à l'extérieur et au sud du site du projet.

Outre les spécificités de l'occupation agricole et anthropique, ce plateau est traversé par une route communale reliant Belleuse à Monsures, uniquement passante, depuis lesquels les points de vue sont brefs. Un chemin de grande randonnée (GR 125) se trouve en revanche en contrebas du site du projet, il quitte Belleuse pour rejoindre la vallée de la Selle (ou de la Celle) à Croissy-sur-Celle, en traversant le vallon sec de la Vallée d'Enfer.

Le regroupement de l'habitat dans les villages offre au site un dégagement *a priori* favorable à l'implantation éolienne de ce point de vue.

1.2 - Rappel des enjeux

Rappelons enfin que cette analyse ciblée permet de mieux visualiser les enjeux majeurs sur lesquels porte le projet :

- . Rapports d'échelle envisageables vis-à-vis de la vallée de la Selle,
- . Rapports de visibilité et d'échelle dans les villages environnant situés en vallée de la Selle : notamment vis-à-vis de Luzières, Conty et Monsures, ainsi qu'avec le patrimoine de sa ZPPAUP,
- . Rapports de visibilité avec les villages environnant situés sur le plateau ouest : Belleuse et Lavacquerie
- . Rapport de visibilité avec le château de Monsures.

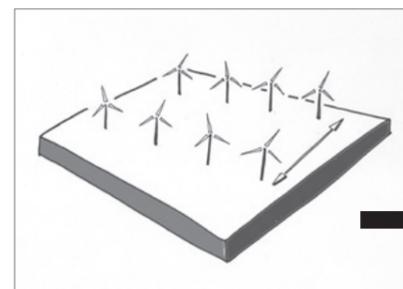
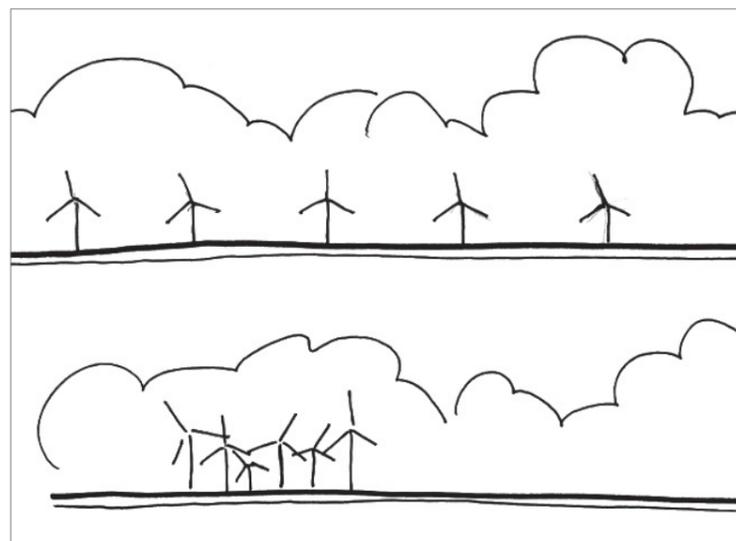
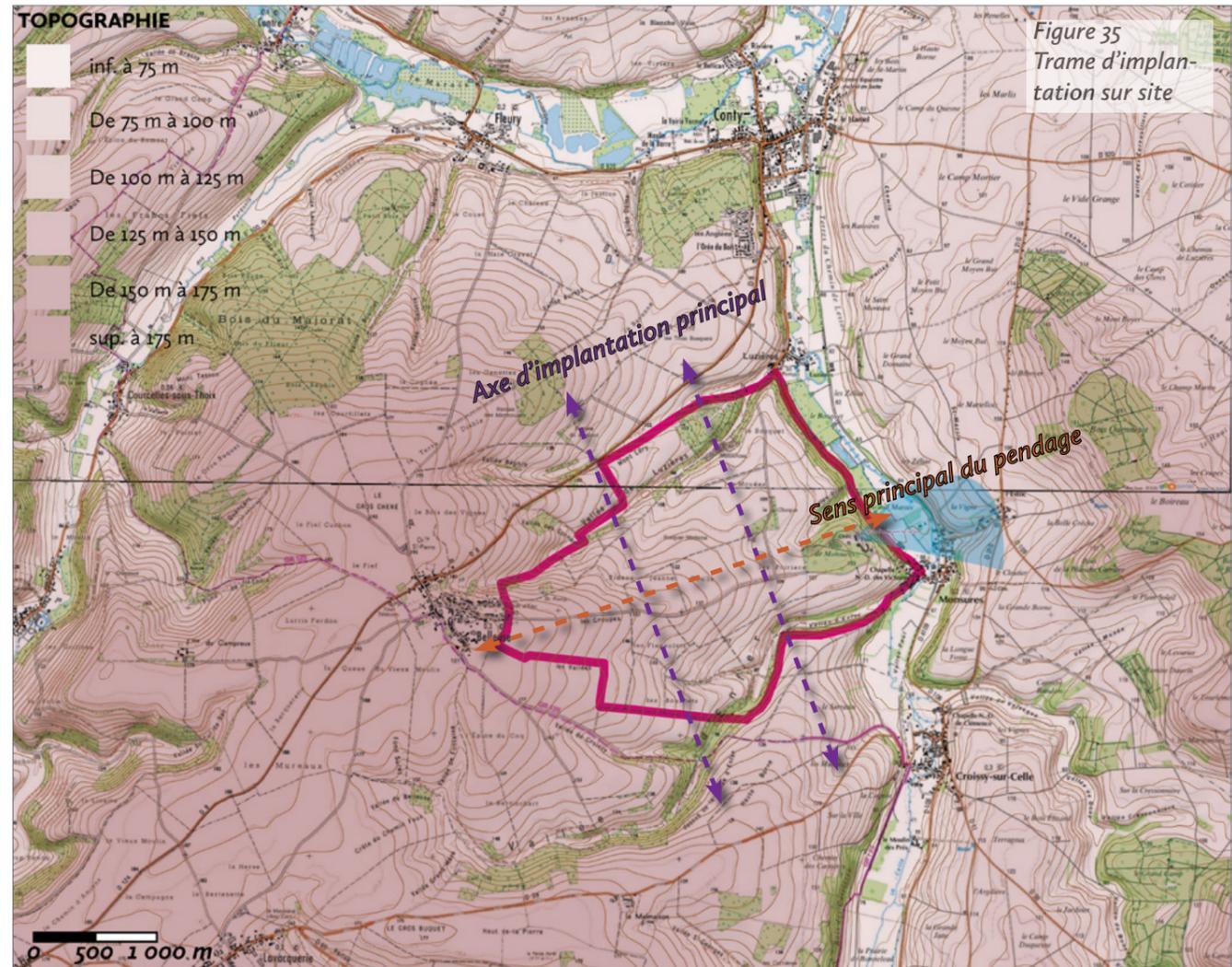
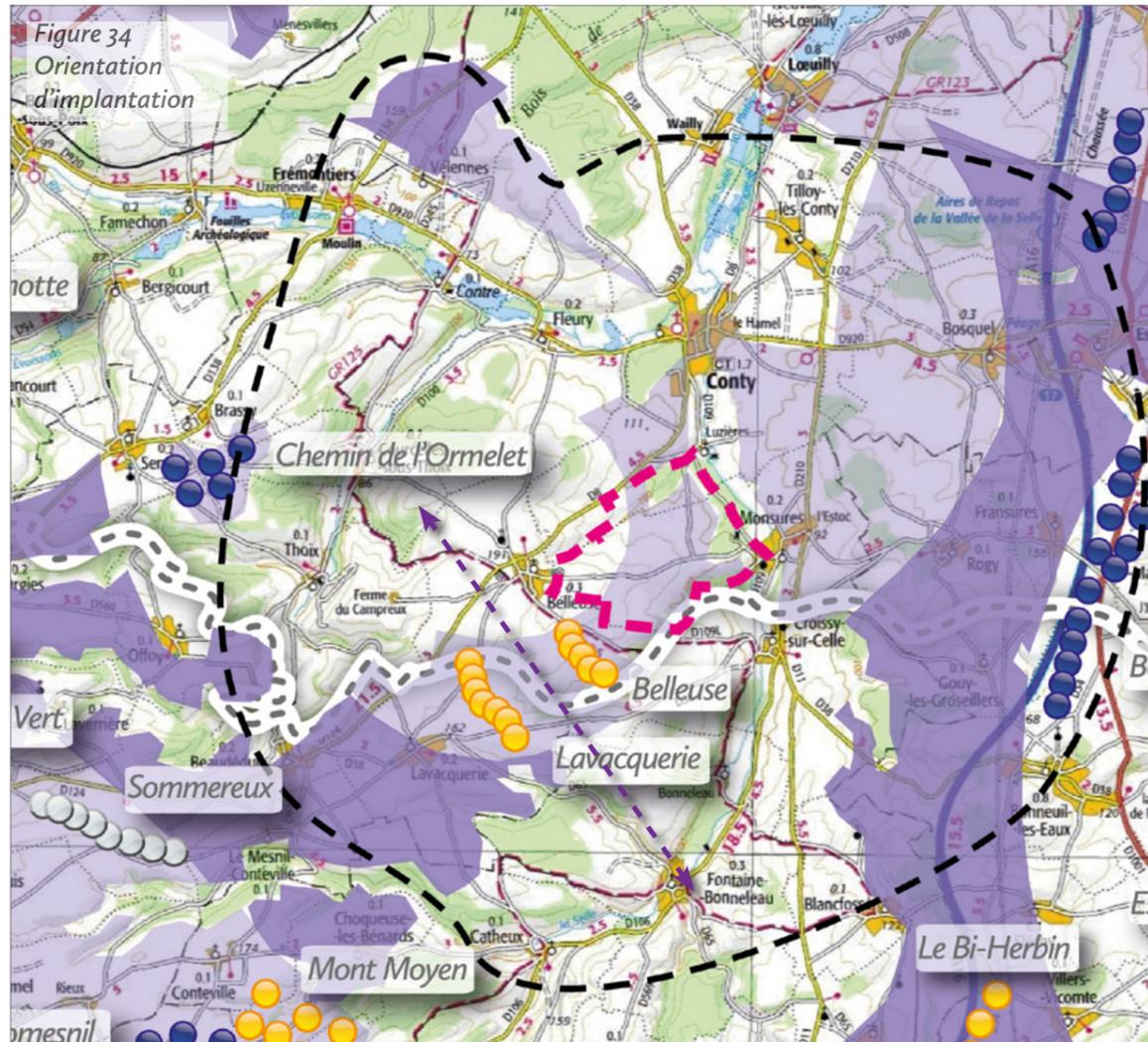
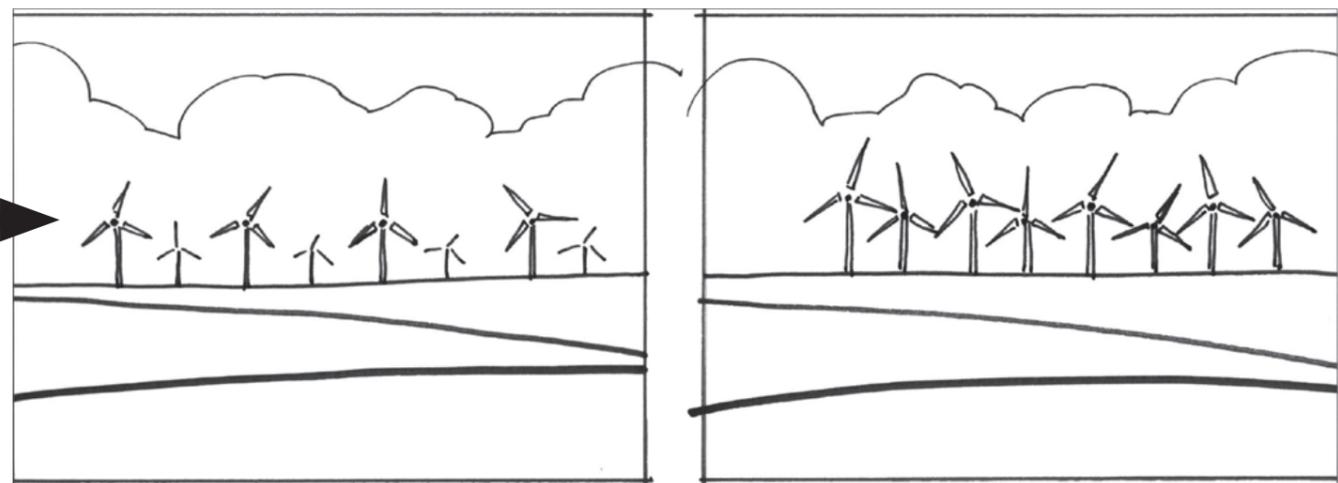


Figure 36
Masse et ligne



La recherche d'une implantation cohérente obéit aux lignes du relief et à la présence d'une direction d'implantation donnée par le projet accordé de Lavacquerie & Belleuse

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 34 : Le projet accordé de Lavacquerie & Belleuse joue un rôle déterminant pour orienter l'implantation du présent projet (fond IGN 1/100 000 et zonage SRE)

• Figure 35 : Topographie et trame d'implantation possible sur le site (fond IGN 1/50 000)

• Figure 36 : Ligne et masse, deux formes lisibles d'implantation (croquis : Matutina)

■ Ci-contre à droite :

• Trois variantes d'implantation proposées (source : Valéco Ingénierie)

1.3 - Principes d'implantation

L'étude de la configuration du site montre qu'il est donc constitué d'un plateau intermédiaire avec un pendage orienté sud-ouest / nord-est vers la vallée de la Selle. Si la vallée dessine une orientation claire dans le relief, il n'y a en revanche pas de ligne de force particulière sur le site, qui reste dégagé. Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération la présence éolienne proche et particulièrement l'implantation du projet accordé de Lavacquerie et Belleuse, développé également par Valéco Ingénierie (cf. fig. 34). Ainsi, les deux alignements définis par ces projets tracent une direction franche à l'ouest du plateau. Le projet envisagé sur le site de Monsures peut donc être considéré comme l'addition d'un "front" complémentaire à celui du projet accordé.

Ainsi, cette ligne de développement éolien du plateau depuis l'ouest prend une direction perpendiculaire à celle du pendage du plateau (fig. 35). Une trame orthogonale se dessine qui constitue une base d'implantation géométrique cohérente. Sur celle-ci, deux approches sont possibles. L'expérience a en effet largement montré que deux formes géométriques simples permettent une lisibilité des implantations éoliennes : la ligne et la masse (fig. 36). Afin de conférer un "effet d'ordre", gage d'une bonne lisibilité, un alignement le plus régulier possible est à préconiser.

Lorsque deux lignes sont parallèles, deux cas de figure sont possibles : soit les lignes sont suffisamment espacées pour ménager une respiration, permettant d'obtenir une différence de hauteur visuelle sensible entre les deux lignes, soit elles se superposent et dans ce cas forment une masse, selon une disposition en trame. Afin d'obtenir une masse la plus homogène possible, l'implantation sur une grille orthogonale représente la disposition la plus adéquate.

1.4 - Variantes d'implantation

A partir ces éléments de réflexion, trois variantes sont proposées, basées sur les principes énoncés au préalable.

Variante 1

Variante en trame régulière, adaptée au relief, de trois lignes de quatre machines. Cette variante comporte ainsi douze éoliennes, se présentant comme une version maximaliste optimisant les capacités d'accueil technique du site.

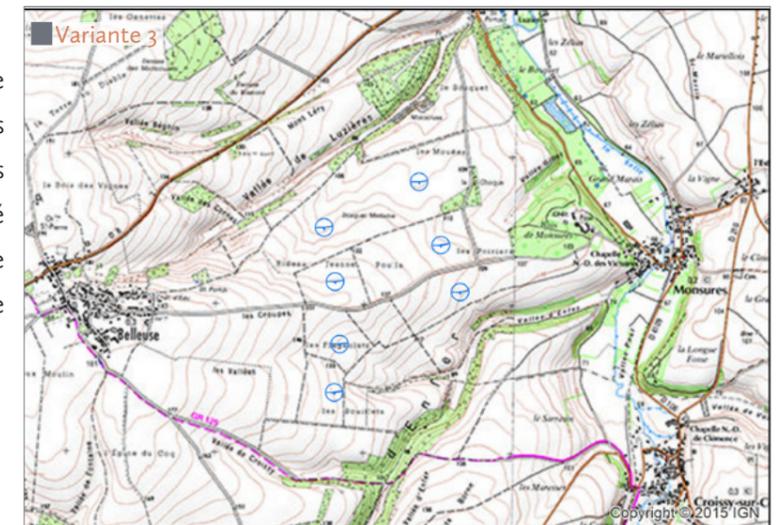
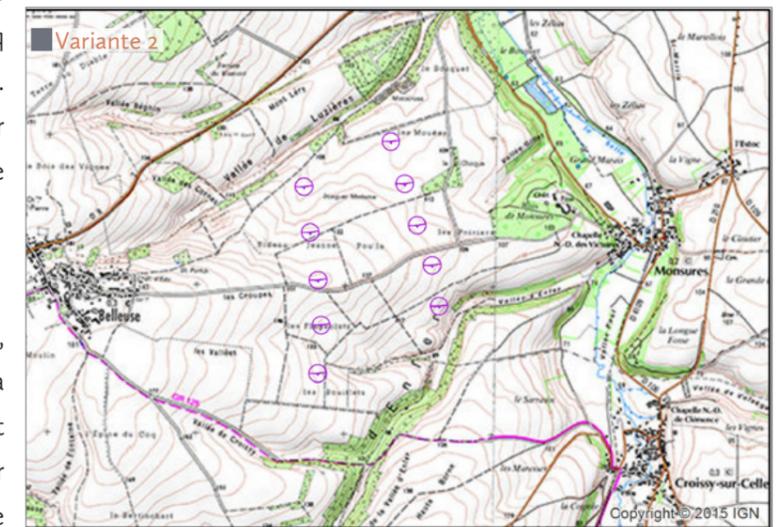
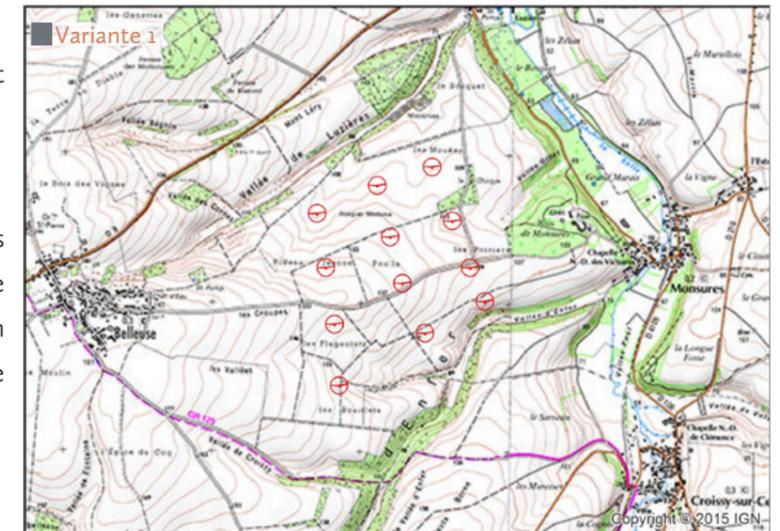
Variante 2

Variante en trame régulière, adaptée au relief, moins dense puisque implantée sous la forme de deux lignes de cinq éoliennes. Cette variante comporte ainsi dix éoliennes. La suppression de la troisième ligne est compensée par l'ajout d'une éolienne supplémentaire sur chaque ligne restante.

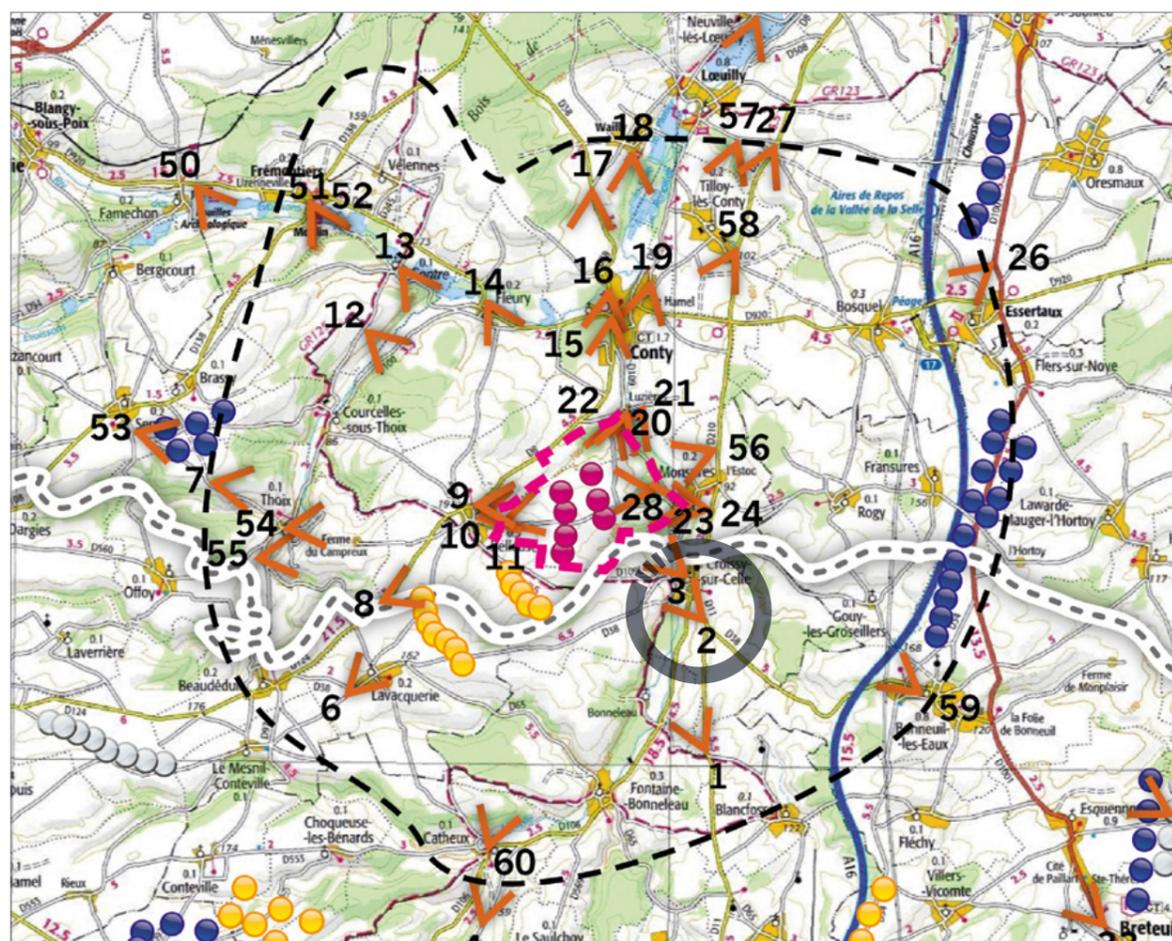
Variante 3

Variante raisonnée, toujours basée sur la trame régulière, adaptée au relief, limitant l'étirement nord-sud de la précédente avec une ligne ouest de quatre éoliennes et une ligne est de trois éoliennes, pour ménager un meilleur retrait à la rupture de pente du vallon d'Enfer. Cette variante comporte sept éoliennes.

Ces variantes sont analysées ensuite au moyen de photomontages issus de points de vue représentatifs issus de la campagne photographique destinée aux simulations d'évaluation du projet final. Le modèle d'éolienne utilisé pour ces simulations possède un gabarit de 150 m de hauteur totale (91,5 m de mât et 117 m de diamètre de rotor).

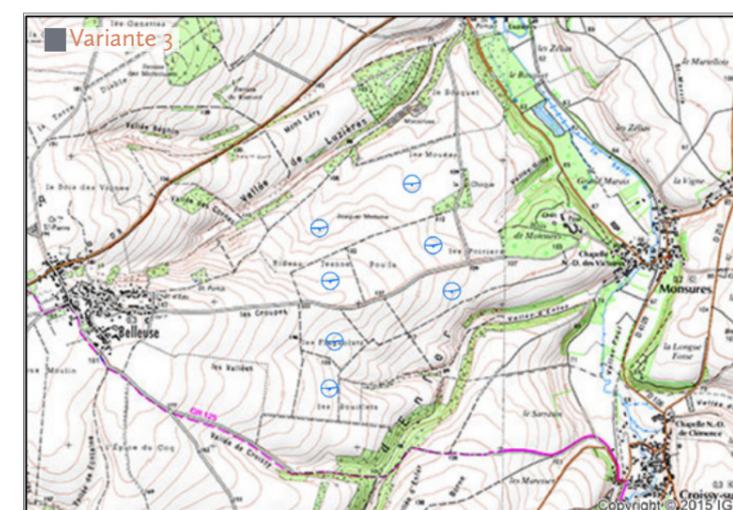
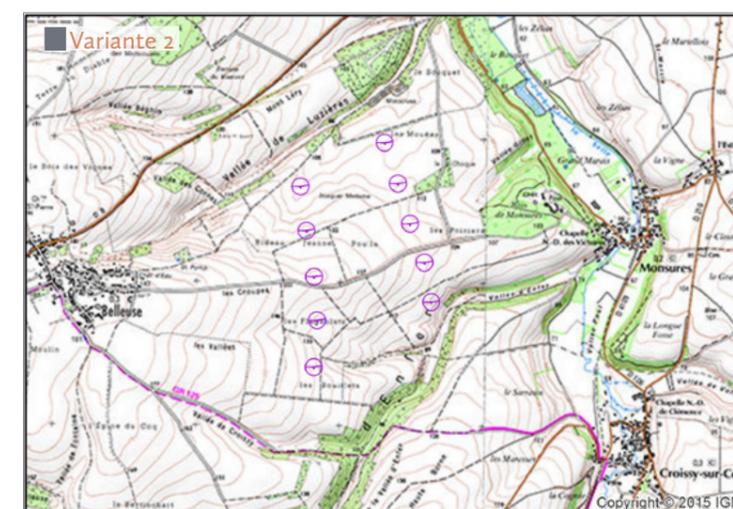
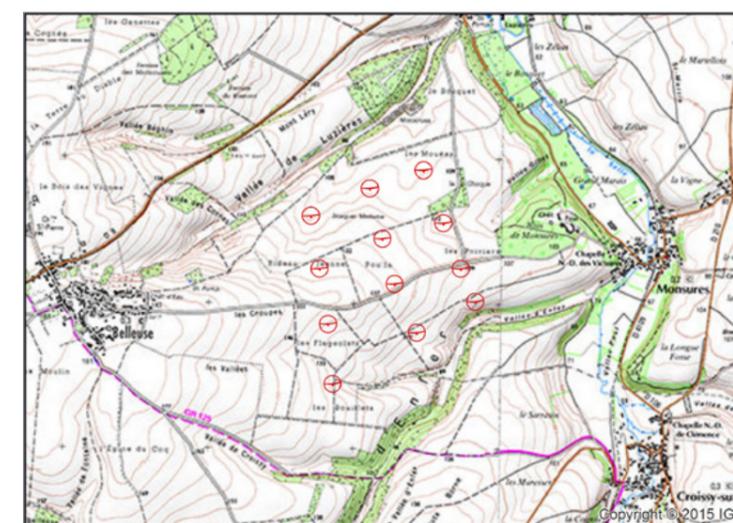


► Point de vue n°02



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe le long de la D 11 qui relie Croissy-sur-Celle à Francastel, au croisement avec une petite route locale qui mène au village de Blancfossé et par laquelle passe le GR 125.



Commentaires

Variante 1

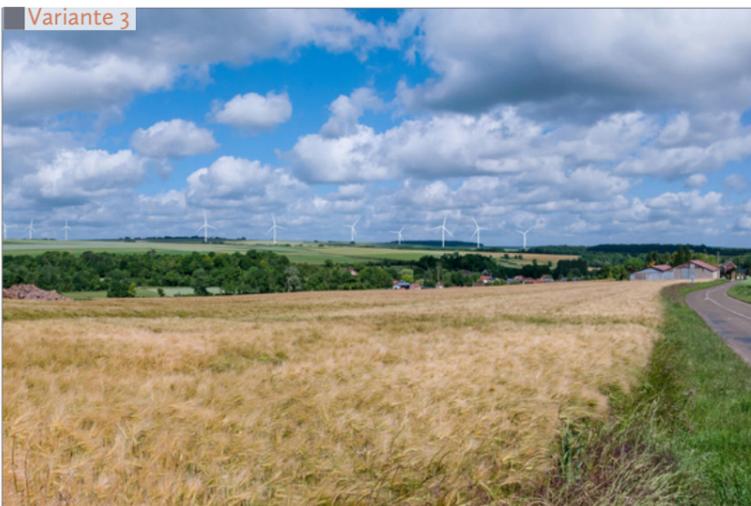
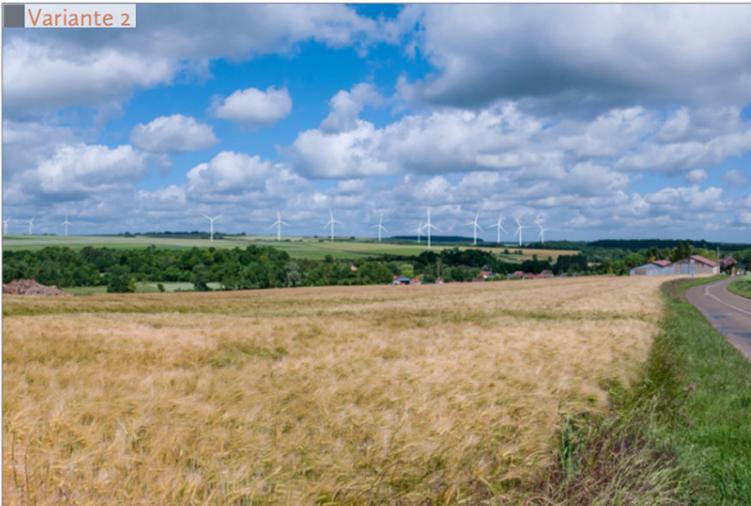
La variante présente une certaine densité au centre, ne permet pas de comprendre la structure en trois lignes, mais est nettement moins dense à gauche. Ainsi, elle ne présente pas une bonne homogénéité et sa lisibilité reste mauvaise.

Variante 2

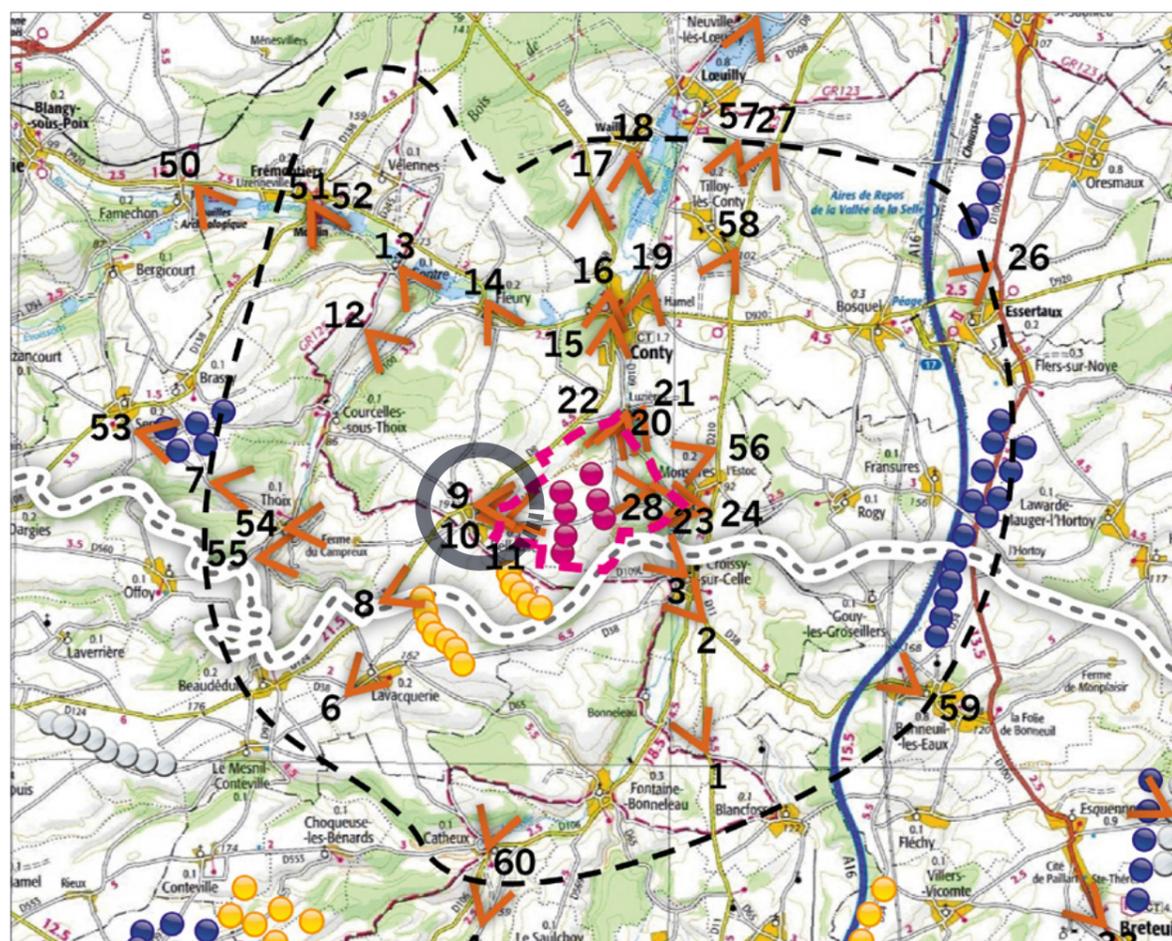
Cette variante est beaucoup lisible. Les deux lignes se perçoivent distinctement. L'ajout d'une éolienne sur la ligne orientale est en revanche sensible par rapport à la vallée de la Selle. Ainsi, elle s'implante sur la zone de rupture de pente, ce qui engendre un rapport d'échelle déséquilibré par rapport à la vallée.

Variante 3

Cette variante apparaît davantage aérée, renforçant la lisibilité entre les deux lignes, perçue bien distinctement. La réduction de la ligne orientale à trois éoliennes réduit l'effet de présence au-dessus de la vallée de la Selle qu'avait la variante 2.

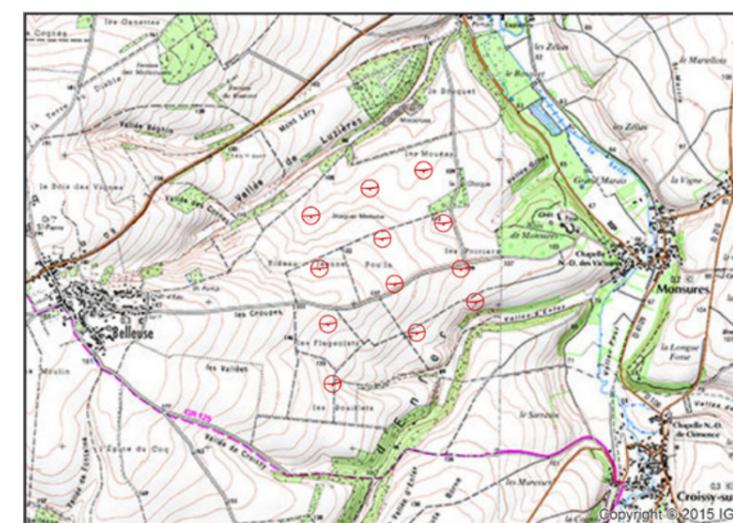


► Point de vue n°09



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe à la sortie nord-est de Belleuse, le long de la D 8, axe fréquenté qui permet de rejoindre Conty dans la vallée de la Selle.



Commentaires

Variante 1

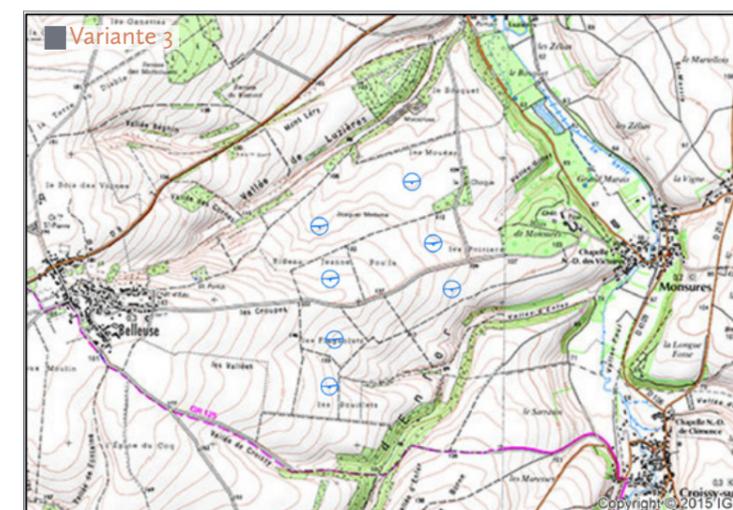
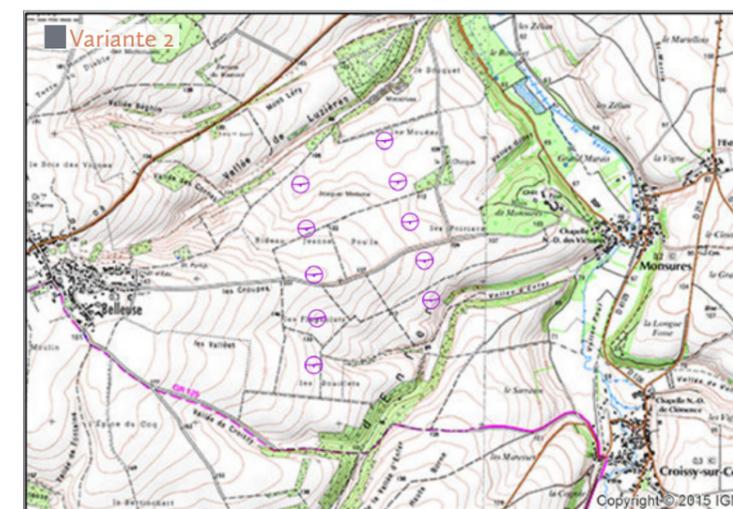
Cette variante est très présente en sortie du village et crée un effet de barrière qui limite fortement les échappées vers le paysage. Elle est trop dense et illisible.

Variante 2

Cette variante est moins dense que la précédente mais reste toutefois bien présente en sortie de village et difficilement lisible.

Variante 3

Cette variante est sensiblement plus aérée et offre une porosité visuelle qui permet de ménager de meilleures échappées visuelles vers le paysage, bien qu'elle reste visuellement présente par sa proximité à la sortie de Belleuse.



Variante 1



Vue à taille réelle à 50 cm d'observation



Variante 2



Vue à taille réelle à 50 cm d'observation



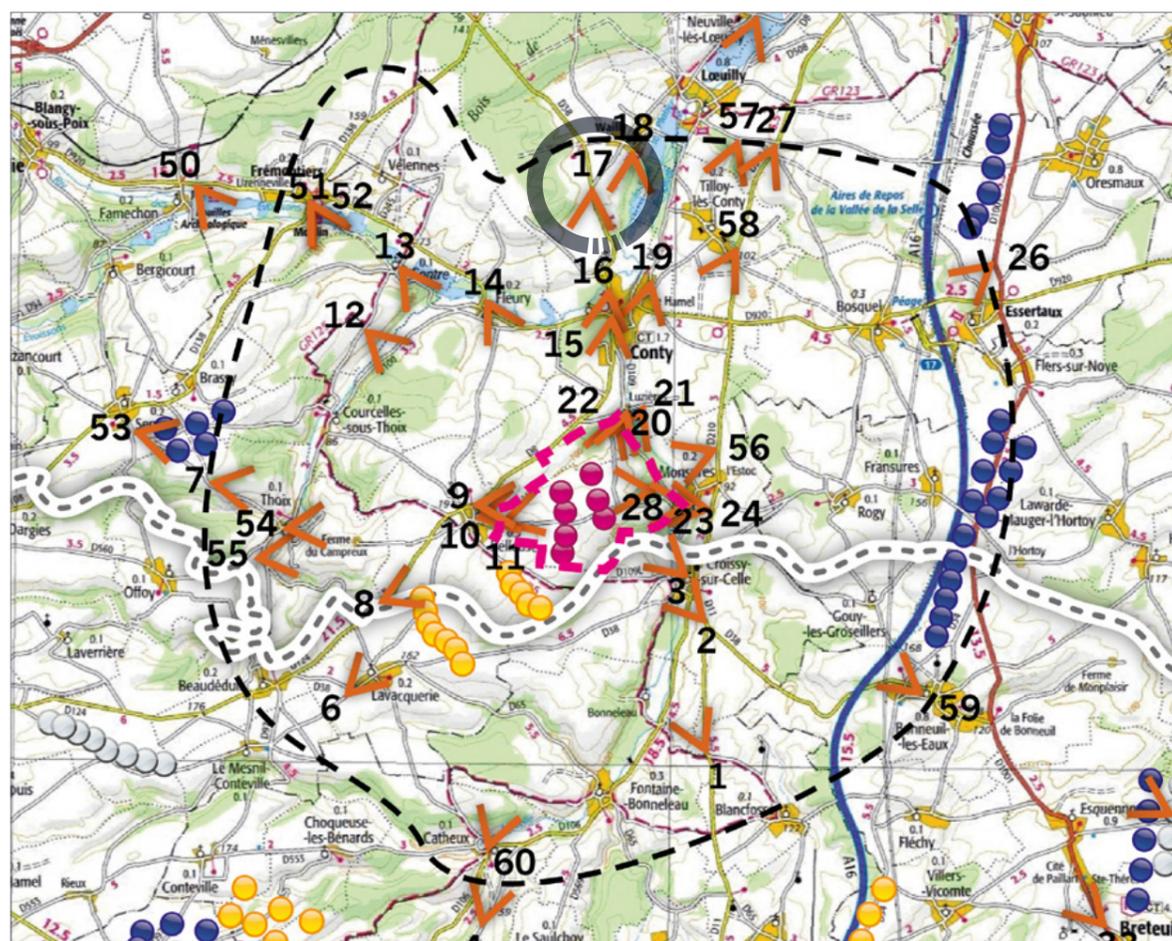
Variante 3



Vue à taille réelle à 50 cm d'observation

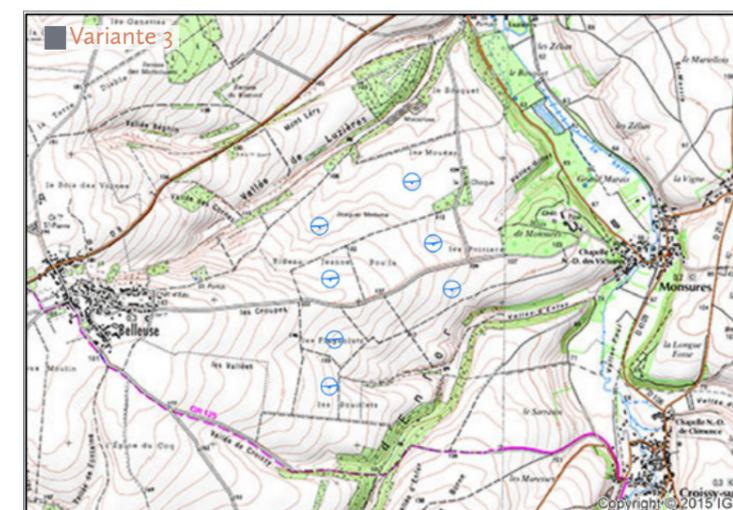
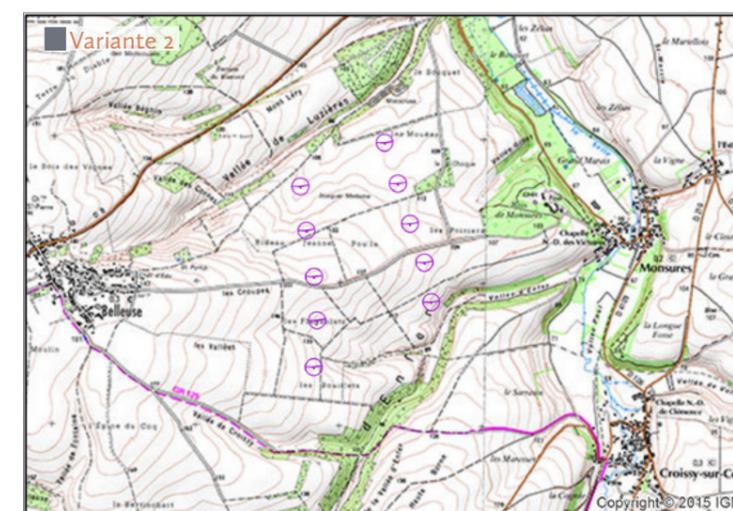
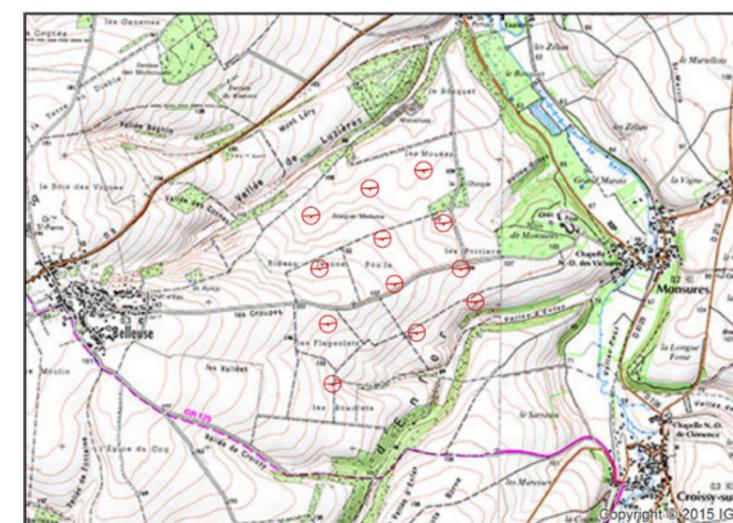


► Point de vue n°17



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe au carrefour entre la D 38 reliant Conty à Airaines et une route locale menant à Wailly



Commentaires

Variante 1

Cette variante couronne l'ensemble de la crête du plateau et crée une continuité avec le projet de Belleuse, et l'ensemble forme une barrière. La variante est par ailleurs dense et sa structure en trois lignes n'est pas lisible.

Variante 2

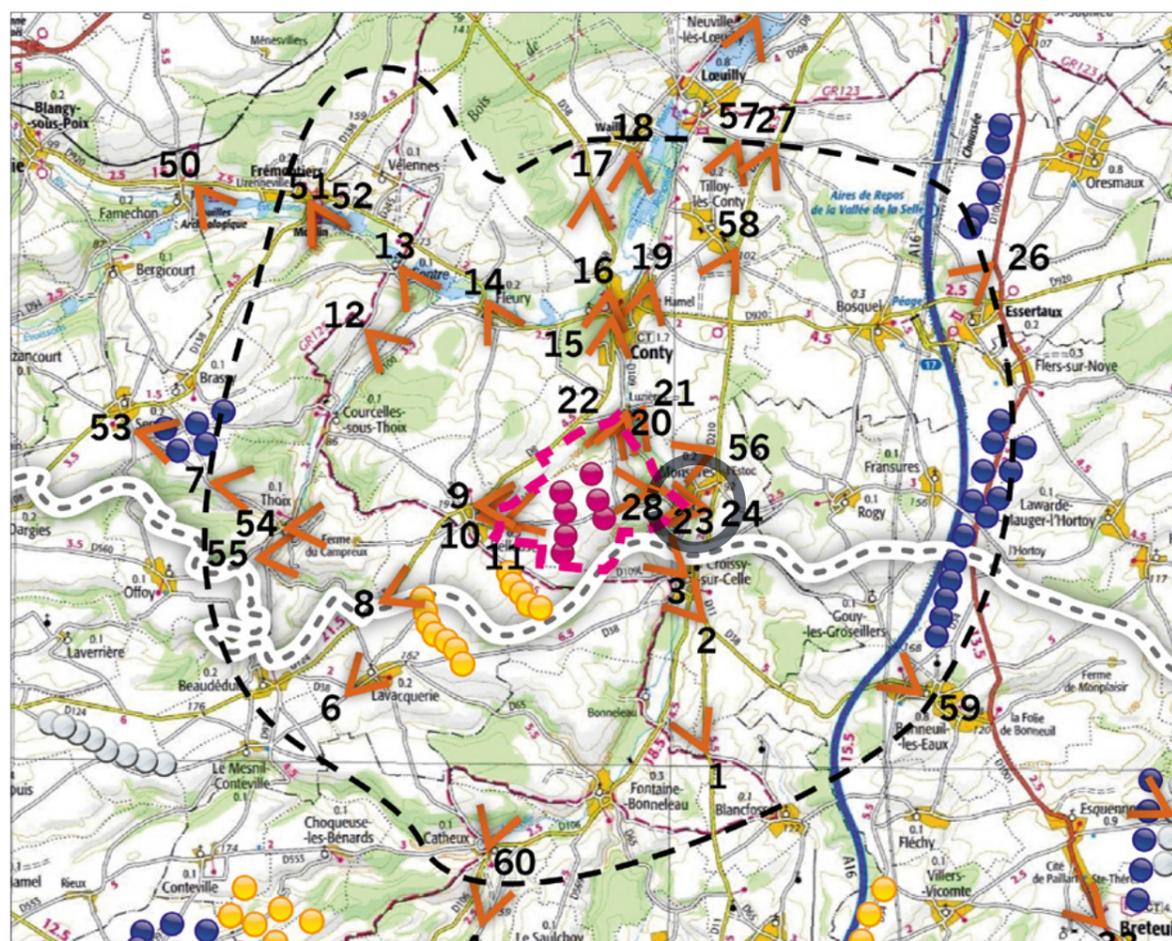
Cette variante est ici lisible : les deux lignes sont bien distinctes. Par ailleurs, l'effet de barrière en couronnement est évité. Un espace de respiration est ainsi ménagé entre les deux lignes.

Variante 3

Cette variante apparaît comme une version raisonnée de la précédente, ce qui renforce la lisibilité d'ensemble et accroît l'espace de respiration entre les deux lignes.

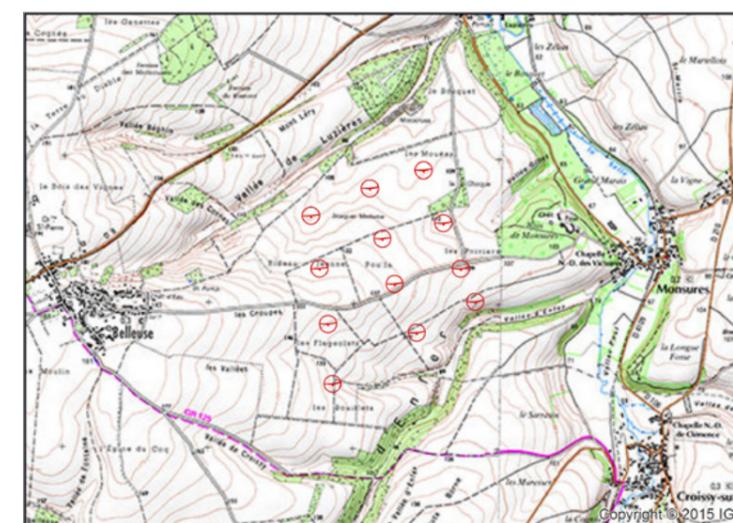


► Point de vue n°23



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe au centre du village de Monsures, sur le parvis de l'église (non protégée MH).



Commentaires

Variante 1

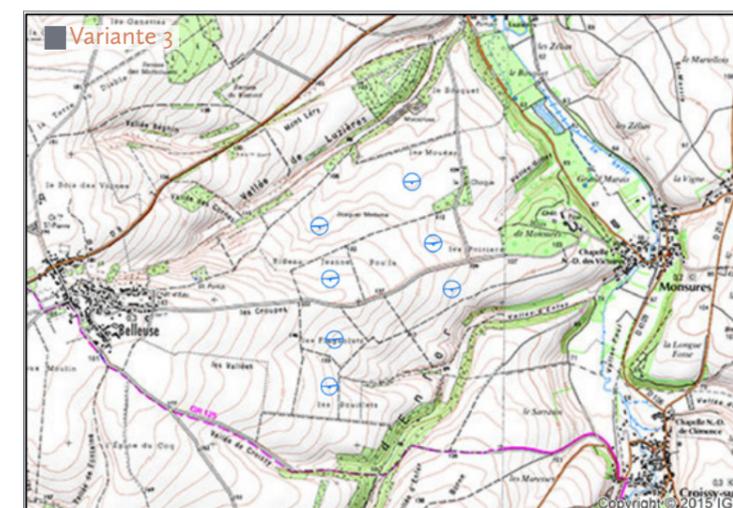
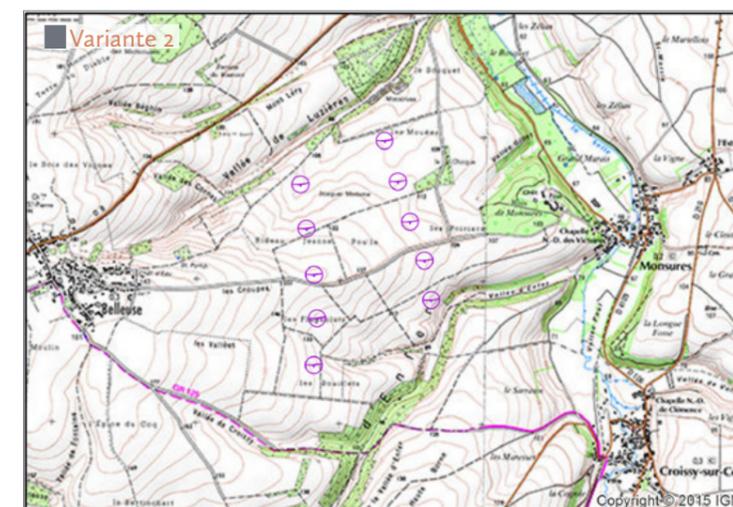
Cette variante émerge par quelques rotors dont la hauteur visuelle reste inférieure à celle des maisons au premier plan. Ainsi, elle est visible depuis le village mais de manière fragmentée et sans effet de surplomb dominant.

Variante 2

Cette variante réduit le nombre de rotors visibles depuis le centre du village. La hauteur visuelle des éoliennes est la même.

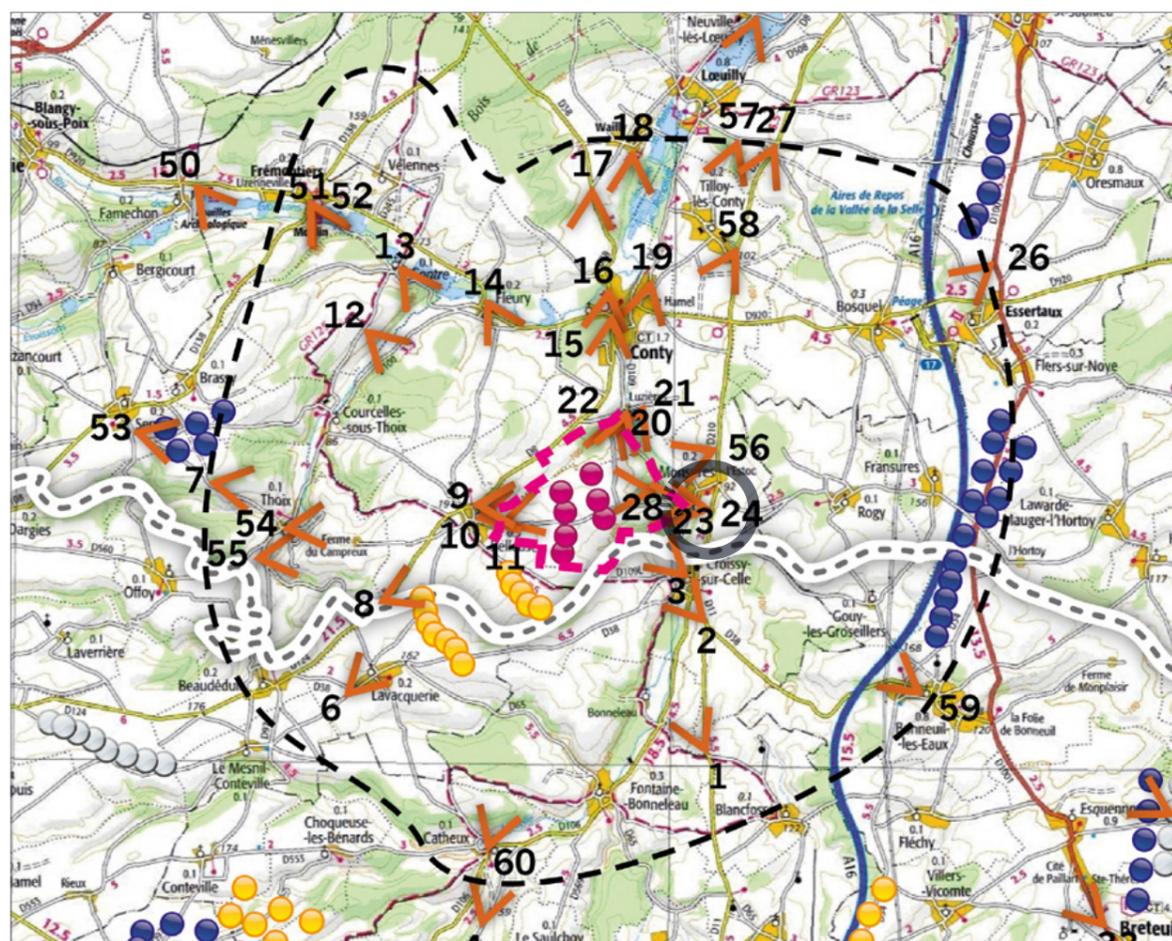
Variante 3

Cette variante a le même nombre de rotors visibles que la précédente mais, ici, la hauteur visuelle des éoliennes est réduite.



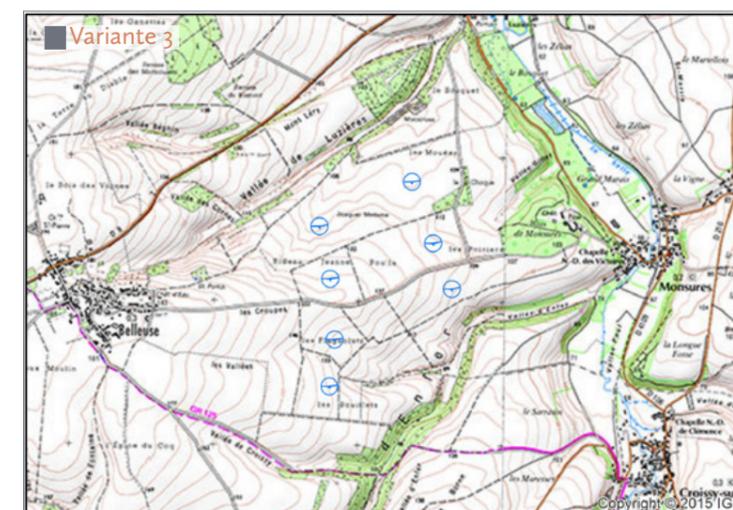
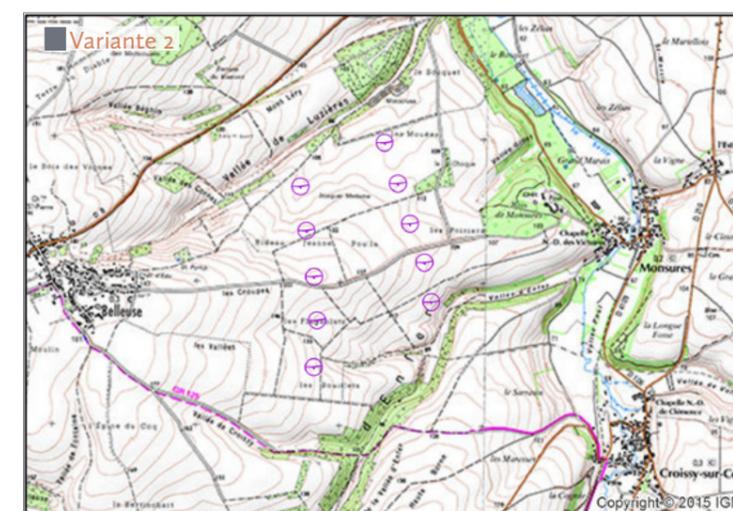
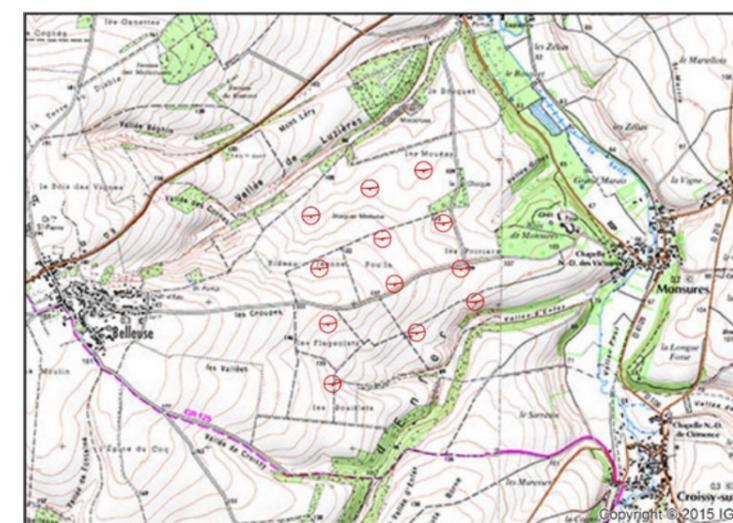


► Point de vue n°24



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe au droit du cimetière de Monsures, situé en dehors du village et en hauteur par rapport à ce dernier, à l'amorce du plateau oriental de la Selle.



Commentaires

Variante 1

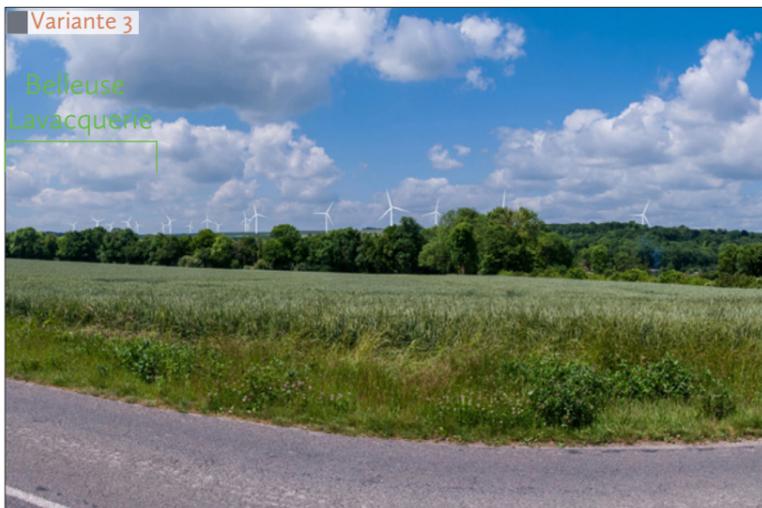
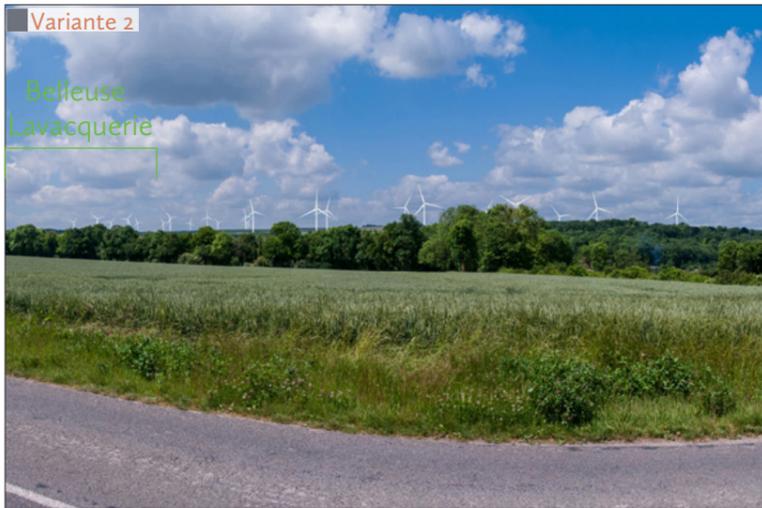
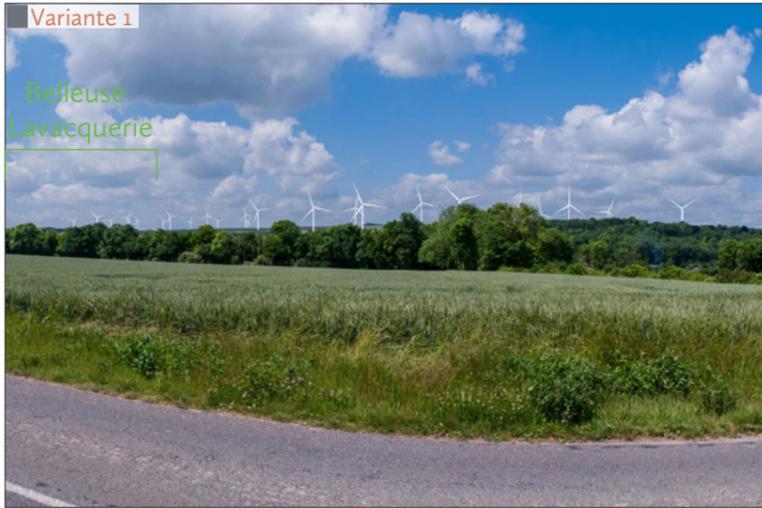
Cette variante est visible en avant du projet accordé de Lavacquerie et Belleuse. Si elle est assez dense et bien présente, elle apparaît toutefois comme une masse répartie de manière homogène.

Variante 2

Cette variante se présente comme une version plus allégée en densité que la première, sans toutefois apparaître comme réellement différente de manière contrastée.

Variante 3

Cette variante semble reprendre l'aspect des précédentes, mais de manière encore plus allégée et offrant une bonne porosité visuelle vers l'horizon et le ciel. Toutefois, l'éolienne à droite semble un peu isolée du groupe.



1.5 - Choix de la variante finale

L'analyse comparative des trois variantes permet d'établir des critères de sélection qui sont :

- . La lisibilité,
- . La densité et "l'effet de présence",
- . La relation établie avec le contexte éolien environnant, à savoir le projet accordé de Lavacquerie et Belleuse,
- . Les rapports d'échelle dans certains cas particuliers.

La variante 1 présente dans l'ensemble une mauvaise lisibilité. La structure en trois lignes n'est jamais lisible mais l'effet de masse n'est pas toujours homogène non plus. Par ailleurs, elle crée parfois un effet de barrière, notamment en prolongeant le projet de Lavacquerie et Belleuse. Elle est par ailleurs dense et fortement présente depuis certains points de vue.

La variante 2 s'avère beaucoup plus lisible et aérée que la précédente, en dépit d'un effet de présence parfois encore assez marqué. Cependant, l'allongement d'une éolienne au sud de la ligne orientale crée un rapport d'échelle défavorable avec la vallée de la Selle.

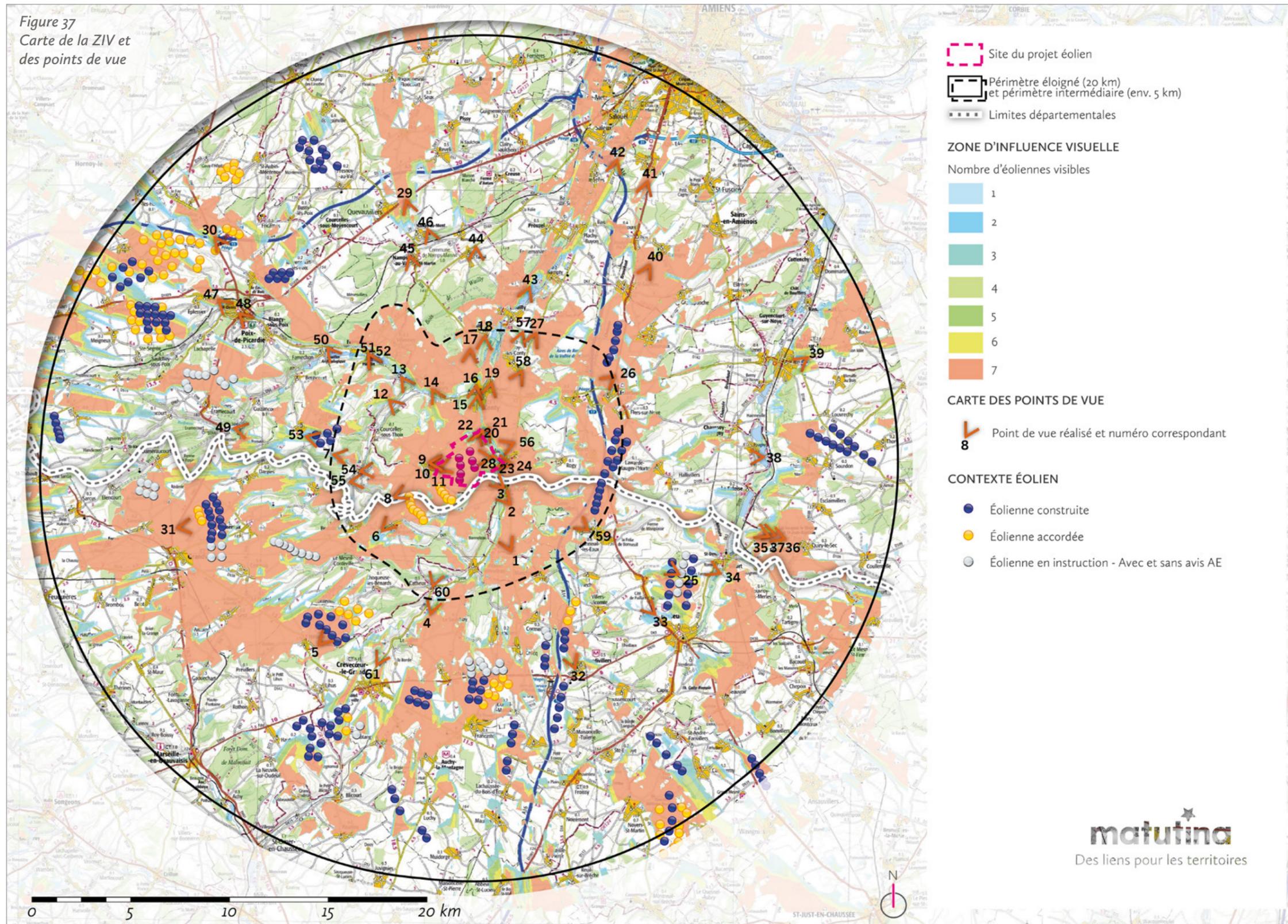
La variante 3 se présente comme une optimisation de la précédente : gain en lisibilité, meilleure porosité visuelle, distinction encore plus claire avec le projet voisin de Lavacquerie et Belleuse. Ainsi, il s'agit d'une variante raisonnée. ***Elle est retenue pour former le projet final.***

1.6 - Évaluation des impacts paysagers

L'évaluation des impacts paysagers du projet est réalisée au moyen d'une campagne de photomontages présentée ci-après.

Le modèle d'éolienne retenu précisément est constitué d'un mât de 91,5 m et d'un rotor de 117 m pour une hauteur totale de 150 m.

Figure 37
Carte de la ZIV et
des points de vue



Des points de vue sélectionnés pour leur représentativité

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 37 : Carte de Zone d'Influence Visuelle totale pour 4 éoliennes de 150 m bordant les quatre sommets du site

2 - ÉTUDE DES IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

2.1 - Principes et choix des points de vue

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage. Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette évaluation des enjeux permet d'en préciser certains, que l'analyse d'état initial ne peut pas forcément apprécier en fonction des éléments disponibles. Le photomontage offre une appréciation directe du projet, sensible, permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilité, covisibilités, rapports d'échelles, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène etc.

Les points de vue employés pour la réalisation de ces photomontages ne peuvent être exhaustifs. En revanche, ils se doivent d'être représentatifs des différents types de visibilité qui s'effectuent sur le périmètre et doivent permettre d'évaluer la "réponse" du projet aux enjeux. Trente-et-un points de vue ont été traités.

Précisons le choix de ces points de vue :

- . Une ZIV (Zone d'Influence Visuelle) réalisée à partir de l'implantation finale du projet et des hauteurs d'éoliennes identiques au modèle utilisé.
- . Leur répartition obéit tout d'abord à la logique des enjeux décelés, majoritairement présents dans le périmètre d'étude intermédiaire. C'est pourquoi celui-ci regroupe vingt-cinq points de vue.
- . Les points de vues ont tous été choisis pour leur dimension "signifiante" : ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie.
- . Six points de vue dans le périmètre d'étude éloigné permettent d'illustrer les enjeux qui y portent (nettement plus faibles) ainsi que les effets cumulés avec le contexte éolien éloigné.

2.2 - Caractéristiques des photomontages

Les prises de vues originales ont été réalisées à l'équivalent d'un objectif de 24 mm argentique à l'aide d'un appareil reflex professionnel et d'un objectif fixe de haute qualité optique. Les prises de vue ont été réalisées par temps dégagé afin de bénéficier d'une bonne profondeur des horizons de vision.

Il est souvent fait état de l'emploi d'une focale de 50 mm. Or celle-ci correspond à un champ angulaire latéral de 39°. Cette focale correspond à la vision de l'œil humain, mais entendu ici comme œil unique, monoculaire. La vision humaine est binoculaire : l'image que nous voyons est reconstituée par le cerveau à partir des deux images envoyées par chaque œil, qui se recouvrent partiellement. Le champ angulaire dans lequel nous pouvons obtenir un regard analytique (différenciation des couleurs, reconnaissance des signes...) est de 60° environ. Le 24 mm étant de l'ordre de 65°, on se rapproche du champ visuel. Toutefois, dans certains cas, il y a eu nécessité d'employer des panoramiques, soit pour "contextualiser" la prise de vue, soit pour balayer l'ensemble du projet, en raison d'une distance de prise de vue proche. Dans tous les cas, l'angle de champ de la vue initiale est indiqué.

Les simulations présentées à "taille réelle" le sont pour une distance d'observation de l'ordre de 50 cm. Il s'agit de l'application du théorème de Thalès pour représenter la taille réelle des éoliennes sur le papier (format A3).

2.3 - Présentation des photomontages

Les photomontages sont donc présentés dans le carnet de photomontages ci-après. Ce carnet se présente selon une double page. La page de gauche contient :

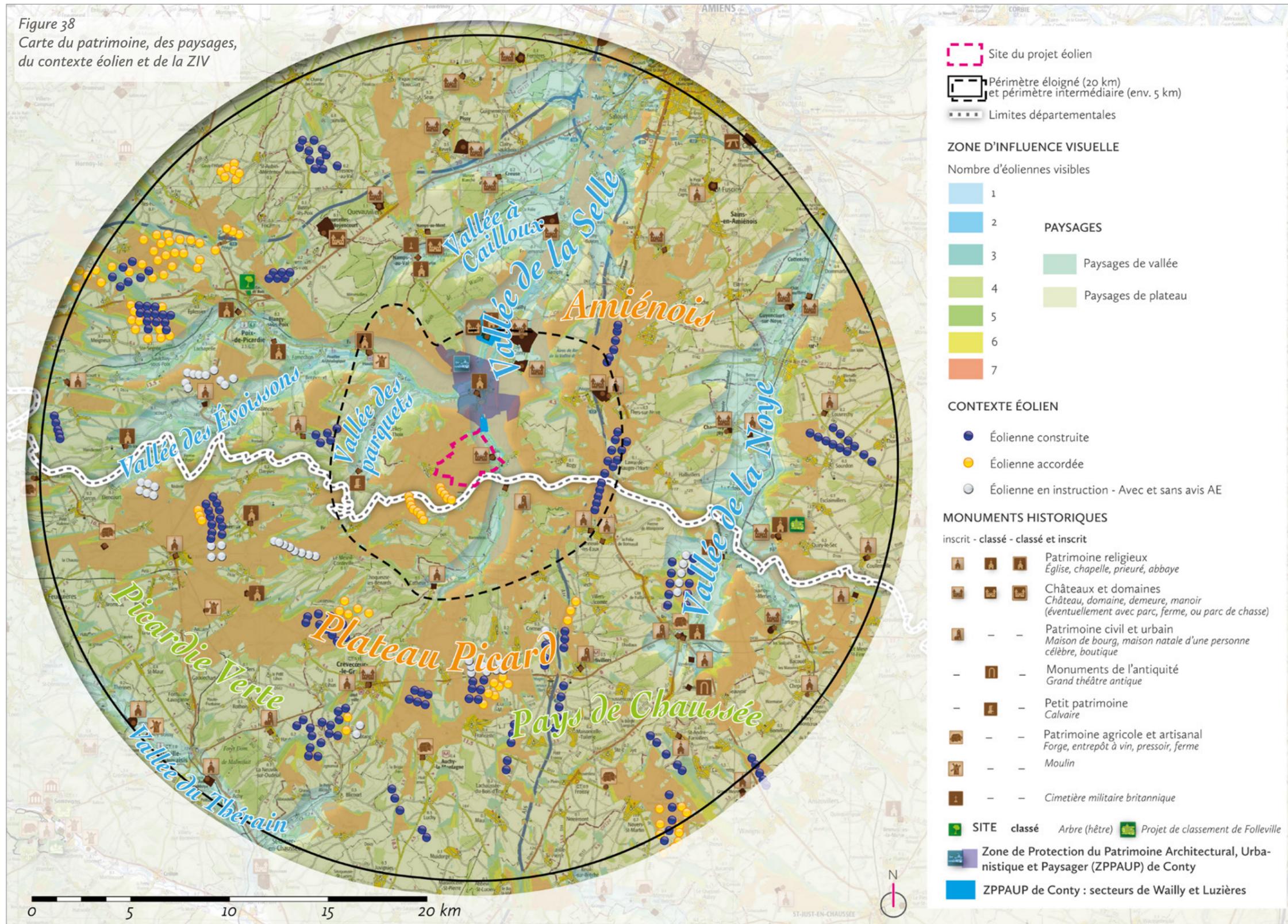
- . Les informations sur le point de vue : localisation, distance de l'éolienne la plus proche et la plus éloignée etc. et un extrait cartographique sur fond 1/25 000 pour la localisation du point de vue ;
- . La vue d'état initial, montée en panoramique, dénommée "Etat initial" où sont simulés les projets accordés à ce stade, constituant l'état initial du contexte éolien avec les parcs déjà en service (visibles ou non sur l'image) ;
- . L'esquisse de l'ensemble du contexte éolien et du projet, et dénommée "Esquisse filaire avec indexation du contexte". Etant donné la relative densité du contexte, et la difficulté de lecture d'une palette étendue de couleurs, il a été décidé de procéder de manière typologique. Ainsi, sur chaque image, les silhouettes en **bleu** désignent les **parcs existants** (lorsqu'ils sont masqués ou très peu visibles), les silhouettes en **vert** désignent les **projets accordés** et les silhouettes en **brun** désignent les **projets en instruction officielle avec avis AE**, et en **orange** pour les **projets en instruction sans avis d'AE**.

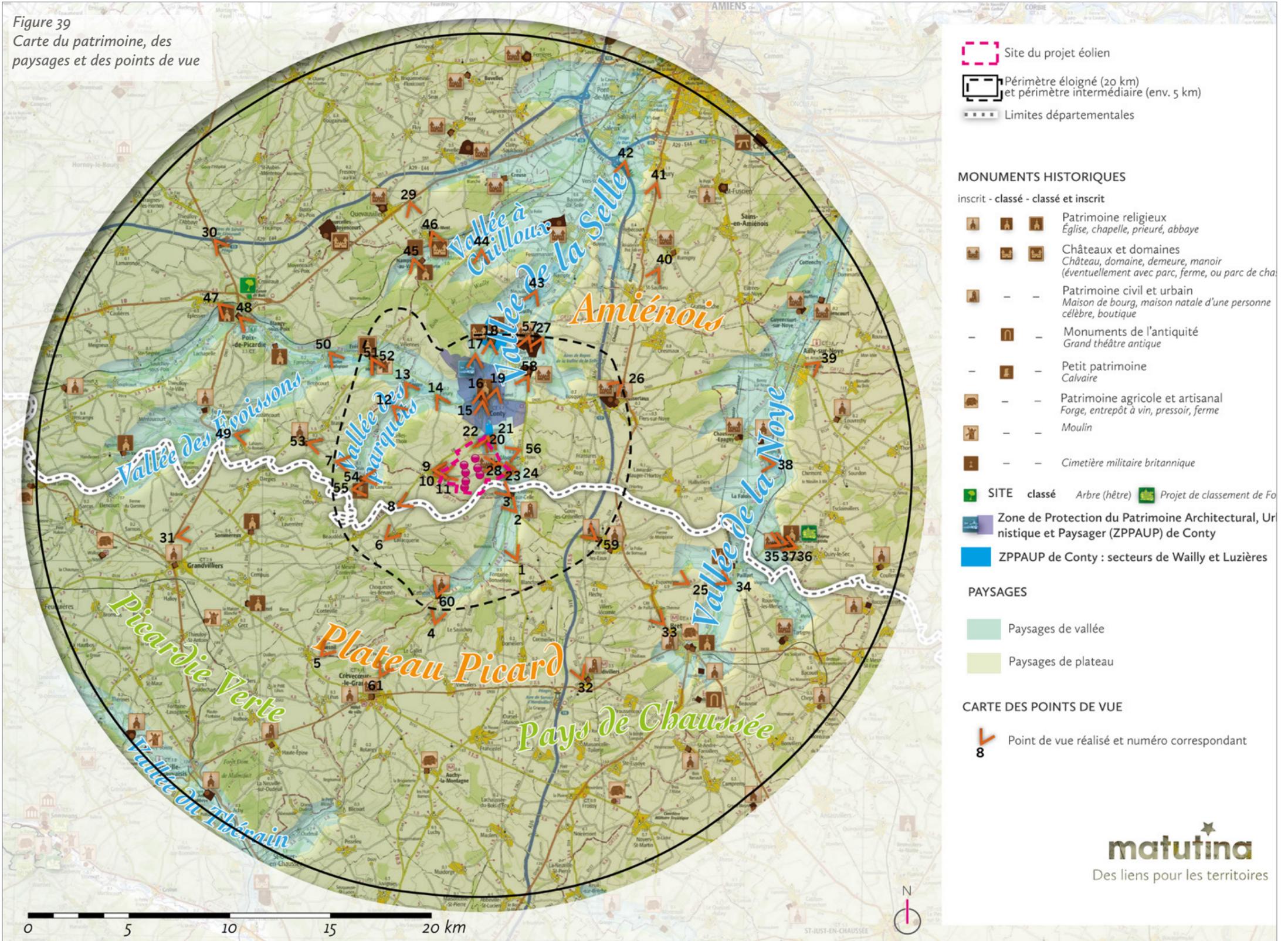
La page de droite contient :

- . La simulation réaliste sur 60° d'angle horizontal, à "vue réelle" et qui prend deux dénominations selon les cas :
 - "Vue taille réelle - projet + contexte" lorsque seul le projet et le contexte (parcs en service et projets accordés) apparaissent,
 - "Vue taille réelle - projet + contexte + cumul" lorsque le projet et le contexte (parcs en service et projets accordés) apparaissent assortis d'un ou plusieurs projets en instruction officielle. Ceci permet donc d'étudier dès ce carnet de photomontages les effets cumulés du projet et de son contexte avec les projets en cours, officiellement instruits.

En page suivante, la carte des points de vue est présentée avec les noms des parcs et projets du contexte et leur liste.

Figure 38
Carte du patrimoine, des paysages,
du contexte éolien et de la ZIV





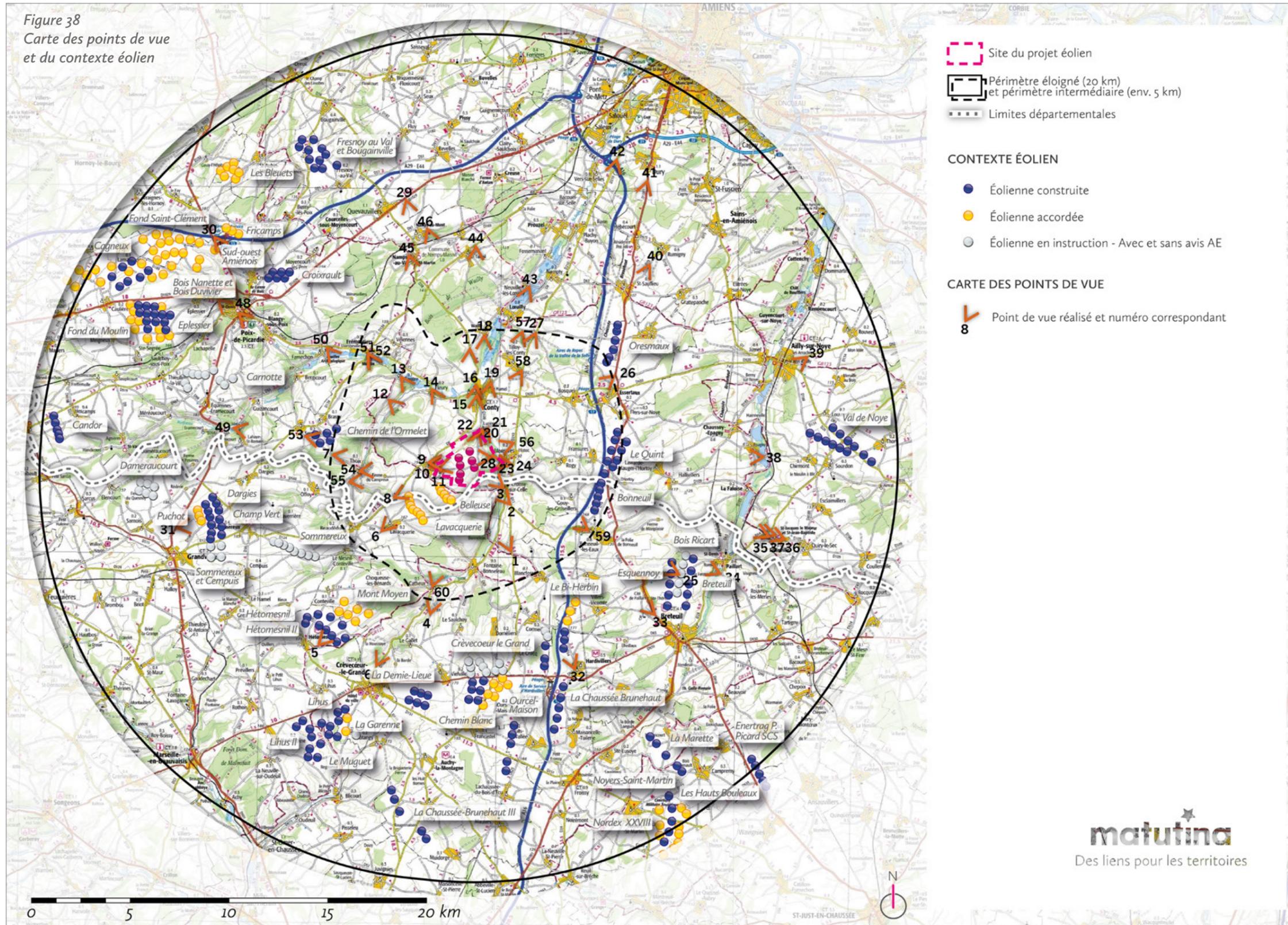
■ Ci-contre à gauche :

• Figure 38 : carte du patrimoine, des paysages, du contexte éolien et de la ZIV.
 (source : IGN,)

■ Ci-contre à droite :

• Figure 39 : carte du patrimoine, des paysages et des points de vue.
 (source : IGN,)

Figure 38
Carte des points de vue
et du contexte éolien



MONSURES - CONTEXTE ÉOLIEN JUILLET 2017 - MATUTINA

NOM DU PARC OU DU PROJET ÉOLIEN	NOMBRE D'ÉOLIENNES	STATUT	DISTANCE AU PROJET (en Km)
Belleuse	5	Accordé	1,0
Bois Nanette et Bois Duvivier	7	Construit	18,3
Bois Ricart	5	Avis AE; En instruction	11,6
Bonneuil	5	Construit	6,4
Breteuil	5	Construit	12,0
Cagneux	5	Accordé	20,7
Candor	5	Construit	20,3
Carnotte	10	Avis AE; En instruction	12,1
Champ-Vert	6	Construit	12,3
Chaussée Brunehaut 1	16	Construit	9,4
Chaussée Brunehaut 3	5	Construit	16,0
Chemin Blanc	6	Construit	10,2
Chemin de l'Ormelet	5	Construit	6,3
Crèvecoeur-le-Grand	13	Avis AE; En instruction	9,2
Croixrault	6	Construit	12,6
Dameraucourt	6	Avis AE; En instruction	15,5
Dargies	6	Construit	12,3
Enertrag Plateau Picard SCS	5	Construit	20,4
Eplésier	13	Construit	16,1
Esquennoy	5	Construit	11,2
Fond du Moulin	10	Accordé	15,8
Fonds Saint Clément	20	Accordé	16,5
Fresnoy au Val et Bouiganville	11	Construit	15,8
Fricamps	3	Accordé	15,9
Hétomesnil	5	Construit	9,3
Hétomesnil II	5	Construit	10,2
La Demie-Lieue	6	Construit	10,9
La Garenne	2	Accordé	13,2
La Marette	5	Construit	16,1
Lavacquerie	7	Accordé	2,7
Le Bi-Herbin	3	Accordé	8,5
Le Muguet	6	Construit	14,3
Le Quint	9	Construit	6,7
Les Bleuets	7	Accordé	18,0
Les Hauts Bouleaux	6	Accordé	20,0
Lihus	5	Construit	12,9
Lihus II	4	Construit	13,2
Mont Moyen	6	Accordé	8,1
Nordex XXVIII SAS	4	Accordé	19,5
Noyers Saint Martin	5	Construit	19,1
Oresmaux	6	Construit	8,3
Ourcel-Maison	7	Accordé	10,2
Puchot	3	Accordé	13,2
Sommereux	8	Avis AE; En instruction	8,2
Sommereux et Cempuis	4	Avis AE; En instruction	12,4
Sud-Ouest Amiénois	3	Accordé	16,2
Val de Noye	12	Construit	16,9

Figure 39
Tableau du contexte éolien

